



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MISSION DE CONTRÔLE DE
L'ASSOCIATION
« SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE »

Rapport définitif établi par

Christine JULIEN

Fabienne BOURDAIS

Inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Rapport 2019-M-04

Avril 2019

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MISSION DE CONTRÔLE DE
L'ASSOCIATION
« SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE »

Rapport définitif établi par

Christine JULIEN



Inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Fabienne BOURDAIS



Inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Rapport 2019-M-04

Avril 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	5
SYNTHÈSE	11
LISTE DES PRÉCONISATIONS.....	15
INTRODUCTION.....	17
1 UN ENGAGEMENT ÉDUCATIF STRUCTURANT POUR FORMER DES « CITOYENS DU MONDE UTILES »	19
1.1 Une histoire marquée par une pédagogie qui a su s’adapter aux évolutions sociales. 19	
1.1.1 L’éducation par le faire : « la formation du caractère » par l’action.....	19
1.1.2 Une éducation à la vie spirituelle et religieuse ouverte à tous	19
1.1.3 Un projet éducatif qui conjugue le développement personnel et l’apprentissage de la vie collective dans le groupe	20
1.1.4 ... pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens du monde.....	20
1.2 La fusion des scouts et des guides de France : un travail de refondation	21
1.2.1 La recherche d’une solution d’union qui s’est inscrite dans la durée.....	21
1.2.2 Un large travail de concertation pour adapter le mouvement au monde d’aujourd’hui	22
1.3 Un projet éducatif structurant défini dans un plan d’action pour les années 2015 - 2022	22
1.3.1 Contribuer à l’éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale.....	22
1.3.2 Partager le scoutisme avec les jeunes qui en sont le plus éloignés.....	23
2 UNE GOUVERNANCE QUI GARANTIT UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET UNE ASSISE NATIONALE	25
2.1 Des statuts adaptés aux orientations du mouvement pour une meilleure prise en compte de la diversité des adhérents et des territoires	25
2.1.1 Des statuts qui garantissent un projet d’intérêt général	25
2.1.2 Des modalités d’adhésion qui correspondent aux différentes catégories de membres et des missions inscrites dans un « cycle de l’engagement »	25
2.1.3 Des cotisations modulables en fonction des ressources.....	26
2.1.4 Des statuts qui invitent à veiller à une présence équilibrée des hommes et des femmes à tous niveaux de responsabilité.	27
2.2 Un processus démocratique renforcé qui constitue une chaîne de propositions et de décisions prenant appui sur les territoires et les jeunes.....	27
2.2.1 L’assemblée générale : temps fort de la vie démocratique du mouvement.....	27
2.2.2 Des modalités de concertation renforcées en 2016 : résolutions, amendements, droit de pétition en ligne	28

2.2.3	Une participation effective des jeunes à la vie de l'association développée à travers les conseils territoriaux de jeunes	28
2.3	Une augmentation globale des adhérents qui reflète la dynamique de développement du mouvement	29
2.3.1	Une augmentation du nombre de jeunes depuis cinq ans et des écarts selon les tranches d'âge concernées	29
2.3.2	Une augmentation marquée par la hausse des adhésions des adultes de près de 40 % témoignant de la dynamique du bénévolat.....	30
3	UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE RIGOUREUSE ET DES MECANISMES DE SOLIDARITE AVEC LES ECHELONS TERRITORIAUX.....	33
3.1	Une organisation qui s'appuie sur le niveau national, le territoire et le groupe dans une configuration qui doit s'adapter à la croissance du nombre des adhérents	33
3.2	Des outils fiables et des procédures formalisées de liaison entre les échelons.....	34
3.2.1	Des outils de gestion administrative et financière dématérialisés	34
3.2.2	Des procédures rationalisées et une chaîne de responsabilité précise et cohérente.....	34
3.3	Des flux financiers entre échelon national, territoires et groupes qui reposent sur des mécanismes de solidarité conformes au projet associatif.....	35
3.4	Une procédure de contrôle interne systématique dans un objectif d'amélioration permanente	36
4	UN RAYONNEMENT DU MOUVEMENT FONDÉ SUR DES ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT POUR TOUS LES PUBLICS ET DES EXIGENCES DE SECURITÉ.....	37
4.1	Une activité d'accueil de mineurs en augmentation régulière avec une préoccupation constante de leur sécurité	37
4.1.1	Des effectifs qui connaissent une forte croissance, en particulier chez les 6-11 ans	38
4.1.2	Une procédure de déclaration à l'autorité administrative après un contrôle interne systématique	38
4.1.3	La protection de l'enfance : des actions de formation et de prévention sur lesquelles l'association communique en interne et en externe	39
4.1.4	Une organisation formalisée de la procédure de traitement des situations d'urgence et des dysfonctionnements graves.....	40
4.1.5	Un coût d'activités modeste qui contribue vraisemblablement au développement de l'activité de scoutisme.....	41
4.2	Partager le scoutisme avec des jeunes de tous les horizons	41
4.2.1	Le scoutisme en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires.....	42
4.2.2	Le scoutisme accessible aux adultes en situation de handicap.....	42
4.2.3	Le scoutisme ouvert aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance	42

4.3	Une activité de formation à l'engagement et à l'encadrement tout au long du parcours des jeunes	43
4.3.1	Un cycle de formation continue à l'engagement avec plus de 300 sessions et 10 000 stagiaires par an.....	43
4.3.2	Une reconnaissance par l'État qui contribue à l'évolution et à l'harmonisation des formations du scoutisme français	43
4.3.3	La sécurité des activités de scoutisme en milieu marin contrôlée par l'Etat.....	44
4.3.4	Des passerelles entre les titres du scoutisme français et le BAFA/BAFD fondées sur des valeurs communes mais des modalités d'apprentissage qui diffèrent	45
4.3.5	Des formations de formateurs programmées chaque année et des assises des formateurs du scoutisme français réunies en 2017	46
4.3.6	Un outil numérique pour la reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole	46
4.4	Le service civique, un réel tremplin pour l'avenir des jeunes sans être toutefois une priorité pour le mouvement	47
4.4.1	Des missions visant majoritairement l'appui au développement d'activités éducatives à l'international	47
4.4.2	L'engagement bénévole, au cœur du mouvement de nature à interroger le volontariat.....	48
4.5	Une démarche volontariste, inscrite dans l'histoire du scoutisme, en faveur de la mobilité des jeunes et des échanges de solidarité internationale.....	48
4.5.1	Une organisation qui irrigue les pays concernés	49
4.5.2	La mobilité internationale au cœur du projet pour les 14-21 ans	49
4.5.3	Des compétences reconnues en matière de solidarité internationale et des financements dédiés à une ambition	49
4.6	Une tradition d'organisation de grands rassemblements à forte dimension festive et un savoir-faire reconnu	50
4.7	Jambville, un centre national qui a su garder sa vocation d'accueil des scouts et des guides, ouvert aussi à d'autres publics.....	50
4.7.1	Un lieu d'accueil, de formation et de rassemblement adapté à la pédagogie et à la diversité des activités de l'association.....	50
4.7.2	Un centre également ouvert à d'autres publics et à des activités externes	51
4.7.3	Une organisation, des moyens humains et logistiques en développement	51
5	DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS EN COHERENCE AVEC LE PROJET ASSOCIATIF	53
5.1	Des salariés en appui aux bénévoles et aux territoires.....	53
5.1.1	Un pilotage national par une équipe composée de bénévoles et de salariés qui travaillent de concert.....	53
5.1.2	Des salariés engagés et accompagnés dans leurs trajectoires professionnelles.	54

5.1.3	La diversité inscrite dans le pilotage général du mouvement	55
5.2	Une situation financière saine qui repose sur une gestion sérieuse et transparente	55
5.2.1	Une part importante des produits liée aux activités en développement et une faible dépendance aux subventions publiques	56
5.2.2	Un patrimoine conséquent enrichi de dons et legs réguliers	57
5.2.3	Une masse salariale maîtrisée et un choix d’externalisation de certaines fonctions.....	57
5.2.4	La filialisation progressive d’une partie de l’activité avec la création de « SCOUTIK »	58
6	LE MINISTERE CHARGÉ DE LA JEUNESSE, PRINCIPAL FINANCEUR DE L’ASSOCIATION AU TITRE DE L’ÉTAT DANS UN CADRE CONVENTIONNEL A AMELIORER.....	61
6.1	La convention pluriannuelle d’objectifs (CPO) 2016-2018.....	61
6.1.1	Les actions financées, reflet des orientations fortes du mouvement.....	61
6.1.2	Une évaluation qualitative qui traduit la diversité des actions réalisées mais une méthode d’évaluation des coûts qui doit évoluer	62
6.1.3	Des indicateurs qui devraient mieux s’inscrire dans une démarche stratégique de valorisation de l’action conduite sur les territoires	63
6.2	Les postes FONJEP, un soutien pérenne dans son montant et des évolutions dans les missions confiées.....	63
6.3	Les subventions dédiées à la formation des bénévoles, objet d’une convention pluriannuelle d’objectifs distincte pour 2015-2017.....	64
6.3.1	Des actions au cœur de l’organisation du mouvement.....	64
6.3.2	Un questionnement sur l’intérêt d’une CPO qui ne permet pas d’adapter le financement aux évolutions du programme de formation de l’association	64
6.3.3	Des aides allouées par ailleurs au niveau régional qui ne donnent pas lieu à consolidation au niveau national	65
	EN GUISE DE CONCLUSION... ..	67
	TABLE DES ANNEXES.....	69
	Annexe 1 - Courriers à la Présidente	71
	Annexe 2 - Désignation des rapporteures.....	73
	Annexe 3 - Organigramme.....	75
	Annexe 4 - Schéma des flux financiers	77
	Annexe 5 - Le dire c’est l’interdire	79
	Annexe 6 - Affiche contre la maltraitance.....	81
	Annexe 7 - Livret « Stop aux violences sexuelles ».....	83
	Annexe 8 - Ligne d’urgence – Analyse globale	93
	Annexe 9 - Outil : « règlement des conflits et procédures disciplinaires »	95

Annexe 10 - Liste des personnes rencontrées.....	103
Annexe 11 - Glossaire.....	105
Annexe 12 - Tableau des observations de l'association et des réponses de la mission dans le cadre de la procédure contradictoire	107

SYNTHÈSE

L'association des Scouts et Guides de France trouve son origine dans le scoutisme fondé en Angleterre en 1907 par Lord Robert Baden-Powell. Reconnue comme mouvement éducatif par l'Église catholique, association de scoutisme la plus importante au sein de la Fédération du scoutisme français, elle est issue de la fusion en 2004 des Guides de France (mouvement féminin) avec les Scouts de France (mouvement masculin).

Ouverte à tous les publics, son projet relève de la pédagogie active. « Selon l'âge des enfants et des jeunes, les activités se déroulent toujours dans le concret et dans l'action »¹. L'association cherche, en effet, à concilier le développement personnel par « le faire » et l'apprentissage de la vie collective dans une démarche d'engagement et d'adhésion à des valeurs. Elle se donne également pour objectif de partager le scoutisme avec les jeunes qui en sont le plus éloignés.

Agréée association de jeunesse et d'éducation populaire, elle est aussi reconnue d'utilité publique. Elle bénéficie de l'habilitation délivrée par l'État à la Fédération du scoutisme français comme organisme de formation au BAFA-BAFD. Elle est également agréée pour accueillir des jeunes en service civique.

Le nombre de ses adhérents a augmenté de près de 20 % au cours des cinq dernières années (85 000, dont 60 000 enfants et jeunes), avec une forte hausse (de près de 40 %) de la part des adultes sur la même période, témoignant de la dynamique du bénévolat en son sein. Elle a construit un dispositif d'adhésion, dont le montant repose sur le quotient familial et qui conduit à une mixité sociale effective.

La mission a constaté que le fonctionnement démocratique de l'association était conforme aux dispositions statutaires et aux critères de l'agrément « jeunesse éducation populaire ». Elle souligne le dynamisme du processus démocratique dans l'animation de la vie des instances et dans la participation effective des jeunes à la vie de l'association. L'éducation à la citoyenneté y est centrale tant dans les activités que dans l'accompagnement des plus âgés vers des fonctions d'encadrement bénévole des plus jeunes.

L'association est organisée dans le cadre d'une entité juridique unique au niveau national. Elle s'appuie néanmoins sur plus de 800 groupes, organisés en 5 tranches d'âge, au sein de 74 territoires.

L'association conduit une politique déterminée en direction d'un public diversifié mobilisant de multiples partenariats. Ses activités relèvent pour l'essentiel de l'accueil d'enfants et de jeunes tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires dans les camps de scoutisme. Alors que les accueils collectifs de mineurs avec hébergement connaissent une baisse significative de leurs effectifs, les accueils de scoutisme sont en forte augmentation, en particulier pour le public des 6-11 ans.

Sa préoccupation constante de la sécurité des mineurs accueillis se traduit par une politique volontariste de protection de l'enfance et de lutte contre la pédo-criminalité, sur laquelle elle

¹ « Le projet éducatif des Scouts et Guides de France ».

communiquent tant en interne qu'en externe au mouvement. Si l'association a mis en place des procédures performantes de gestion des événements graves, elle aurait avantage, toutefois, à renforcer le contrôle a priori de l'honorabilité des nombreux adultes en contact avec des mineurs.

Les Scouts et Guides de France mettent en œuvre une importante activité de formation à l'engagement et à l'encadrement tout au long du parcours ; 10 000 bénévoles sont concernés chaque année, dont 2 500 stagiaires BAFA et 200 BAFD selon des modalités conformes au cahier des charges, tel qu'il résulte de l'habilitation nationale.

Les jeunes accueillis en service civique sont en nombre limité (moins de 50 par an). Ils sont surtout mobilisés sur des actions éducatives à l'international, ce qui peut en partie expliquer la part supérieure à la moyenne nationale, de jeunes diplômés parmi les volontaires, ainsi que le décalage entre le nombre de missions proposées et le nombre de jeunes accueillis.

Un accompagnement de qualité est mis en place auprès des volontaires même si, à l'évidence, il ne s'agit pas d'un dispositif majeur pour l'association mobilisée en priorité sur le développement du bénévolat. Au regard du projet d'ouverture porté par l'association, les rapporteuses considèrent cependant qu'un effort pourrait être fourni en faveur de l'accueil de jeunes moins diplômés en service civique.

L'association développe également une activité soutenue en faveur de la mobilité internationale des plus âgés, reconnue et accompagnée par les pouvoirs publics. 3 500 jeunes partent chaque année dans une soixantaine de pays.

Avec une capacité d'accueil de 22 000 personnes, le centre national de Jambville (78), propriété de l'association, est, depuis 1952, le lieu d'accueil privilégié pour les camps, les rassemblements et les formations nationales. Il est également ouvert aux enfants et jeunes dans le cadre d'un service local de proximité. Grâce à une organisation et à des moyens humains et logistiques adaptés, le site a développé son activité et en particulier des prestations commerciales en direction de publics extérieurs. En sept ans, son activité a été multipliée par trois avec 88 000 journées/activités en 2018.

Les activités organisées par le mouvement reposent sur ses bénévoles qui assurent de façon exclusive l'encadrement des enfants et des jeunes. Le montant de l'évaluation de leur contribution s'élève à plus de 48 M€. Le principe d'une durée de mandat limitée à cinq ans en moyenne tant pour les bénévoles que pour les salariés en situation de responsabilité, constitue une singularité de l'organisation, condition d'une dynamique renouvelée.

L'équipe de la délégation générale a pour mission de leur assurer un appui. Stable en nombre, renforcée pendant la période estivale, l'équipe est composée de 127 salariés.

Pour assurer un fonctionnement fluide et efficient de ce schéma centralisé, les Scouts et Guides de France ont mis en place une organisation administrative et comptable rigoureuse, grâce à des procédures formalisées, un contrôle interne effectif et des outils qui témoignent d'une transition numérique réussie.

La situation financière de l'association est saine ; elle repose sur une gestion sérieuse et transparente. Les ratios mesurant l'autonomie financière, la solidité de la structure financière et la solvabilité de l'association sont excellents.

Le budget annuel 2016-2017 s'établit à 37,7 M€ en produits, dont une part importante est liée au développement de l'activité. L'association est peu dépendante des subventions publiques qui ne représentent que 13 % du budget.

Propriétaire de son siège, elle bénéficie d'un patrimoine important justifiant des investissements réguliers. Elle peut également compter sur des legs et dons, issus notamment de collectes de fonds auprès du public.

L'association a procédé en 2015, à la filialisation d'une partie de son activité, assurée aujourd'hui par une société par actions simplifiée à associé unique (SASU), dénommée « SCOUTIK », qui gère la Boutique du scoutisme, les publications et deux centres nationaux à Jambville et Melan (04), dont le chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à plus de 4,7 M€ en 2016/2017.

Le ministère chargé de la jeunesse est le principal financeur de l'association au titre de l'État pour un montant annuel de l'ordre de 800 000 €. Les actions financées dans le cadre de la convention d'objectifs ont été réalisées conformément aux prévisions. La mission souligne cependant les écarts trop importants entre le budget prévisionnel et le budget réalisé. Elle considère que la méthode d'évaluation des coûts des actions doit évoluer. En lien avec l'administration, il est préconisé que l'association redéfinisse, pour la prochaine convention 2019/2021, les actions précises sur lesquelles un financement est sollicité, assorties d'indicateurs de mesure du rayonnement territorial et social de l'association.

L'augmentation constante du nombre d'adhérents de cette association de jeunesse et d'éducation populaire est fondée sur le choix que font les familles de lui confier leurs enfants. Elle peut s'expliquer par la combinaison de différents facteurs. Ils tiennent à un pilotage assurant la cohérence entre les objectifs affichés et les actions menées pour les atteindre, au professionnalisme des différents acteurs, ainsi qu'à la capacité des bénévoles et des salariés à évoluer tout au long de leur parcours. L'association inscrit par ailleurs son action dans une stratégie de communication qui porte un discours de modernité du scoutisme comme en témoignent les thèmes de leurs rassemblements (« Connecte ! » en juillet 2019).

La clarté du projet éducatif fondé sur des valeurs, l'ouverture du mouvement à tous les publics, le « faire et vivre ensemble », la dimension festive des rassemblements, la capacité à organiser et prendre en compte la parole des jeunes, l'organisation alliant autonomie et sécurité des jeunes, le rapport à la nature et à l'environnement correspondant à une demande sociale et le coût modeste des activités proposées, sont autant d'atouts qui peuvent expliquer le choix des familles et des jeunes.

La mission met toutefois en évidence les défis à relever par l'association. Le déménagement prochain du siège en constitue un à court terme. A moyen terme, l'absorption de la croissance des effectifs avec un objectif fixé de 120 000 adhérents en 2020 en est un autre. Si l'association a su faire évoluer son organisation pour y répondre, un suivi et un contrôle de proximité des activités proposées pour garantir le même niveau de qualité que celui sur lequel elle s'est construite, seront indispensables.

Les rapporteuses considèrent, en outre, que les compétences organisationnelles de l'association, portées par ses valeurs éducatives et son projet, tant dans l'animation de la démocratie que dans les aspects administratifs et comptables, sont transposables.

Elles estiment, à l'issue de cette mission de contrôle, que l'expérience de l'association devrait être mieux partagée à l'aune de certains enjeux de société. Ainsi, elle devrait notamment être associée aux réflexions sur les questions de mixité. Au regard de sa mobilisation sur le sujet de la protection de l'enfance, les outils et démarches mis en œuvre par l'association devraient être mutualisés. Sa démarche citoyenne en faveur de la montée en compétence civique des jeunes devrait nourrir les travaux en cours au titre du service national universel.

Les jeunes investis au sein des Scouts et Guides de France ont enfin toute leur place dans les débats et initiatives visant à « habiter autrement la planète ».

LISTE DES PRÉCONISATIONS

- Préconisation 1 : En complément des procédures déjà mises en place, systématiser la déclaration de l'absence de condamnation et/ou de mesure administrative d'interdiction d'encadrer des mineurs par toute personne en contact avec des enfants et des jeunes..... 39
- Préconisation 2 : Mettre en place une politique d'accès du service civique à tous sur des missions diversifiées, au regard du projet éducatif du scoutisme ouvert aux jeunes de tous les horizons. 48
- Préconisation 3 : En lien avec la DJEPVA, redéfinir pour la prochaine convention 2019-2021, les actions précises sur lesquelles un financement est sollicité, assorties d'indicateurs de mesure du rayonnement territorial et social de l'association. 63
- Préconisation 4 : Etablir un bilan consolidé au niveau national intégrant l'ensemble des financements du FDVA alloué à l'association dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et au niveau régional (DJEPVA)..... 65

INTRODUCTION

La mission de contrôle de l'association « Scouts et Guides de France », confiée à Fabienne Bourdais et Christine Julien, inspectrices générales de la jeunesse et des sports, s'inscrit dans le programme de contrôle 2018 de l'inspection générale de la jeunesse et des sports au titre de la revue permanente des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Les Scouts et Guides de France représentent aujourd'hui l'association de scoutisme la plus importante, avec près de 85 000 adhérents.

Depuis bientôt cent ans, les Scouts de France et les Guides de France, réunis en 2004, développent une activité d'accueil d'enfants et de jeunes en conformité avec le projet initié par Lord Baden-Powell à la création du scoutisme au début du XXème siècle, valorisant l'engagement et la prise de responsabilité.

Après une présentation historique du mouvement et de son projet éducatif, la mission s'est attachée à vérifier que les critères, ayant conduit à la délivrance par l'État de l'agrément en qualité de mouvement de jeunesse et d'éducation populaire en 1945 et renouvelé en 2004, étaient remplis. Elle a notamment procédé à une analyse de la gouvernance de l'association, de son organisation administrative et territoriale à l'aune de la vie démocratique en son sein.

Les rapporteuses ont analysé le dispositif d'adhésion des membres de l'association et les différentes activités proposées en accordant une place particulière aux principales d'entre elles : l'accueil à l'année et en camps de scoutisme d'enfants et de jeunes de 8 à 21 ans et la formation de leur encadrement exclusivement bénévole.

Les conditions de mise en œuvre de la formation donnant lieu à la délivrance du BAFA et BAFD par les Scouts et Guides de France, dans le cadre de l'habilitation nationale délivrée par l'État à la fédération du scoutisme français au titre des organismes de formation non professionnelle, ont été examinées.

Les conditions d'accueil de jeunes volontaires en service civique dans le cadre de l'agrément délivré par l'État ont été également étudiées.

À partir de l'analyse des moyens humains et financiers dont dispose l'association, les rapporteuses ont vérifié la conformité de l'utilisation des moyens alloués par le ministère chargé de la jeunesse, aux engagements pris dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association.

Enfin, après une présentation de la place de l'association dans son environnement institutionnel, la mission a conclu sur les enjeux auxquels elle devait aujourd'hui s'adapter mais aussi sur son savoir-faire qui pourrait être transposé à d'autres contextes.

Pour conduire leur mission de contrôle, les rapporteuses ont eu accès aux dossiers de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ainsi qu'aux documents accessibles sur le site internet de l'association, très complet et dont elles soulignent la transparence et la qualité. Elles ont par ailleurs fondé leurs analyses sur des entretiens (*cf.* liste des personnes rencontrées) et sur des contrôles aléatoires sur pièces.

Le rapport a donné lieu à une procédure contradictoire dont les observations sont jointes en annexe.

Après une présentation du contexte historique et du projet éducatif (1), le rapport s'attache à la gouvernance et au processus démocratique au sein de l'association (2), ainsi qu'à l'organisation territoriale, administrative et comptable (3). Les activités de l'association contribuant à son rayonnement, ainsi que la diversité des publics accueillis sont analysées (4) en rapport avec les moyens humains et financiers mobilisés (5). Certaines actions conduites donnent lieu à un soutien financier du ministère chargé de la jeunesse, principal financeur au titre de l'Etat. Les modalités de ce soutien sont évaluées (6).

Le rapport comporte quatre préconisations et est complété par douze annexes.

1 UN ENGAGEMENT ÉDUCATIF STRUCTURANT POUR FORMER DES « CITOYENS DU MONDE UTILES »

1.1 Une histoire marquée par une pédagogie qui a su s'adapter aux évolutions sociales

1.1.1 L'éducation par le faire : « la formation du caractère » par l'action

Les Scouts et Guides de France rappellent dans leurs divers supports de présentation qu'ils constituent « un mouvement catholique d'éducation populaire qui vise à former des citoyens actifs, heureux et artisans de paix ». Ils fondent leur action sur une pédagogie du projet, de l'équipe, du jeu et de la vie dans la nature.

Le préambule des statuts de l'association² énonce ainsi que : « L'association des Scouts de France créée en 1920 et reconnue d'utilité publique en 1927, et l'association des Guides de France reconnue d'utilité publique en 1943, mettent en œuvre depuis leur origine le scoutisme et le guidisme à partir des buts, des principes et méthodes établis par son fondateur Lord Robert Baden-Powell. »

Le scoutisme, fondé en Angleterre en 1907 par Robert Baden-Powell (1857-1941), officier général de l'armée britannique, se définit, dès son origine, comme vecteur de l'éducation morale des personnes. Baden-Powell parle ainsi de la « formation du caractère ». Le « *Guide du chef éclaireur* », décliné dans sa version moderne en 1977 par les Scouts de France : « *Baden-Powell aujourd'hui* », établit une liste détaillée des qualités morales et intellectuelles qui fondent le caractère : maîtrise de soi, altruisme, confiance en soi, intelligence, piété, joie de vivre et sens de l'humour, énergie etc.

« Selon l'âge des enfants et des jeunes, les activités se déroulent toujours dans le concret et dans l'action ». L'association cherche, en effet, à concilier le développement personnel par « le faire » et l'apprentissage de la vie collective dans une démarche d'engagement et d'adhésion à des valeurs. Elle se donne également pour objectif de partager le scoutisme avec les jeunes qui en sont le plus éloignés. Ce que le jeune scout vit, découvre, apprend par ses jeux, concourt à une finalité morale. Chaque jeune est appelé, dans le scoutisme, à prononcer une promesse, c'est-à-dire un engagement à se conduire en scout, à respecter les valeurs du scoutisme, qui ne s'appuient pas sur des interdictions mais sur des orientations positives.

1.1.2 Une éducation à la vie spirituelle et religieuse ouverte à tous

Les Scouts et Guides de France se présentent comme un mouvement catholique. Le scoutisme présuppose une dimension spirituelle parce qu'il interroge le sens de la vie. À cet égard, la rencontre entre le scoutisme et la religion a toujours été portée par les SGDF : l'éducation doit permettre aux jeunes de développer tous leurs talents, y compris leur identité religieuse.

La religion est abordée comme « une proposition de spiritualité catholique dans une perspective inclusive et non pas exclusive ». Le défi du mouvement vise à maintenir l'unité

² Statuts adoptés par l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2017.

par l'ouverture à tous et la religion constitue une proposition de vie spirituelle. Pour cette raison : « L'association est ouverte à tous, sans distinction de nationalité de culture, d'origine sociale ou de croyance ». Les Scouts et Guides de France sont reconnus comme mouvement éducatif par l'Église catholique.

1.1.3 Un projet éducatif qui conjugue le développement personnel et l'apprentissage de la vie collective dans le groupe ...

Avec l'objectif de construire une vie communautaire de qualité d'une part et de guider chaque jeune dans son développement personnel d'autre part, la pédagogie des SGDF témoigne de cette priorité éducative accordée soit à l'approche individuelle, soit à la pratique collective en fonction des époques. Fondée sur l'acquisition d'un savoir-faire, la prise de responsabilité, la vie dans la nature, la découverte du monde et l'engagement personnel, cette pédagogie a su s'adapter, au fil de l'histoire du mouvement, aux attentes et aux évolutions de la jeunesse.

En 1909, sont créées les premières compagnies de guides. En 1920, Jacques Sevin, jeune prêtre jésuite, crée la Fédération des Scouts de France pour les jeunes hommes, après avoir expérimenté le scoutisme en Belgique. Il construit un scoutisme doté d'une spiritualité catholique et d'un « chemin de sainteté personnelle ». Albertine Duhamel et Marie Diemer créent les Guides de France en 1923, pour les jeunes femmes. Le scoutisme marin est créé en 1910 en Angleterre et en 1923 en France.

La Fédération du scoutisme français, créée en décembre 1940³, consacre l'union de six associations de scoutisme, dont les Scouts de France et les Guides de France⁴. Les Scouts de France et les Guides de France vont bénéficier d'un agrément comme mouvement de jeunesse et d'éducation populaire par la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en 1945. Les Scouts de France sont reconnus d'utilité publique dès 1927 et les Guides de France en 1943. Aux côtés de nombreuses autres associations de jeunesse et d'éducation populaire, les Scouts et Guides de France vont trouver leur place dans les politiques des ministères chargés de la jeunesse à partir de 1945.

Si le scoutisme constitue pour l'enfant le lieu de son appartenance à un groupe où il apprend à se situer et où il est reconnu, le collectif se construit peu à peu à travers des projets vécus dans la réalité d'un groupe mais aussi dans un environnement élargi à l'approche du monde.

1.1.4 ... pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens du monde

L'Organisation mondiale des mouvements scouts et guides rend accessible cette éducation à l'international qui fait ainsi partie intégrante de l'éducation scout. En effet, dès l'origine, le scoutisme comporte une importante dimension européenne et internationale. La Fédération du scoutisme français s'inscrit dans un réseau mondial présent dans 150 pays représentant près de 60 millions de scouts dans le monde. Ce réseau comprend l'Association mondiale des

³ La fédération du scoutisme français en 1940 regroupe : les Éclaireurs de France ; les Éclaireurs israélites de France ; les Éclaireurs unionistes de France ; la Fédération française des Éclaireuses de France ; les Scouts de France et les Guides de France.

⁴ Aujourd'hui, les associations agréées membres de la Fédération du scoutisme français sont : les Éclaireuses Éclaireurs de France ; les Éclaireuses Éclaireurs israélites de France ; les Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France ; les Éclaireuses Éclaireurs de la nature ; les Scouts et Guides de France ; les Scouts et guides musulmans.

guides et éclaireuses, l'Organisation mondiale du mouvement scout⁵ (organisation non gouvernementale de rang A à l'ONU) ainsi que les Conférences internationales catholiques de scoutisme et de guidisme⁶.

Le 1^{er} jamboree mondial (rassemblement international de scouts venus du monde entier) a eu lieu en Angleterre en 1920 : il réunit 8 000 scouts de 21 pays. Dès l'après-guerre, en 1947, sera organisé en France un jamboree mondial de la paix, dont l'amitié franco-allemande est le centre des débats, rassemblant 42 nations différentes.

Le prochain jamboree mondial aura lieu à l'été 2019 aux États-Unis rassemblant 40 000 jeunes de 14 à 17 ans, venant du monde entier. Il sera organisé conjointement par les associations scoutées du Mexique, des États-Unis et du Canada.

Ces différents événements rassemblent des milliers de jeunes scouts et guides qui découvrent ainsi d'autres cultures et d'autres façons de vivre le scoutisme. L'objectif de former des « citoyens utiles », fixé par Baden-Powell, s'élargit à l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale pour former des « citoyens du monde ».

1.2 La fusion des scouts et des guides de France : un travail de refondation

1.2.1 La recherche d'une solution d'union qui s'est inscrite dans la durée

Les Scouts et Guides de France sont nés en 2004 de la fusion des Scouts de France et des Guides de France, deux mouvements catholiques de scoutisme. Le regroupement des deux associations est le fruit d'un processus qui fut long et marquant dans l'histoire du scoutisme.

En 1982, la tentative de fusion des deux mouvements échoue, même si les Scouts de France s'ouvrent aux filles. Le décret du 14 septembre 2004⁷ actera le regroupement des activités et du patrimoine des Scouts et des Guides de France, approuvant la dissolution par fusion absorption de l'association des Scouts de France par les Guides de France.

Il convient de souligner que ce projet de fusion n'était pas seulement le fruit d'une évolution de la société avec un enjeu de mixité. Il traduisait également une volonté de remédier à la décroissance des effectifs des deux mouvements : les Scouts avaient perdu un tiers de leurs adhérents en 20 ans et le réseau d'animation territoriale des Guides n'était plus en mesure d'être présent dans toutes les régions.

« Au départ, la question de la mixité n'apparaissait pas centrale. Du côté des guides, la motivation venait du besoin d'une organisation mieux structurée, plus entrepreneuriale ; du côté des scouts, il s'agissait de mieux faire vivre le débat démocratique et l'esprit collectif qui animaient déjà les guides⁸ ». L'éducation des garçons et des filles constituait néanmoins un sujet important pour

⁵ Le Scoutisme français est membre fondateur de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) et de l'Association mondiale des guides et éclaireuses (AMGE).

⁶ Conférence internationale catholique de guidisme (CICG) et conférence internationale catholique du scoutisme (CICS).

⁷ Décret du 14 septembre 2004 approuvant la dissolution par fusion-absorption d'une association reconnue d'utilité publique, abrogeant le décret portant reconnaissance de cette association comme établissement d'utilité publique, autorisant le transfert de ses biens à une autre association reconnue d'utilité publique et approuvant la modification des statuts et du titre de cette association (JORF du 15 septembre 2004).

⁸ Source : « Etre femme, être guide : 100 ans de guidisme qui ont changé les vies » - Les Editions des Scouts et Guides de France - octobre 2012.

l'avenir du mouvement, mais le choix fut opéré de l'inscrire comme une orientation à travailler dans la durée, après la fusion des deux associations.

1.2.2 Un large travail de concertation pour adapter le mouvement au monde d'aujourd'hui

Pour aboutir au rapprochement, un processus de concertation approfondie avec les membres des deux mouvements a été lancé afin de refonder une démarche éducative. Ce travail de refondation a duré deux années. Il s'agissait d'obtenir une adhésion large des membres des Scouts et des Guides de France non seulement pour la création d'un nouveau statut, d'une nouvelle assemblée générale mais également pour renouveler le débat démocratique et instaurer une nouvelle organisation dans les relations avec les territoires, comme l'indique un responsable des scouts à l'époque : « *Vingt commissaires ont ainsi été nommés dans les régions en assemblée générale pour développer ces échanges. Ce travail a permis le développement des groupes dans les territoires, constituant un réel échelon de dialogue entre le local et le national* ».

Le second alinéa du préambule des statuts de l'association précise ainsi que : « L'assemblée générale de 2004, à Lourdes⁹, a acté le regroupement des deux associations « les Scouts de France » et les « Guides de France », pour créer notre association actuelle. Ce regroupement s'est construit sur un long processus veillant à capitaliser dans le respect mutuel, les acquis éducatifs et pédagogiques des deux associations pour bâtir un mouvement adapté au monde d'aujourd'hui, avec pour objectif d'aider les scouts et guides à donner du sens à leur vie et à devenir des hommes et des femmes utiles, artisans de justice et de paix. »

Le projet éducatif propose ainsi aux jeunes filles et aux garçons un espace de vie qui répond à leur besoin de rêver, d'agir, de réussir leurs projets, de vivre en communauté, de donner « un sens à leur vie » et les invite à devenir des « citoyens du monde, solidaires et responsables ».

L'engagement ainsi que la méthode des Scouts et des Guides reposent sur huit éléments : la loi, la promesse qui constituent le socle ; la nature ; l'engagement dans la communauté ; le soutien des adultes aux jeunes ; l'apprentissage par l'action, la confiance, la responsabilité ; la progression personnelle selon le choix du jeune ; le système des équipes où chacun a sa place ; le cadre symbolique pour développer la créativité et l'appartenance à la famille.

1.3 Un projet éducatif structurant défini dans un plan d'action pour les années 2015 - 2022

1.3.1 Contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale

Aujourd'hui, les objectifs éducatifs sont organisés autour des six axes pour permettre aux jeunes de progresser : développement physique, développement social, développement intellectuel, développement spirituel, développement affectif, développement moral. Le scoutisme propose ainsi un projet éducatif¹⁰ global aux enfants et aux jeunes de 8 à 18 ans

⁹ Au cours des assemblées générales qui se sont tenues à Lourdes, les Guides de France ont approuvé à 85 % la création d'un mouvement commun, et les Scouts de France à 91 %.

¹⁰ Le projet éducatif des scouts et guides de France - Mars 2010.

autour des priorités suivantes : construire sa personnalité ; être acteur d'une église ouverte à tous ; éduquer les garçons et les filles ; vivre ensemble ; habiter autrement la planète.

La pédagogie est ainsi adaptée à chaque âge et la mixité est prise en compte en tenant compte des différences et de l'altérité entre les sexes : « *Il s'agit de permettre à chacun, garçon et fille, de développer toutes ses potentialités, d'accéder à toutes les responsabilités sans être enfermé dans des modèles traditionnellement masculin ou féminin* ».

À cet égard, il convient de souligner le rôle particulier des cheftaines et des chefs, jeunes adultes majoritairement âgés de 18 à 25 ans et leur engagement de jeunes animateurs dans le scoutisme. Baden-Powell aborde le rôle du chef dans la formation du caractère des plus jeunes. Il souligne la nécessaire capacité à entrer dans une compréhension des jeunes, à se mettre à leur niveau ainsi que l'exemplarité attendue du chef.

Le chef ou la cheftaine qui accompagne dans leur parcours les jeunes scouts ou guides contribue à la cohérence d'un modèle adulte structurant qui donne ensuite au jeune l'envie d'être chef à son tour. Si ce mouvement est structurant pour les enfants et les jeunes dans les unités, il l'est aussi pour les jeunes adultes qui prennent une responsabilité éducative dans le mouvement.

1.3.2 Partager le scoutisme avec les jeunes qui en sont le plus éloignés

Le plan d'orientations pour les années 2015-2022¹¹ s'inscrit en cohérence avec le projet éducatif du mouvement. Il définit ainsi les trois priorités à mettre en œuvre dans chaque groupe et territoire et au niveau national :

- faire grandir le mouvement par les groupes et en s'appuyant sur les chefs et cheftaines ;
- partager le scoutisme avec des jeunes de tous horizons et ceux qui en sont le plus éloignés avec, notamment, des actions des zones prioritaires ;
- éduquer à l'engagement citoyen, à la solidarité internationale et aux défis de demain (numérique, partenariats etc.).

Le plan d'orientation des Scouts et Guides de France pour 2015-2020 a été adopté par les représentants des groupes et territoires réunis en assemblée générale en mai 2015. Lors du bilan établi pour l'assemblée générale de 2018, les représentants ont approuvé la prolongation de ces orientations jusqu'en 2022 afin de permettre la pleine réalisation des actions dans la durée.

A l'occasion des travaux préparatoires à l'assemblée générale, les assemblées territoriales ont également demandé à poursuivre les actions engagées sur terrain. La résolution « semeur de scoutisme » et l'amendement « audace et citoyenneté », votés lors de l'AG de 2017, invitent ainsi à donner une impulsion concrète au développement de nouveaux groupes sur l'ensemble du territoire et à cibler les jeunes les plus éloignés du scoutisme, notamment dans les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales. 27 nouveaux groupes se sont ainsi constitués entre septembre et décembre 2017 sur l'ensemble du territoire national¹².

¹¹ Voté lors de l'assemblée générale de 2015, le plan d'orientation 2015-2020 « Grandir et servir ensemble a été prolongé jusqu'en 2022 par une résolution votée lors de l'assemblée générale de 2018.

¹² Source : rapport d'activité 2017.

La prolongation du plan d'action sera aussi de nature à s'inscrire en cohérence avec la préparation du centenaire de l'association : les Scouts auront 100 ans en 2020, les Guides en 2023. Elle devrait également permettre à l'association de mieux aligner ses orientations avec celles de l'Organisation mondiale du mouvement scout et l'Association mondiale des guides et éclaireuses.

2 UNE GOUVERNANCE QUI GARANTIT UN FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET UNE ASSISE NATIONALE

2.1 Des statuts adaptés aux orientations du mouvement pour une meilleure prise en compte de la diversité des adhérents et des territoires

2.1.1 Des statuts qui garantissent un projet d'intérêt général

Les Scouts et Guides de France sont un mouvement catholique d'éducation qui a pour but de contribuer à l'éducation des enfants et des jeunes et à leur engagement dans la vie sociale selon les buts, les principes et les méthodes du scoutisme. Si l'association accomplit sa mission éducative en lien avec l'Église catholique (les statuts canoniques lient l'association à l'Église catholique¹³), elle est ouverte à tous sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

L'association, créée le 1^{er} septembre 2004 par fusion entre l'association des Guides de France (créée le 16 mai 1923) et l'association des Scouts de France (créée le 20 décembre 1920), a été enregistrée à la Préfecture de Paris le 14 septembre 2004¹⁴. Les statuts actuellement en vigueur ont été approuvés par l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2017. L'agrément en qualité de mouvement de jeunesse et d'éducation populaire¹⁵ a été délivré par le ministère chargé de la jeunesse en date du 12 avril 1945, renouvelé le 19 janvier 2004.

L'engagement du mouvement dans la vie sociale et son projet éducatif sont de nature à permettre à l'association d'agir selon les valeurs de l'éducation populaire en contribuant notamment à des actions d'intérêt général (solidarité, citoyenneté, protection de l'environnement etc.).

Elle agit en conformité avec les principes de l'Organisation mondiale du mouvement scout et de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses sur la base des principes de leurs constitutions respectives (cf. 1.1.4).

2.1.2 Des modalités d'adhésion qui correspondent aux différentes catégories de membres et des missions inscrites dans un « cycle de l'engagement »

Les catégories de membres définies par les statuts¹⁶ sont exclusivement des personnes physiques : les enfants, jeunes et personnes majeures en situation de handicap mental qui participent aux activités de scoutisme, les adultes chargés d'une responsabilité au titre d'une

¹³ Statuts canoniques du 15 mars 2005 reconnaissant l'association SGDF comme association privée de fidèles par la conférence des évêques de France.

¹⁴ JO du 15 septembre 2004 – Cf. chapitre 1-2 du présent rapport.

¹⁵ Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel – Article 8 relatif à l'agrément national jeunesse éducation populaire délivré par le ministre. L'agrément national est conditionné par le respect des critères suivants : existence et respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, leur fonctionnement démocratique, la transparence dans leur gestion, l'égal accès des hommes, des femmes et des jeunes à leurs instances dirigeantes. Le décret n°2002-571 du 22 avril 2012 (modifié par le décret n°2016-1376 du 12 octobre 2016) pris en application de l'art 8 précité prévoit qu'une association, fédération ou union qui sollicite un agrément auprès du ministre, doit fournir « tous les éléments de nature à justifier de son caractère national » et les « marqueurs » d'un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire.

¹⁶ Statuts adoptés par l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2017.

mission d'encadrement (animation ou direction), les membres associés composés de parents, amis ou anciens participant à l'action du mouvement.

Concernant les personnes majeures en situation de handicap mental, il convient de souligner que cette mention a été ajoutée aux statuts en 2016¹⁷, s'inscrivant en cohérence avec le projet de l'association de favoriser l'accès du scoutisme aux personnes en situation de handicap mental.

La qualité de membre responsable est conditionnée par un agrément du conseil d'administration. Il se traduit par un mandat pour accomplir une mission d'animation ou de direction au sein de l'association (responsable d'unité, de groupe, animation d'unité, équipier, délégué territorial, chargé de mission etc.)¹⁸. Les conditions de cette nomination sont définies dans le règlement intérieur. Ainsi, outre l'adhésion au projet du mouvement, les aptitudes pédagogiques ou les compétences spécifiques requises, le règlement intérieur prévoit que nul ne peut faire l'objet d'une nomination s'il fait l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.

La mission du bénévole s'inscrit dans le cadre du « cycle d'engagement d'un adulte dans le scoutisme » proposé par l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMS). Ce processus continu comprend les étapes nécessaires à un bénévole pour remplir pleinement sa mission. À cet égard, sa mission est limitée dans le temps et précisée dans sa lettre de mission, en général d'une durée de 4 ans (1 + 3 ans), renouvelable une fois sur demande de l'intéressé (dans la limite de 8 années). Cette règle spécifique contribue à la dynamique du mouvement et à nourrir l'engagement sur des responsabilités variées.

2.1.3 Des cotisations modulables en fonction des ressources

La nomination est effective après le paiement d'une cotisation. Les membres qui ont acquitté leur cotisation et qui ne sont pas nommés sur une mission de responsable sont membres associés.

Le paiement de la cotisation est fixé, annuellement, par l'assemblée générale (AG). Celle-ci, réunie en mai 2016, a voté une augmentation des cotisations avec une application au 1^{er} septembre 2016 (saison 2016-2017) pour compenser l'impact de la baisse des ressources des cotisations lié à la mise en place de la grille fondée sur le quotient familial.

En effet, depuis 2014,¹⁹ le montant des cotisations est modulable selon les ressources des familles puisqu'il est calculé en référence au quotient familial. Le montant de l'adhésion s'échelonne entre 23 et 139 € pour un jeune (ou un adulte) avec un tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant. Quatre tranches de quotient familial sont identifiées et les adhésions se répartissent de façon assez homogène dans chacune de ces tranches : 24 % pour le QF1 (niveau de ressources le plus bas) et 28 % pour le QF4. Cette modulation des cotisations met en évidence l'enjeu de mixité sociale recherché par l'association. Elle traduit également sa volonté effective d'ouvrir le scoutisme à tous les publics et de le faire rayonner dans tous les territoires.

¹⁷ Groupe de travail réuni en 2015-2016 pour procéder à la réforme de l'organisation des statuts de l'association à partir des priorités définies dans le plan d'orientations 2015-2022.

¹⁸ Art.7 à 10 du R.I.

¹⁹ AG des 31 mai et 1^{er} juin 2014 – Résolution n°7.

Aux membres de l'association, s'ajoutent des membres d'honneur reconnus par le CA pour services exceptionnels rendus, non soumis à cotisation.

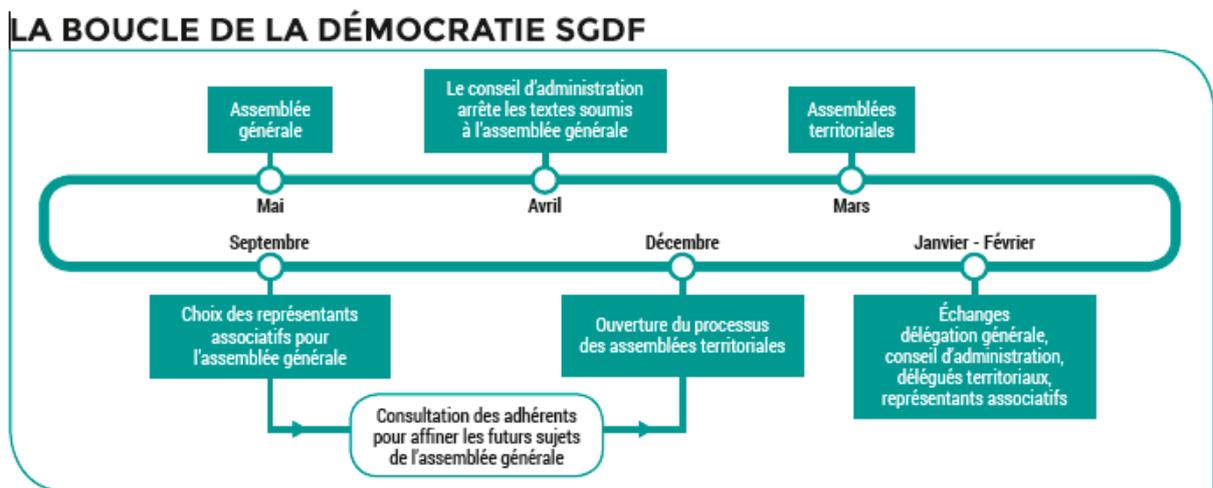
2.1.4 Des statuts qui invitent à veiller à une présence équilibrée des hommes et des femmes à tous niveaux de responsabilité.

Le CA, pour l'année 2018/2019, comptabilise 24 membres dont 10 femmes et 14 hommes, soit 41 % de femmes, garantissant ainsi une représentation équilibrée (à titre comparatif, c'est le pourcentage retenu pour « la représentation équilibrée » dans les fédérations sportives). Le bureau est, quant à lui, composé de 2 femmes et 3 hommes (dont un trésorier et un trésorier adjoint) ; une femme est présidente de l'association depuis juin 2017.

2.2 Un processus démocratique renforcé qui constitue une chaîne de propositions et de décisions prenant appui sur les territoires et les jeunes.

2.2.1 L'assemblée générale : temps fort de la vie démocratique du mouvement.

Lors de la dernière AG, pendant trois jours, plus de 1 500 membres de l'assemblée générale étaient présents, dont près de 1 000 votants, représentants des groupes et territoires de toute la France au centre national de Jambville du 19 au 21 mai 2018. Le processus démocratique qui aboutit à l'assemblée générale et à ses décisions mobilise les groupes locaux à travers les assemblées territoriales qui font remonter des résolutions et des questions, selon un calendrier précis qui prévoit, chaque année, différentes étapes de concertation de janvier à mai.



Source : Rapport d'activité 2017-SGDF

L'assemblée générale, réunie en 2016, a renforcé le processus démocratique en ajoutant des dispositions statutaires de nature à favoriser le processus de concertation, au plus près des territoires et en définissant des modalités spécifiques de remontée des propositions. À cet égard, la désignation des représentants associatifs a fait l'objet d'un ajout dans le règlement intérieur en instaurant la mission de « représentant associatif pour « faire vivre dans

l'association le débat démocratique »²⁰. Chaque groupe, chaque équipe territoriale, les scouts et guides à partir de 16 ans ainsi que les équipiers nationaux peuvent élire des représentants associatifs qui ont droit de vote à l'AG. Ils sont chargés d'organiser les débats concernant les sujets proposés à l'assemblée générale.

Constituées des adhérents de 16 ans et plus, dont en particulier les représentants associatifs qui participent à l'assemblée générale, les assemblées territoriales sont le lieu de la vie démocratique du mouvement. Elles débattent des sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale, peuvent proposer des amendements ou des résolutions au conseil d'administration et identifier les questions que le territoire souhaite soumettre au conseil d'administration.

2.2.2 Des modalités de concertation renforcées en 2016 : résolutions, amendements, droit de pétition en ligne²¹

Les modalités de concertation ont également fait l'objet d'ajouts dans le règlement intérieur (RI), adopté par l'assemblée générale de 2016, afin de préciser les modalités du processus de concertation. Les résolutions complètent chaque année les orientations définies en CA et portent sur des propositions spécifiques mises ou non à l'ordre du jour de l'assemblée générale, sur décision du CA. Ce processus de concertation est complété par un droit d'amendement, qui consiste à proposer des modifications aux textes soumis à l'AG, avant l'assemblée par le délégué territorial ou, pendant l'AG, par un membre votant. Ces amendements sont intégrés à l'ordre du jour s'ils répondent aux conditions fixées par le RI (art.25). Les amendements sont soumis au vote.

En parallèle de ce processus, il est possible de mobiliser un « droit de pétition », facilement accessible en ligne sur le site des SGDF, au moins deux mois avant l'AG, afin de faire émerger des sujets qui peuvent se transformer en résolutions pour l'assemblée générale ou enrichir des résolutions déjà envisagées.

2.2.3 Une participation effective des jeunes à la vie de l'association développée à travers les conseils territoriaux de jeunes

Depuis 2016, la représentation des jeunes dans les instances associatives s'est accrue pour plusieurs raisons : l'éligibilité et le droit de vote à partir de 16 ans à l'assemblée générale²² mais également l'expérimentation portant sur la création de conseils territoriaux de jeunes sur trois ans dans les territoires.

À cet égard, les articles 21 et 22 du règlement intérieur ont été complétés ou modifiés en 2016 introduisant explicitement la participation des jeunes de 16 ans et plus à la vie démocratique de l'association et ce, par la présence de représentants associatifs des mineurs de 16 ans et plus.

L'assemblée générale, réunie en 2016, a également proposé la création de conseils territoriaux de jeunes sur la base d'une expérimentation des territoires volontaires pour une réelle

²⁰ Article 21 du règlement intérieur.

²¹ Article 25 et 27 du RI.

²² Articles 21 et 22 du RI : « la mission complémentaire de représentant associatif permet de faire vivre dans l'association le débat démocratique. L'adhésion pour les scouts et guides de 16 ans et plus, la nomination pour les responsables, permettent d'être éligible à cette mission. Les représentants associatifs ont droit de vote à l'assemblée générale». Le représentant associatif est également « éligible à l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi, les statuts et le règlement intérieur ».

contribution des jeunes aux orientations et à la vie de l'association. A cet effet, l'article 6 des statuts qui précise que : « L'association encourage la participation des jeunes à la prise de décisions » a été complété par la résolution suivante : « L'Assemblée Générale décide qu'à partir d'une vision commune, des territoires volontaires participent à une expérimentation de Conseils de jeunes ... Cette démarche est plus particulièrement ouverte aux jeunes de moins de 16 ans puisque ceux de 16 ans et plus peuvent prétendre aux autres dispositifs soumis aux votes de l'AG, mais sans exclusive dans le cadre de ces expérimentations... ».

Depuis, les territoires expérimentent la mise en œuvre de conseils territoriaux de jeunes associés aux assemblées territoriales dans la perspective de préparer les assemblées générales. Ainsi, une délégation nationale de conseils territoriaux de jeunes s'est constituée, en parallèle de l'assemblée générale de 2018. Ce premier conseil national de jeunes a réuni plus de 50 enfants et jeunes de 8 à 17 ans pendant trois jours. Ils ont remis une synthèse de leurs contributions et propositions concrètes aux membres de l'AG. Cette expérimentation est déclinée en plusieurs phases de 2016 à 2019. 10 territoires ont expérimenté la création d'un conseil de jeunes en 2017, près de 40 en 2019 dont 23 en phase de démarrage. Cette expérimentation pourrait permettre, en 2019, de généraliser la création des conseils de jeunes, voire de la pérenniser en l'inscrivant dans les statuts.

La participation des jeunes, à tous les échelons (groupes, territoires et échelon national) est au cœur des méthodes éducatives des SGDF. Des mécanismes de démocratie locale se mettent ainsi en place. Du conseil de groupe à l'assemblée générale en passant par les conseils territoriaux, chacun est invité à s'exprimer.

L'Agora constitue un autre temps de la participation des jeunes guides et scouts de France. L'Agora réunit annuellement une centaine de compagnons (17 à 21 ans) venant de toute la France. C'est un rassemblement organisé « par les compagnons pour les compagnons » qui leur permet de prendre des décisions pour leur branche et d'élire des représentants nationaux. Créé en 2010, l'Agora s'est progressivement structurée et est devenue un lieu de prise de responsabilités et de débat démocratique. Chaque année, une thématique sert de support aux échanges et à des actions mises en place pour les compagnons. Deux représentants des compagnons sont invités à présenter le contenu de leur Agora, lors d'une prise de parole en AG.

La participation des jeunes aux décisions qui les concernent s'inscrit dans le cadre des priorités de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) qui rappelle que les questions contemporaines appellent une collaboration de toutes les générations et une implication des jeunes dans tous les processus de décision.

2.3 Une augmentation globale des adhérents qui reflète la dynamique de développement du mouvement

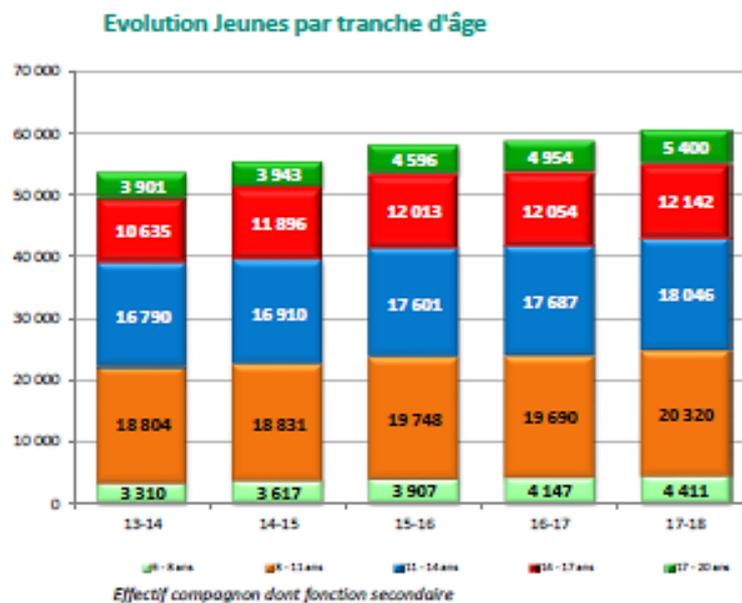
2.3.1 Une augmentation du nombre de jeunes depuis cinq ans et des écarts selon les tranches d'âge concernées

Le plan d'orientation 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022) a fixé un objectif de 120 000 adhérents d'ici 2020. Il convient de souligner la fiabilité du suivi en temps réel des

adhérents grâce à l’outil intranet. Au 31 août 2018, l’association comptait 84 298 adhérents²³, dont 59 482 enfants et jeunes de 6 à 20 ans, 24 806 adultes, 831 groupes locaux et 74 territoires²⁴. Toutefois, les adhérents sont inégalement répartis sur l’ensemble du territoire. Ainsi, le centre de ressources d’Île-de-France regroupe 16 territoires et comptabilise près de 28 % de l’ensemble des adhérents quand le centre de ressources de Méditerranée regroupe 5 territoires et compte seulement 6 % des adhérents.

Les Scouts et Guides de France constituent un des plus grands mouvements de jeunesse de France qui affiche une croissance de ses adhérents de 27 % en 10 ans²⁵. Pour autant, le taux de pénétration dans la population générale reste faible et largement inférieur aux pays anglo-saxons notamment.

Depuis 5 ans, les adhésions connaissent une augmentation sensible de près de 20 % (6,6 % en 2017-2018). La tranche d’âge la plus représentée concerne les 8-11 ans (louveteaux/jeannettes) avec 20 320 enfants, soit près du tiers du total des enfants et des jeunes. Les moins représentés appartiennent aux tranches d’âge des 6/8 ans et des 17-21 ans. Au total, près de 85 % des jeunes accueillis (50 508) ont entre 8 et 17 ans.



31 août 2018 – Source SGDF

2.3.2 Une augmentation marquée par la hausse des adhésions des adultes de près de 40 % témoignant de la dynamique du bénévolat

Toutefois, l’augmentation des adhésions à hauteur de 20 % en 5 ans concerne davantage les adultes qui connaissent sur la période une hausse de près de 40 %. Ils passent ainsi de 17 735 en 2013-2014 à 24 806 en 2017-2018 alors que les enfants et jeunes accueillis voient leur nombre croître de 12 %, passant de 53 083 à 59 492. Sur la même période, on peut constater

23 Source SGDF – Extraction effectifs adhérents au 31 août 2018.

24 Cf. organigramme et carte des centres de ressources en annexe 3.

25 Cf. Site internet de l’association.

une augmentation des effectifs d'encadrement (près de 12 600 responsables des différentes tranches d'âge, soit une hausse de plus 17 % en 5 ans) dans des proportions plus importantes que les effectifs de jeunes.

L'augmentation des effectifs des responsables de groupes témoigne du dynamisme de l'engagement bénévole que connaît le mouvement. Il compte aujourd'hui plus de 20 000 bénévoles²⁶ qui, outre les responsables de groupes, comprennent notamment les délégués territoriaux²⁷, les trésoriers ainsi que les fonctions bénévoles de l'échelon national. 95 % des bénévoles sont des actifs qui ont majoritairement entre 35 et 50 ans et appartiennent plutôt aux professions et catégories socio-professionnelles (PCS) les plus élevées. Plusieurs responsables des SGDF ont également souligné qu'un tiers des bénévoles n'a jamais été scout ou guide, ce qui témoigne de l'ouverture du mouvement.

Ainsi, le rapport de gestion pour l'exercice 2016-2017 précise que la valorisation du bénévolat s'élève à 48 015 K€²⁸ (soit 2 521 700 heures) traduisant une augmentation de plus de 2 % par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des effectifs des responsables. La valorisation du bénévolat est ainsi, et depuis plusieurs années, d'un montant supérieur au montant des ressources des SGDF (48 M€ pour 37 M€).

²⁶ Source site internet SGDF.

²⁷ Le délégué territorial (DT) est garant de l'application des principes d'organisation et de fonctionnement du mouvement ainsi que de la déclinaison sur le territoire des orientations nationales. Chaque territoire peut compter deux voire trois DT.

²⁸ Le montant de la valorisation des bénévoles est calculé sur la base des effectifs des responsables, multipliée par le taux horaire de rémunération d'un animateur au coefficient le plus bas de la convention collective nationale de l'animation (CCNA).

3 UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE RIGOUREUSE ET DES MECANISMES DE SOLIDARITE AVEC LES ECHELONS TERRITORIAUX

Le mouvement repose sur une seule entité juridique nationale, l'association « Scouts et Guides de France » (hors territoires ultramarins). Il s'appuie sur une organisation déconcentrée au niveau territorial qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat.

3.1 Une organisation qui s'appuie sur le niveau national, le territoire et le groupe dans une configuration qui doit s'adapter à la croissance du nombre des adhérents

Deux échelons d'organisation permettent un fonctionnement homogène : les groupes et les territoires.

En 2018, 831 groupes constituent l'échelon local de base, composé de plusieurs unités d'enfants et de jeunes ; chaque groupe a son responsable, son secrétaire et son trésorier.

Ces groupes sont organisés en 74 territoires, dont 8 territoires ultramarins, 1 territoire « monde » qui rassemble les 750 adhérents répartis dans une dizaine de pays et 69 territoires métropolitains. Chaque territoire est administré par une équipe territoriale composée notamment d'un délégué territorial, un responsable du pôle administratif et financier (comprenant notamment un secrétaire et un trésorier), un responsable du pôle développement et un responsable du pôle pédagogique.

L'équipe de l'échelon national est, quant à elle, composée de bénévoles et de salariés (*cf.* 5.1), ces derniers constituant la direction générale.

Afin de répondre aux besoins nés de la croissance du nombre de groupes et de territoires, ont été créés récemment 9 centres de ressources (dont 8 pour la métropole), eux-mêmes regroupés en 3 zones (Île-de-France, Ouest et Centre-est), dont les responsables sont en soutien du DGA « animation territoriale et développement ». Cette organisation est animée par des salariés de la direction générale chargés d'intervenir en appui et en accompagnement des bénévoles des équipes territoriales, notamment au plan administratif et financier ainsi que dans la mise en place des formations.

Confrontée à un développement important, l'association connaît une augmentation du nombre moyen de jeunes par groupe. L'organisation territoriale est alors réinterrogée. Ainsi, le choix a été fait de ne pas créer d'échelon territorial supplémentaire, mais de procéder à des redécoupages de groupes et de territoires pour limiter à un nombre raisonnable le nombre de jeunes accueillis par unité et par groupe. 28 nouveaux groupes ont été créés en 2016-2017 et 22 l'année précédente. Le nombre de nouveaux territoires est passé de 18 à 22 sur la même période. L'objectif est un maximum de 30 jeunes par unité pour préserver la qualité de l'accueil.

Cette organisation verticale implique de se doter d'outils fiables et de procédures permettant de limiter les risques alors que l'association compte plus de 1 100 comptes bancaires, sous la responsabilité de bénévoles, et que la nature de l'activité génère un nombre important

d'actes administratifs et comptables. Le budget de l'association est en effet constitué pour 60 % environ des comptes liés à l'activité des groupes et des territoires.

3.2 Des outils fiables et des procédures formalisées de liaison entre les échelons

L'association s'est dotée d'outils de gestion dématérialisés dont l'utilisation est aujourd'hui quasiment généralisée grâce à un accompagnement des acteurs locaux par les équipes salariées et à une formation des bénévoles utilisateurs.

Elle a par ailleurs mis en place des procédures formalisées contribuant à un contrôle interne effectif.

3.2.1 Des outils de gestion administrative et financière dématérialisés

L'association a investi dans un Intranet – en conformité avec le règlement général de protection des données -, accessible à tous les adhérents, en cours d'évolution à la faveur d'une meilleure ergonomie, et qui facilite la gestion courante : gestion des adhésions, inscriptions aux assemblées générales, aux formations, aux rassemblements...

Cet outil permet la standardisation de la collecte de données et, notamment, l'établissement de statistiques fiables.

Il constitue également la porte d'entrée de l'outil comptable de pilotage de l'échelon national pour le suivi du budget en temps réel (<https://compta.sgdf.fr/>). Les droits d'accès sont ouverts en fonction des responsabilités exercées.

A été mis en place, par ailleurs, un outil de gestion pour les groupes et les territoires : « COMPTAWEB » accessible aux groupes et aux délégués territoriaux en fonction du niveau de responsabilités exercées. Les secrétaires et trésoriers des groupes ont été formés à son utilisation ; dans chaque centre de ressources, un salarié – chargé d'affaires administratives et financières – fait le lien avec les équipes territoriales et les groupes. Cet outil permet la saisie en temps réel des dépenses et recettes par les chefs et cheftaines responsables des camps à partir d'une application sur smartphone.

Enfin, l'utilisation d'une plateforme (« NOTYS ») pour la gestion des notes de frais et des remboursements aux bénévoles et aux salariés est généralisée (transmission en ligne des notes de frais et des pièces justificatives).

3.2.2 Des procédures rationalisées et une chaîne de responsabilité précise et cohérente

L'association a conduit un ambitieux travail de rationalisation de l'organisation comptable dans le cadre de sa relation partenariale avec sa banque. Un contrat de fusion de trésorerie de tous les comptes bancaires ouverts sur le territoire a été négocié. Cette mutualisation a supprimé les problèmes antérieurs de découvert.

Cette démarche assortie d'un outil de gestion comptable dématérialisé a permis de sécuriser la trésorerie. Ainsi les commissaires aux comptes soulignent-ils dans leur rapport que la quasi-totalité des comptes locaux ont pu être consolidés (plus de 99 % en 2016-2017) au niveau national.

L'objectif est d'atteindre une dématérialisation totale des moyens de paiement avec l'acquittement des cotisations exclusivement par carte bancaire et des cartes de paiement (« PROCUREMENT ») dont le montant est plafonné. Un tiers des chefs et cheftaines des camps de l'été dernier les ont utilisées.

La mission a pu enfin consulter l'ensemble des règles formalisées en matière de gestion de la chaîne de dépense : procurations bancaires, délégations, documents relatifs aux procédures internes de validation (parfois double) par type et montant de dépenses pour l'échelon national²⁹ et les échelons territoriaux³⁰, barèmes de remboursements de frais des salariés et des bénévoles...

Le contrôle aléatoire sur pièces a permis de confirmer le constat de rigueur dans la tenue de la comptabilité et d'apprécier la transition numérique réussie dans la gestion administrative et financière comme en témoignent également les outils de pilotage mis en place par le siège et la plate-forme en ligne dédiée aux membres du CA.

3.3 Des flux financiers entre échelon national, territoires et groupes qui reposent sur des mécanismes de solidarité conformes au projet associatif

Le document joint en annexe 4 schématise les flux financiers entre les différents échelons.

Les cotisations de tous les adhérents constituent une part importante des ressources de l'association et remontent par les groupes. Ces derniers contribuent également au fonctionnement de l'échelon national par un forfait de 36 € par adhérent jeune, les produits des groupes étant constitués de la participation des familles aux activités, des dons, subventions éventuelles et de la prestation de services de la Caisse d'allocations familiales.

Sur cette recette issue de la contribution des groupes par adhérent jeune, l'échelon national va en reverser un tiers aux territoires et aux groupes, dont près de 60 % au titre de deux fonds spécifiques (de l'ordre de 500 000 €) :

- un fonds de solidarité inter territorial qui permettra de doter les centres de ressources sur des projets particuliers de formation notamment et, de manière systématique, de soutenir les groupes ultra-marins, l'ouverture de nouveaux groupes ou le dédoublement d'unités, ainsi que les groupes au sein desquels les publics les plus défavorisés (première tranche de quotient familial – cf. infra) représentent au moins 20 % du total des jeunes accueillis ;
- un fonds de péréquation dédié chaque année à une trentaine de territoires métropolitains et aux territoires ultra-marins, à la répartition duquel participent les délégués territoriaux.

²⁹ « Procédures administratives et financières applicables pour les salariés et bénévoles de l'échelon national » - Février 2018

³⁰ Site internet sgdf.fr/espace « chefs et cadres »/ « doc en stock » : fiches actions relatives aux comptes bancaires et suivi budgétaire, guide d'utilisation de COMPTAWEB, formulaires...

3.4 Une procédure de contrôle interne systématique dans un objectif d'amélioration permanente

Au-delà des outils et procédures de contrôle décrites en 3.1, l'association a mis en place un contrôle interne systématique associant les commissaires aux comptes et la délégation générale.

Chaque année, 6 territoires font l'objet d'un audit comptable. Les différentes procédures de contrôle ont permis de détecter un faible nombre de dysfonctionnements ayant nécessité des suites judiciaires.

L'organisation, qui repose avant tout sur la responsabilisation des bénévoles et la relation de confiance, complétée de mécanismes rigoureux de contrôle, s'avère particulièrement efficace.

4 UN RAYONNEMENT DU MOUVEMENT FONDÉ SUR DES ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT POUR TOUS LES PUBLICS ET DES EXIGENCES DE SECURITE

Les activités des Scouts et Guides de France s'organisent autour de la cellule de base du mouvement que constitue le groupe, historiquement défini par tranche d'âge, et par une organisation ad hoc par tranche d'âge pour les scouts marins (près de 1 700 jeunes en 2018).

L'accueil des enfants et des jeunes à l'année, pendant les week-ends et les camps pendant les vacances scolaires, constitue l'activité principale du mouvement organisé en cinq tranches d'âge auxquelles sont proposées une pédagogie adaptée autour d'un projet éducatif présenté de manière très lisible pour les jeunes et leurs familles :

- les « farfadets » (6/8 ans) ;
- les « louveteaux et jeannettes » et les « moussaillons » pour les scouts marins (8/11 ans) ;
- les « scouts et guides », les « mousses » pour les scouts marins (11/14 ans) ;
- les « pionniers et caravelles », les « marins » pour les scouts marins (14/17 ans) ;
- les « compagnons » (17/21 ans) auxquels sont proposées des activités de solidarité internationale.

L'activité relève de la réglementation spécifique au scoutisme dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, les Scouts et Guides de France constituant le premier mouvement de scoutisme en nombre de mineurs accueillis dans ce cadre.

Au titre de cette spécificité qui reconnaît les qualifications internes de la fédération du scoutisme français, l'association développe une importante activité de formation de son encadrement dans le cadre de parcours de formation continue valorisés au sein du mouvement.

L'association organise une activité importante à l'international, en particulier dans le cadre de projets de solidarité.

Elle fait également preuve d'un savoir-faire important, reconnu en dehors du mouvement, dans l'organisation régulière de grands rassemblements.

Outre la place prépondérante occupée, au regard de leur volume d'activité, par les Scouts et Guides de France au sein du scoutisme français, l'association s'inscrit de manière déterminée dans une démarche ouverte qui se traduit par des partenariats institutionnels et éducatifs nombreux et variés. Plus de 60 structures sont ainsi recensées dans la sphère catholique ou non ; il s'agit d'institutions nationales ou de partenaires associatifs de projets dans le champ du handicap, de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de l'accueil de réfugiés, de la restauration du patrimoine ou du sauvetage en mer.

4.1 Une activité d'accueil de mineurs en augmentation régulière avec une préoccupation constante de leur sécurité

Le nombre d'enfants et de jeunes accueillis connaît une forte croissance dans un contexte général de baisse sensible des séjours en accueils collectifs de mineurs avec hébergement. Un

des objectifs est d'ouvrir le scoutisme à de nouveaux publics dans le cadre de « Scoutisme en quartier » notamment.

Une réflexion initiée par la DJEPVA vise à améliorer le processus de télé-déclaration des accueils, démarche essentielle au processus de contrôle des mineurs accueillis dans un cadre collectif en dehors de l'école.

Le mouvement a mis en place une politique et une organisation volontaristes de protection de l'enfance, sur laquelle elle communique, visant d'une part, l'accompagnement et la prévention en faveur du bien-être des enfants et des jeunes et, d'autre part, la gestion des situations difficiles.

4.1.1 Des effectifs qui connaissent une forte croissance, en particulier chez les 6-11 ans

Les Scouts et Guides de France représentent plus de la moitié des places (près de 68 000 dans plus de 650 communes) proposées dans les accueils collectifs de scoutisme déclarés auprès de l'autorité administrative³¹.

Les activités déclarées n'ont cessé de se développer avec une augmentation régulière de près de 30 % ces dix dernières années.

Les 6-11 ans représentent 65 % des effectifs accueillis (44 000) et ont connu sur la période une progression de près de 85 % tandis que les 12-17 ans ont augmenté de 35 %.

4.1.2 Une procédure de déclaration à l'autorité administrative après un contrôle interne systématique

L'association nationale des Scouts et Guides de France est l'organisateur exclusif de tous les accueils et séjours. Le processus de déclaration repose donc sur une responsabilisation forte des groupes et des territoires à partir de la standardisation des dossiers de camps, renseignés en ligne par les directeurs, ce qui permet d'en vérifier la conformité réglementaire.

Le dossier de camp, auquel des améliorations sont constamment apportées, est soumis à la validation du responsable de groupe, puis transmis au délégué territorial qui, s'il en valide le contenu, effectue la télé-déclaration. Le contrôle porte en particulier sur les conditions d'encadrement.

Une procédure spécifique pour les séjours internationaux et les activités du scoutisme marin prévoit, en outre, un visa par l'équipe nationale.

Un dispositif de simplification de la télé-déclaration a été expérimenté depuis 2013 en lien avec l'administration de manière à éviter les doubles saisies et donc les risques d'erreur. Une convention d'utilisation a été signée permettant d'échanger les données entre l'application interne des SGDF et le « système d'information relatif aux accueils de mineurs » (SIAM).

Le système de déclaration reste toutefois perfectible (pour tous les mouvements de scoutisme) afin de pouvoir disposer de données fiables car actualisées, relatives aux accueils

³¹ Données statistiques détaillées selon le mouvement de scoutisme, au cours des années 2009/2010 à 2017/2018 – Estimations au 15 novembre 2018 – DJPEVA – base de données SIAM – traitement : INJEP/MEOS.

organisés chaque week-end permettant en particulier la localisation des groupes. Un travail a été engagé par la DJEPVA avec les associations sur ce sujet complexe.

Plus de 20 000 adultes sont membres de l'association et susceptibles d'être en contact avec les enfants et les jeunes, ce qui constitue un ratio d'encadrement particulièrement élevé.

La déclaration administrative des accueils, permet, outre le contrôle de la qualification, celui de l'honorabilité des intervenants, quelle que soit la fonction exercée auprès des mineurs. Il s'agit donc de la première des actions de prévention à systématiser.

Au regard du nombre important d'adultes impliqués dans l'environnement des enfants et des jeunes, et en contact plus ou moins régulier avec eux (secrétaires, trésoriers, parents, aumôniers notamment), il s'agit d'un point de vigilance pour l'association comme le montrent les documents que la mission a consultés.

Le dossier de camp, renseigné par chaque organisateur, dont l'association a indiqué qu'il était en cours de refonte, devrait permettre aussi de rappeler ce point essentiel.

A l'instar de ce qui a pu être mis en place à l'étranger, en particulier au Canada³², et en France au sein de fédérations sportives comme la Fédération française de football, confrontées aux mêmes enjeux, la généralisation d'une déclaration effectuée par les bénévoles eux-mêmes, relative à l'absence de condamnation pénale ou de mesure administrative visant l'interdiction d'encadrer des mineurs, mentionnée sur le bulletin d'adhésion des membres responsables, pourrait être opportune.

Préconisation 1 : En complément des procédures déjà mises en place, systématiser la déclaration de l'absence de condamnation et/ou de mesure administrative d'interdiction d'encadrer des mineurs par toute personne en contact avec des enfants et des jeunes.

4.1.3 La protection de l'enfance : des actions de formation et de prévention sur lesquelles l'association communique en interne et en externe

L'association s'est engagée dans une démarche volontariste de prévention et d'accompagnement des situations difficiles.

Des outils pédagogiques et d'information visant à prévenir et à aider l'encadrement à bien réagir sont largement diffusés et accessibles ; la mission souligne leur qualité rédactionnelle et leur caractère très opérationnel comme le document « Le dire, c'est l'interdire » (cf. annexes 5 et 6) traitant de la violence physique, psychologique, de l'agression sexuelle, de la fugue, des jeux dangereux, du harcèlement... Les Scouts et Guides de France sont aussi partenaires de la brochure « Stop aux violences sexuelles » qui s'adresse aux enfants de 7 à 13 ans, éditée par Bayard presse (cf. annexe 7).

³² Rapport IGJS – « Prévention des violences sexuelles dans le sport » - 2014/M-21 – septembre 2014 : « A l'instar d'expériences conduites au Canada, la signature par les bénévoles d'un document dans lequel ils attestent de leur honorabilité par l'absence de condamnation, complété par un engagement à respecter une « charte de bonne conduite... pourrait être une première étape. Acceptable, notamment en raison de la facilité de mise en œuvre, cette démarche contribuerait à la prise de conscience de la nécessité de prendre des précautions minimales vis-à-vis de tous les adultes qui interviennent directement auprès de mineurs ».

Une « charte de bientraitance » a été élaborée. Une adresse électronique dédiée a été créée (bientraitance@sgdf.fr).

Un « réseau santé » composé de 9 bénévoles issus du secteur médical ou paramédical fonctionne depuis cinq ans. Il intervient en soutien du réseau, dans les formations, réalise des tutoriels santé et anime des ateliers pour les équipes de formateurs. Il est chargé du suivi des situations signalées par la ligne d'urgence estivale (cf. 4.1.4).

Les SGDF se situent sans ambiguïté comme des acteurs de la protection de l'enfance, ce qui se traduit en particulier par une communication forte sur la dénonciation de certaines dérives, parfois très médiatisées, en matière de pédo-criminalité.

4.1.4 Une organisation formalisée de la procédure de traitement des situations d'urgence et des dysfonctionnements graves

Pour le traitement des situations d'urgence et des dysfonctionnements graves, une chaîne d'alerte incluant les responsables de groupes et des délégués territoriaux a été constituée.

Une ligne d'urgence a par ailleurs été mise en place depuis neuf ans pendant dix semaines l'été, associant l'équipe nationale selon trois niveaux de permanence :

- le 1^{er} niveau est celui des responsables des centres de ressources assurant une permanence hebdomadaire pour l'ensemble du territoire national ;
- le 2^{ème} niveau est celui du délégué général adjoint et des délégués nationaux, de permanence par quinzaine ;
- le 3^{ème} niveau est celui du délégué général ou, pendant ses congés, du DGA chargé de l'animation territoriale et du développement.

Une permanence hebdomadaire du « réseau santé » (cf. 4.1.3), de la commission marine et du CROMM est simultanément assurée.

Enfin, le numéro d'urgence pour le service international permet de joindre la commissaire internationale.

En 2018, 1 800 camps de plus de trois nuits ont été déclarés. La ligne d'urgence a donné lieu à 203 appels, dont les suites sont gérées par le « réseau santé » ; l'association assure une traçabilité des suites données à ces signalements de situations qui, dans leur très grande majorité, relèvent de la sphère privée, en dehors du cadre de l'accueil de scoutisme.

Pour autant, un suivi de chaque situation portée à sa connaissance est mis en place en lien avec les territoires et groupes concernés. Par ailleurs, le bilan de cette ligne d'urgence par typologie de difficultés rencontrées (cf. annexe 8), permet de développer des outils de prévention et de formation de manière à mieux accompagner les encadrants, dans leur majorité très jeunes.

Des améliorations dans l'organisation de la ligne d'urgence devraient être apportées par un renforcement par binôme pour faire face à la concentration de nombreux appels sur deux semaines en juillet.

Une dizaine d'événements graves survenus lors des camps sont déclarés chaque année par l'association aux services de l'État³³ ; ils donnent lieu à de rares suites administratives et/ou judiciaires. L'essentiel des déclarations concerne des accidents ou des problèmes médicaux sans engagement de responsabilité.

Les procédures internes de gestion des situations difficiles sont formalisées dans un document (cf. annexe 9 « Règlement des conflits et procédure disciplinaire » - janvier 2019). Les mesures prises peuvent conduire à prononcer une mesure de suspension immédiate ou de fermeture du camp en cas d'urgence, mobilisant alors le service juridique.

4.1.5 Un coût d'activités modeste qui contribue vraisemblablement au développement de l'activité de scoutisme

L'organisation des activités encadrées exclusivement par des bénévoles ainsi que la nature des activités marquée par le « campisme », peu onéreux, permettent de proposer une offre d'activités à un prix très accessible. Outre le prix d'adhésion calculé à partir du quotient familial des familles, le prix des activités à l'année est modique. Il n'existe pas de tarif unique pour les camps mais la consigne donnée par l'association aux groupes locaux est celle d'un montant de 100 € par jeune et par semaine.

En déclinaison du projet d'ouverture à de nouveaux publics, l'association réfléchit actuellement à une tarification des activités en fonction du quotient familial, système qui aurait vocation à se substituer à la pratique répandue visant à « trouver une solution au cas par cas » pour les familles les plus en difficulté.

4.2 Partager le scoutisme avec des jeunes de tous les horizons

C'est une priorité qui trouve son origine dans l'histoire du mouvement : « *Notre désir est d'aider les enfants et les jeunes, surtout les plus pauvres, à avoir une chance égale aux autres de devenir des citoyens dignes, heureux et réussissant dans la vie, inspirés par un idéal de service du prochain qui, dans le passé, leur a trop souvent été refusé.* »³⁴ Inscrite dans le plan d'action 2015/2022 des SGSF, elle est déclinée dans l'amendement voté lors de l'assemblée générale de 2017 : « Notre effort de croissance concerne tous les jeunes, du fond des campagnes jusqu'au cœur des grandes villes, de tous milieux, qui ont besoin de scoutisme pour être des adultes debout. Malgré la difficulté de mobiliser les jeunes de toutes ces périphéries, il nous faut inventer les démarches pour les rejoindre ».

C'est dans le même esprit et, en qualité de membres de la Fédération du scoutisme français, que les Scouts et Guides de France mettent l'interculturel au cœur de leurs échanges et des initiatives. Chaque année, des rencontres sont organisées, des camps sont ouverts aux scouts protestants, musulmans ou aux éclaireurs israélites de France.

Scouts et guides s'insèrent ainsi dans leur ville, dans leur pays, en Europe et dans le monde. Le scoutisme à travers le monde se construit aussi à travers le dialogue inter-religieux.

³³ Statistiques « événements graves » 2016 – 2017 – 2018 / DJEPVA.

³⁴ Robert Baden-Powell, "Scouting and Youth Movements" - 1929.

4.2.1 Le scoutisme en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires

Cet objectif se traduit notamment par des actions visant à développer le scoutisme dans les quartiers. Il convient de rappeler que, depuis les années 1970, l'association a multiplié les actions pour ouvrir le mouvement à des jeunes issus des quartiers sensibles puis dans le cadre de la politique de la ville, à partir des années 1990. Les Scouts de France organisent les premiers « camps pour tous » avec le programme « Plein Vent » dont l'encadrement est assuré par des jeunes adultes du réseau des Scouts de France et des animateurs de quartiers.

Ce programme s'associe avec les « Unités soleil » des Guides de France lors de la fusion des deux mouvements, donnant les groupes « Plein vent soleil » visant à constituer des groupes dans les quartiers et non plus seulement des camps d'été. Depuis 2008, ces projets s'intitulent « scoutisme en quartier » et s'orientent vers le soutien et l'accompagnement des initiatives locales. L'enjeu est de permettre à davantage de jeunes issus des zones sensibles de découvrir et vivre le scoutisme.

4.2.2 Le scoutisme accessible aux adultes en situation de handicap

L'initiative « Vent du large » est destinée à des adultes en situation de handicap mental ou intellectuel. Elle vise à leur permettre de continuer à vivre le scoutisme ou de le découvrir avec des adultes de leur âge, sans prendre de responsabilités éducatives. Les projets initiés dans le cadre de ce programme sont de nature à permettre aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge ou les difficultés rencontrées, d'être le plus autonome possible, en participant à des activités et en se rendant utile. « Vent du Large » accompagne ces publics tout au long de leur vie d'adulte, selon une organisation dédiée en unité. Les directeurs de séjours de « Vent du large » sont des responsables d'équipe, titulaires de la qualification de directeur de séjour, délivrée par l'équipe nationale chargé du programme, qui les autorise à diriger un séjour dans le cadre de la réglementation « Vacances adaptées organisées ». Moins de 200 personnes ont été accueillies en 2017/2018 (effectif en baisse par rapport à l'année précédente).

4.2.3 Le scoutisme ouvert aux jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

C'est dans cette dynamique d'ouverture que se place la création en novembre 2017, du lieu de vie à Jambville, appelé « Colibri », association adhérente des Scouts et Guides de France. Sont ainsi accueillis dans ce lieu, pour des périodes d'environ six semaines, sept jeunes de 12 à 15 ans, confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le projet pédagogique porte en particulier sur l'application de la méthode scout à l'éducation spécialisée. Encadrés par une équipe d'éducateurs professionnels, les jeunes accueillis participent à des temps de scolarité le matin et à des chantiers éducatifs l'après-midi. Les salariés du centre national d'activités de Jambville les accompagnent également pour leur faire découvrir des métiers (jardinier, menuisier, cuisinier, hôte d'accueil etc.) et leur ouvrir des perspectives quant à leur projet futur. Il convient de préciser que c'est la première fois qu'une association de scoutisme travaille avec l'aide sociale à l'enfance pour accueillir des jeunes en recherche de repères et de cadres.

Par ailleurs, les Scouts et Guides de France organisent des séjours pour des enfants issus de bidonvilles de la région parisienne (en lien avec l'association « Les enfants du canal ») et

développent des initiatives dans les territoires en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des migrants.

4.3 Une activité de formation à l'engagement et à l'encadrement tout au long du parcours des jeunes

La formation des bénévoles et des salariés constitue un enjeu majeur pour le mouvement, avec pour objectif de les accompagner tout au long de leurs missions. « Chacun, bénévole ou non, doit pouvoir bénéficier de lieux d'acquisition de compétences adaptés. La formation est un processus continu, permettant à chacun d'aller toujours plus loin et de rester en mouvement. Le système de formation, décliné dans un parcours de formation par mission « donne à chaque adulte des opportunités d'apprentissage lui permettant d'être plus compétent dans les tâches qui lui sont confiées »³⁵.

4.3.1 Un cycle de formation continue à l'engagement avec plus de 300 sessions et 10 000 stagiaires par an

Le plan de formation³⁶ des Scouts et Guides de France est élaboré chaque année et recense l'ensemble des modules organisés sur le territoire national (France métropolitaine et outre-mer), à partir des centres de ressources du mouvement. Concernant les bénévoles, les modules de formation proposés prennent ainsi en compte la diversité de leurs missions, tant au plan local que national et visent un double objectif : améliorer les compétences des bénévoles et favoriser leur prise de responsabilité en vue du renouvellement de l'encadrement associatif.

Le calendrier des formations 2018/2019 comptabilise ainsi 301 modules de formation portant sur les diverses fonctions des bénévoles : animation et encadrement de jeunes, accompagnement d'adultes, équipiers de groupes (secrétaires, trésoriers, aumôniers), de responsables de groupes, de formateurs, de compagnons ainsi que des modules spécialisés (formation marine, vent du large pour les publics en situation de handicap, séjours à l'étranger etc.). Chaque année, ce sont 300 modules de formation qui sont organisés, près de 1 000 formateurs bénévoles mobilisés et 10 000 stagiaires concernés. Ainsi en 2017-2018, 2 903 bénévoles ont suivi une formation qualifiante et 6 951 ont participé à une formation non qualifiante dans le cadre du cycle de formation continue.

La formation est pilotée au plan national par le département « ressources adultes et formation » qui gère un budget de 1,7 M€, stable et construit à l'équilibre. Le responsable du département est salarié et coordonne les responsables formation des centres de ressources qui sont des bénévoles.

4.3.2 Une reconnaissance par l'État qui contribue à l'évolution et à l'harmonisation des formations du scoutisme français

En 2007, le scoutisme a célébré son 100^e anniversaire et des manifestations ont été organisées tout au long de l'année par les associations membres ou non de l'Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS) pour commémorer cet événement. C'est dans ce contexte que

³⁵ Revue AZIMUT « Boucle ta formation » - Hors-série n°2 janvier 2018.

³⁶ L'association bénéficie également d'une habilitation pour la formation professionnelle délivrée par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle sous le n°11.75.13.02.375 mais n'organise pas de formation professionnelle.

l'arrêté du 9 février 2007 fixe la liste des titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueil de scoutisme. Dans ce cadre, l'État reconnaît alors certains titres délivrés par les associations de scoutisme agréées et, notamment, les titres délivrés par les membres de la Fédération du scoutisme français³⁷ : certificat d'aptitude aux fonctions d'animateur du scoutisme français, certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité scoutisme français³⁸ et certificat d'aptitude aux fonctions de directeur du scoutisme français. Ces titres limitent, toutefois, l'encadrement aux accueils de scoutisme.

Cette reconnaissance des titres du scoutisme a contribué à structurer et à faire évoluer les contenus pédagogiques des formations conduisant à leur délivrance. Elle a également été de nature à favoriser une harmonisation des formations proposées par chaque association membre du Scoutisme français. Les Scouts et Guides de France ont ainsi tenu un rôle essentiel au sein de la commission formation du scoutisme français³⁹, en lien avec les cinq autres associations. Les conditions d'accès aux formations et les étapes d'acquisition des compétences sont construites selon un schéma commun à toutes les associations. Il en est de même pour les critères de validation ainsi que pour les prérogatives associées aux titres délivrés. Un référentiel détaillé, commun aux six associations, définit pour l'animateur et le directeur, les principales compétences attendues.

Les Scouts et Guides de France ont ainsi délivré 3 447 certificats d'aptitude aux fonctions d'animateur du scoutisme français et 1 401 certificats d'aptitude aux fonctions de directeur du scoutisme français, soit 4 848 titres délivrés par l'association en 2018 permettant l'encadrement en accueil de scoutisme⁴⁰. Les formations sont organisées par les centres de ressources en lien avec l'échelon national et en coordination avec les autres territoires. Les qualifications sont délivrées par le délégué territorial ou par le responsable du pôle pédagogique, s'il a délégation.

4.3.3 La sécurité des activités de scoutisme en milieu marin contrôlée par l'Etat

Cinq associations agréées par le ministère chargé de la jeunesse pratiquent des activités marines : les Scouts et Guides de France, les Scouts musulmans de France, les Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France, les Scouts unitaires de France et les Guides et Scouts d'Europe. Elles sont regroupées au sein de la commission nationale du scoutisme marin (CNSM) afin de délivrer les titres⁴¹ qui permettent l'encadrement des activités de navigation à la voile dans le cadre des accueils du scoutisme. Les Scouts et Guides de France programment ainsi pour l'année 2018-2019, sept modules de formation conduisant à la délivrance des titres permettant l'encadrement de ces activités.

³⁷ Les six associations alors agréées membres de la Fédération du scoutisme français : Éclaireuses Éclaireurs de France ; Éclaireuses Éclaireurs israélites de France ; Éclaireuses Éclaireurs unionistes de France ; Éclaireuses Éclaireurs de la nature ; Scouts et Guides de France ; Scouts et Guides musulmans.

³⁸ Le certificat d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité n'est plus délivré par les SGDF, il est remplacé par le certificat d'aptitude d'animateur.

³⁹ Les SGDF ont présidé la commission formation du scoutisme français de 2014 à 2017, présidée depuis par l'association des Éclaireuses et éclaireurs unionistes de France.

⁴⁰ Source : Département formation SGDF.

⁴¹ Les titres de patron d'embarcation, chef de quart et chef de flottille permettent d'encadrer la voile dans les accueils du scoutisme – Fiche 20.4 de l'arrêté du 21 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.

La prorogation de ces prérogatives est subordonnée à une expertise des conditions de délivrance de ces qualifications, tous les 5 ans. À cet effet, le ministère chargé de la jeunesse réunit une commission, composée de représentants de l'École nationale de voile et des sports nautiques, de la Fédération française de voile, de deux représentants des services déconcentrés du ministère, qui audite le référentiel de formation et de compétences de la CNSM afin de vérifier qu'il garantit la sécurité des pratiquants.

La dernière évaluation a été conduite en mai 2018. Elle a confirmé la conformité des titres délivrés par la commission permettant la prorogation des prérogatives d'encadrement des titulaires des trois qualifications délivrées par le CNSM, pour une nouvelle période de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2023.

4.3.4 Des passerelles entre les titres du scoutisme français et le BAFA/BAFD fondées sur des valeurs communes mais des modalités d'apprentissage qui diffèrent

L'association bénéficie, par l'intermédiaire de la Fédération du Scoutisme français, de l'habilitation à compétence nationale lui permettant d'organiser les sessions de formation conduisant à la délivrance des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA/BAFD) en accueils collectifs de mineurs. Cette habilitation, reconduite par l'arrêté du 24 janvier 2018, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2021, lui permet d'organiser l'intégralité des sessions de formation conduisant à la délivrance du BAFA et du BAFD.

En 2018, 2 446 stagiaires ont suivi les formations conduisant à la délivrance du BAFA et 190 les formations conduisant au BAFD :

Formations BAFA BAFD organisées par les SGDF

Année	BAFA	BAFD	Nombre de stagiaires
2014	2166	159	2325
2015	2198	190	2388
2016	2214	149	2363
2017	2395	157	2552
2018	2446	190	2636

Source : Département formation SGDF

La Fédération du scoutisme français, pour obtenir l'habilitation, a notamment attesté « d'un projet éducatif s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire ». Comme le prévoient également les critères d'habilitation⁴², les formations aux BAFA et BAFD organisées par les SGDF, sont ouvertes à tous les publics, scouts et non scouts. À ce titre, l'offre des sessions de formation est publiée sur le site internet des SGDF ainsi que sur le site du scoutisme français⁴³.

⁴² Critères définis dans le cahier des charges annexé à l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs.

⁴³ <http://www.scoutisme-francais.fr/formation>

Les responsables du mouvement soulignent qu'il existe une réelle complémentarité et des passerelles entre les formations conduisant à la délivrance des titres du scoutisme et celles conduisant à la délivrance des BAFA/BAFD : « Certains animateurs titulaires du titre d'animateur de scoutisme souhaitent obtenir le BAFA afin d'acquérir des expériences d'animation hors des accueils du scoutisme ; certains jeunes qui ne connaissent pas le scoutisme se forment au BAFA avec les Scouts et guides de France parce qu'ils sont intéressés par les valeurs et la pédagogie du mouvement ». En outre, les formateurs invitent vivement les stagiaires à réaliser leur stage pratique dans d'autres contextes que celui des accueils de scoutisme.

Les compétences visées par les titres du scoutisme français sont de même nature que celles visées pour l'obtention du BAFA/BAFD. Cette analyse des référentiels a fondé la reconnaissance par l'État des titres du scoutisme pour encadrer les accueils du scoutisme. Pour autant, les modalités d'acquisition des compétences différentes.

En effet, si les cursus de formation sont similaires dans les deux premières étapes (stages théorique et stage pratiques de même durée et visant les mêmes objectifs), la dernière étape de formation diffère. Les modules d'approfondissement et de perfectionnement, qui constituent des étapes de formations aux BAFA et BAFD, ne sont pas obligatoires pour la délivrance des titres du scoutisme (modules APPRO pour le titre d'animateur ou module STAF pour titre de directeur). Toutefois, les compétences associées à ces stages complémentaires sont acquises par d'autres voies. En effet, les formations d'encadrement du scoutisme s'inscrivent dans un parcours, dans « un temps long », où alternent les temps de formation à la prise de fonction et des expériences (au moins trois) visant la conduite d'animation et la prise de responsabilité, tant pour les chefs et cheftaines qui se forment au titre d'animateur que pour les responsables de groupe qui se forment au titre de directeur.

4.3.5 Des formations de formateurs programmées chaque année et des assises des formateurs du scoutisme français réunies en 2017

Des sessions de formations initiales et de formations complémentaires sont également programmées chaque année. Pour mobiliser le réseau de formateurs de la fédération, des assises des formateurs du scoutisme Français ont été organisées en 2017 et ont regroupé plus de 200 formateurs durant un week-end. Les formateurs ont pu partager et échanger sur la mise en œuvre des sessions de formation des associations membres. Ils ont également pu se former sur des thématiques comme : mixité, valeurs de la République, environnement etc. Si les questions de citoyenneté sont largement abordées car « le projet du scoutisme est un projet de citoyenneté : former heureux, utile, actif dans la cité », comme le souligne un responsable, la question de la prévention de la radicalisation n'est, en revanche, pas abordée. Elle constitue pourtant un enjeu majeur pour permettre aux animateurs et aux directeurs d'acquérir les points de repères qui peuvent leur être utiles pour aller à la rencontre des jeunes les plus éloignés du scoutisme.

4.3.6 Un outil numérique pour la reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole

Chaque bénévole a accès sur le site des SGDF à l'outil d'évaluation de ses compétences. Par l'intranet, depuis 2004, un suivi systématique des parcours est proposé via l'outil d'auto-évaluation « VALORISE-TOI ! ». Il permet de mettre en lumière les compétences acquises dans le scoutisme et de les valoriser dans d'autres contextes, pour un projet professionnel ou de formation, au titre de la reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole.

4.4 Le service civique, un réel tremplin pour l'avenir des jeunes sans être toutefois une priorité pour le mouvement

4.4.1 Des missions visant majoritairement l'appui au développement d'activités éducatives à l'international

Depuis 2010, les SGFF ont accueilli plus de 330 volontaires en mission de service civique. Les missions proposées portent actuellement sur cinq thèmes : le développement d'actions éducatives à l'international (Liban, Maroc, Macédoine, Haïti, Bolivie, Congo Brazzaville etc.), l'éducation à la protection de l'environnement et au développement durable, le développement de la fraternité interculturelle, l'éducation à la mixité à travers le scoutisme et le développement d'actions éducatives lors d'un rassemblement mondial.

Le mouvement s'est engagé dès le lancement du dispositif pour participer à sa mise en œuvre. Le service civique vise, en effet, des objectifs communs avec ceux du scoutisme : proposer aux jeunes différentes formes d'engagement, être des citoyens acteurs du monde, créer des lieux d'épanouissement au sein de la cité et des expériences de vivre ensemble au service de la paix. Le premier agrément a été délivré par l'Agence du service civique le 21 octobre 2010, puis le 16 octobre 2013 et renouvelé une fois depuis. Le dernier agrément est arrivé à échéance en novembre 2018 avec une nouvelle demande de 60 missions pour 2019. Il vient d'être renouvelé fin février 2019.

Il convient de souligner que l'association accueillait, jusqu'en 2016, pratiquement autant de volontaires que de missions proposées. Depuis, le nombre de volontaires accueilli par rapport aux missions proposées par les SGDF décroît⁴⁴ :

- ✓ en 2016 : 47 volontaires sur 61 prévus (soit 77 % de taux de réalisation) ;
- ✓ en 2017 : 46 volontaires sur 98 prévus (soit 47 %), pour une durée moyenne de 9,5 mois ;
- ✓ en 2018 : 24 volontaires sur 47 prévus (soit 51 %), pour une durée moyenne de 9,7 mois.

Ce décalage entre les offres de missions proposées et le nombre de volontaires accueillis par les SGDF peut s'expliquer, en partie, par le fait que les missions sont profilées majoritairement à l'international. Ainsi en 2018, près de 60 % du lieu d'exercice des missions proposées sont situés à l'étranger.

En 2017, le taux de rupture anticipée des missions est plus bas que la moyenne nationale (17 % contre 22,4 % au plan national), dont 4 % de sorties positives (CDI, CDD ou formation).

Le mouvement est attentif à l'accueil, à l'accompagnement et à la formation des jeunes, et est attaché au principe du service civique représentant un réel tremplin pour l'avenir des jeunes. Ainsi, pour l'année 2017, 98 % des jeunes accueillis en service civique ont participé à une action de formation et 45 % d'entre eux ont suivi un module de prévention et secours civiques (PSC1). Ce chiffre est à corréliser au pourcentage des volontaires ayant un niveau de formation supérieur ou égal à bac+2 qui s'élève à 67 % (supérieure à la moyenne nationale) et qui peut expliquer, pour partie, leur appétence à se former.

⁴⁴ Source : Agence du service civique

Préconisation 2 : Mettre en place une politique d'accès du service civique à tous sur des missions diversifiées, au regard du projet éducatif du scoutisme ouvert aux jeunes de tous les horizons.

Pour le suivi des volontaires, l'association a mis en place différents outils, dont une plateforme collaborative qui constitue une ressource documentaire tant pour les tuteurs que pour les volontaires. Un outil de suivi individuel et de dialogue « Les temps de l'accompagnement » permet également au tuteur de suivre les trois volets de l'accompagnement du volontaire (suivi de la mission, du jeune et de son projet d'avenir), à partir de rendez-vous réguliers (le premier mois, après 1 ou 2 mois, après 4 ou 6 mois et un rendez-vous de bilan).

4.4.2 L'engagement bénévole, au cœur du mouvement de nature à interroger le volontariat

En moyenne, un tuteur des SGDF accompagne deux volontaires. Les tuteurs bénévoles n'accompagnent qu'un seul volontaire et sont épaulés par un référent salarié. L'association a en effet constaté que l'accompagnement d'un volontaire par un tuteur bénévole « isolé » ne fonctionnait pas.

L'association rencontre des difficultés pour mettre en place des formations pour les tuteurs bénévoles qui, pour la plupart, sont « actifs » et non disponibles en journée. En 2018, l'association n'a pas été en mesure de programmer une formation collective des tuteurs et envisage d'élaborer des modules de formation à distance.

Plusieurs volontaires ont été accueillis au centre national d'activités des Scouts et Guides de France de Jambville (cf. 4.7). Salariés et bénévoles y accueillent des groupes et organisent des formations. A cet égard, si ce lieu est propice à l'accueil des volontaires, il n'en demeure pas moins qu'il reste compliqué de limiter leur niveau d'implication (en terme d'horaires, de présence etc.) et de ne pas confondre volontariat et bénévolat. Cette situation nécessite un cadre d'accompagnement spécifique et une vigilance particulière de la part des tuteurs.

Enfin, dans le cas des volontaires qui partent à l'étranger, la relation avec les partenaires internationaux est complexe car la notion de volontariat du service civique n'est pas toujours comprise. Ces incompréhensions peuvent conduire à l'interruption de la mission des volontaires notamment lorsqu'ils sont considérés comme des stagiaires. Un travail de sensibilisation des partenaires internationaux est conduit par les SGDF afin d'y remédier.

4.5 Une démarche volontariste, inscrite dans l'histoire du scoutisme, en faveur de la mobilité des jeunes et des échanges de solidarité internationale

La Fédération du scoutisme français figure parmi les 169 associations nationales de scoutisme et les 141 associations nationales de guidisme, toutes dotées d'un commissaire international qui joue le rôle d'ambassadeur au sein de l'Organisation mondiale du mouvement scout et de l'Association mondiale des guides et éclaireuses.

Le scoutisme est aujourd'hui un des principaux acteurs de l'éducation non formelle dans le monde.

Les Scouts et Guides de France s'inscrivent dans cette histoire mondiale du scoutisme aujourd'hui en forte croissance ; ils se sont dotés d'une organisation permettant le développement d'une activité importante à l'international en nombre de jeunes concernés et reconnue au plan institutionnel.

4.5.1 Une organisation qui irrigue les pays concernés

L'équipe de 5 salariés des Scouts et Guides de France vient en appui des 150 bénévoles impliqués dans les projets internationaux.

L'association a développé des partenariats qui reposent sur une centaine de bénévoles « chargés de mission partenariat pays » pendant une durée de 3 ans, qui ont tous vécu dans le pays concerné et dont 20 % sont toujours sur place.

Outre les actions visant les échanges internationaux décrites ci-après, le mouvement participe aux regroupements organisés à l'échelle européenne ou mondiale dans le cadre de conférences ou de jamboree mais aussi à des séminaires de formateurs de formateurs.

4.5.2 La mobilité internationale au cœur du projet pour les 14-21 ans

Si les échanges, la connaissance de l'autre sont présents dans le projet éducatif du mouvement à chaque âge, les projets de mobilité internationale concernent surtout les 14-21 ans selon des modalités différentes. Environ 3 500 jeunes partent à l'étranger chaque année dans plus de 60 pays, dont 60 % ont entre 14 et 17 ans. Les SGDF développent exclusivement une mobilité collective conformément à leur projet.

Les compagnons (17-21 ans) s'inscrivent dans des projets plus ambitieux de solidarité internationale. Plus de 200 équipes par an sont concernées.

Enfin, certains s'investissent sur des missions plus longues d'un à deux ans dans le cadre du volontariat international ou du service civique international, ce qui représente une vingtaine de projets par an.

Avec l'appui des bénévoles présents sur place, les SGDF ont développé des partenariats avec le Comité catholique contre la faim, la Délégation catholique à la coopération, France volontaires (ils siègent au sein du bureau de cette organisation), le Service coopération au développement et, bien sûr, les organisations de scoutisme des pays concernés.

4.5.3 Des compétences reconnues en matière de solidarité internationale et des financements dédiés à une ambition

Les SGDF bénéficient de subventions au titre du programme « jeunesse solidarité internationale » du ministère des affaires étrangères. Erasmus + finance les projets européens.

Un projet conjoint avec l'« Association des éclaireuses et éclaireurs de France », porté administrativement et financièrement par les SGDF, bénéficie d'une aide de l'Agence française de développement pour un montant de 500 000 € dans le cadre d'une convention signée en août 2017, relative à la formation des jeunes et des cadres pour des actions mises en place jusqu'en avril 2020. L'objectif est de toucher 10 000 jeunes dont 5 000 impliqués dans

un projet d'éducation au développement et à la solidarité internationale en formant 500 formateurs.

Ces projets internationaux ne comportent en revanche que peu de réciprocité en termes d'accueil en France de jeunes étrangers.

4.6 Une tradition d'organisation de grands rassemblements à forte dimension festive et un savoir-faire reconnu

Dès l'origine du scoutisme, les grands rassemblements (*cf.* 1) – jamboree, roverway⁴⁵ - ont permis aux jeunes participants et à leur encadrement de vivre des moments collectifs de rencontres marquantes incluant une forte dimension spirituelle. Cette dimension perdure aujourd'hui, tant à l'international (*cf.* 4.5) qu'au niveau national.

Le mouvement organise ainsi régulièrement des grands rassemblements qu'il souhaite aujourd'hui ouverts à un public non scout.

La mission retient que ces événements très mobilisateurs pour les bénévoles comportent, outre un enjeu éducatif spécifique à chacun d'entre eux, une forte dimension festive dans son organisation comme en témoigne le rassemblement de tous les chefs et cheftaines des Pionniers/Caravelles en novembre 2018, auquel les rapporteuses ont pour partie assisté.

On peut citer le jamboree « You're up » à Strasbourg en 2015 qui avait rassemblé 15 000 jeunes de 14/17 ans dans le cadre d'une rencontre européenne sur le thème de la citoyenneté européenne. Le prochain jamboree aura lieu du 22 au 26 juillet prochains à Jambville pour les 11/14 ans sur le thème du numérique et intitulé « Connecte ! » ; il devrait rassembler 20 000 jeunes, dont 2 000 jeunes non scouts. 80 commissions de bénévoles travaillent à cette organisation.

Un des enjeux est de pouvoir s'appuyer sur une logistique fiable, permettant un accueil des jeunes en toute sécurité. Ces grands rassemblements, regroupant en un même lieu non aménagé plusieurs milliers de jeunes, nécessitent compétences et savoir-faire dans les domaines de la restauration, des sanitaires, de l'électricité, de la santé, de la sécurité..., dont l'association peut se prévaloir. Il s'agit d'ailleurs d'une des prestations commerciales proposées par la filiale SCOUTIK en dehors du mouvement (*cf.* 4.7).

4.7 Jambville, un centre national qui a su garder sa vocation d'accueil des scouts et des guides, ouvert aussi à d'autres publics

4.7.1 Un lieu d'accueil, de formation et de rassemblement adapté à la pédagogie et à la diversité des activités de l'association

Le Centre d'activités de Jambville (situé dans le département des Yvelines) est une propriété acquise par l'association des Scouts et Guides de France en 1952, grâce à une souscription nationale lancée auprès de ses adhérents. Avant la seconde guerre mondiale, les Scouts de France utilisaient une propriété dans le sud parisien : Chamarande. Le château de Jambville devient le nouveau centre de formation des Scouts de France. C'est aussi un lieu de

⁴⁵ Le Roverway est un rassemblement international d'ânés des mouvements scouts alors que le jamboree s'adresse prioritairement aux plus jeunes.

rassemblements qui accueillera notamment le rallye des équipes des Guides de France un an plus tard, avant que le centre des « Feux Nouveaux » de Melan (Alpes-de-Haute-Provence) ne soit bâti à partir de 1961.

Il permet aux scouts et aux guides d'y trouver des lieux de camp adaptés (30 lieux de camps) dans un parc de plus de 50 ha ainsi que des propositions de formation autour des éléments fondamentaux du scoutisme (le jeu, la nature, les fabrications, la nourriture sur feu de camp etc.). Cette base d'accueil met ainsi en pratique les valeurs du scoutisme telles que l'ouverture, la solidarité, le développement durable.

Également centre national de formation, chaque année, plus de 2 000 cadres participent à des formations sur ce site. Le centre dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir simultanément plus de 12 formations.

Sa capacité d'accueil globale s'élève à 22 000 personnes. Le site accueille un maximum de 2 000 personnes dont 1 000/1 300 jeunes franciliens chaque week-end. Tous les deux ans, le centre accueille le rassemblement des jeunes des aumôneries d'Île-de-France, le « Frat », ainsi que les grands rassemblements du mouvement.

4.7.2 Un centre également ouvert à d'autres publics et à des activités externes

Deux axes stratégiques portés par le mouvement sont déclinés dans les activités du site de Jambville : l'éducation à l'environnement (accueil de volontaires en service civique) et la responsabilité sociétale portant sur une plus grande ouverture à tous les publics pour une éducation au scoutisme.

Cet axe se traduit notamment par une ouverture du centre vers les enfants des écoles de proximité (accueil d'ACM le mercredi ou les vacances scolaires, de classes vertes etc.) permettant également d'assurer une activité minimum de 110 couverts pendant la semaine. Le site de Jambville est également ouvert aux associations, aux aumôneries, aux écoles avec différentes formes d'hébergements (sous tente, en dortoir ou en chambre) ou de restauration, la location de salles ou de matériel (sono, tables etc.). Il accueille aussi des organismes dont les valeurs sont en cohérence avec celles du scoutisme (hébergements, salles de réunions etc.).

4.7.3 Une organisation, des moyens humains et logistiques en développement

Depuis 2004, les Scouts et Guides de France ont investi pour rénover le domaine : restauration des sanitaires dans le parc, création de nouveaux bureaux administratifs, restauration des façades du château du XVII^{ème} siècle, de la grille d'honneur, des communs et de l'orangerie. À travers 5 bâtiments répartis dans la propriété, le centre de Jambville dispose de 260 couchages, 30 salles de réunions, 2 selfs et 3 réfectoires permettant la restauration de 300 personnes ainsi que des lieux de célébration.

De 2013 à 2019, le centre est passé de 29 000 journées activités à 88 000 journées activités⁴⁶, de 11 salariés à 37 salariés sur le site (32 salariés, 5 intérimaires pour des missions ou travaux ponctuels) recrutés par le niveau national, dont des représentants siègent au CHSCT. Un

⁴⁶ 1 journée/1 jeune

accompagnement des personnels est mis en place afin de favoriser leur montée en compétences et veiller au rôle social de l'emploi.

L'équipe de permanents du centre d'activités de Jambville est organisée en 5 pôles : hôtellerie (accueil et restauration), événement, animation, pôle technique et entrepôt (point de vente de la boutique du scoutisme) pilotée par l'équipe de direction. Une procédure d'astreinte est clairement définie entre les cadres et directeur qui habitent sur le site.

150 bénévoles participent aux activités du site ; le directeur explique qu'il existe une chaîne de responsabilité partagée entre les bénévoles et les permanents. Une équipe de quatre bénévoles est responsable des 150 bénévoles répartis dans cinq domaines : accueil, chantier, miellerie, technique, événement. La moyenne d'âge des bénévoles est de 45 ans, issus de toutes les classes sociales. Pour les grands rassemblements, trois équipes de bénévoles sont constituées : sécurité, évacuation et santé (dont un psychologue). La mobilisation des bénévoles est parfois plus complexe entre les mois de juin et de septembre, pour des raisons de disponibilité.

Les prestations du site (hébergement, restauration, séjours campés, locations de salles, offres de services etc.) sont assurées par la filiale SCOUTIK. La présidente des SGDF est présidente de la filiale, les SGDF en sont l'actionnaire exclusif (cf. 5.2.4). Les prestations « commerciales » proposées sur le site restent toutefois fondées sur les valeurs du scoutisme. « Cette ouverture vers l'extérieur nécessite de trouver un équilibre entre les activités du mouvement (toujours prioritaires) et les activités extérieures. Ainsi les « utilisateurs » du site se répartissent entre 55 000 scouts et 30 000 extérieurs. Les utilisateurs extérieurs sont toujours des groupes constitués, des associations », est-il précisé à la mission.

5 DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS EN COHERENCE AVEC LE PROJET ASSOCIATIF

5.1 Des salariés en appui aux bénévoles et aux territoires

5.1.1 Un pilotage national par une équipe composée de bénévoles et de salariés qui travaillent de concert

Le délégué général, principal responsable des Scouts et Guides de France⁴⁷, est assisté de deux délégués généraux adjoints. Il coordonne l'équipe de la direction générale constituée des délégués nationaux, dont les postes sont créés en concertation avec le conseil d'administration (CA). Dans le cadre des prérogatives qui lui sont confiées par les statuts et de la délégation annuelle définie par le conseil d'administration, il conduit les actions de l'association. Le CA nomme le délégué général ainsi que l'équipe de direction générale, sur proposition du délégué.⁴⁸

L'équipe de la délégation nationale⁴⁹ est chargée d'assurer la direction opérationnelle de l'association, garante de la qualité du scoutisme et du guidisme dans l'ensemble de l'association. Elle rend compte devant l'assemblée générale et est constituée de salariés, mais également de bénévoles, membres de l'association, nommés pour assurer une mission de direction ou d'animation sur l'ensemble du territoire national. Les centres de ressources sont animés par l'équipe de la direction générale. Ils sont une déconcentration de l'échelon national pour le soutien et l'accompagnement des équipes territoriales notamment aux plans du développement du mouvement, de la formation, des ressources financières et du patrimoine immobilier. Ils sont dirigés par des salariés.

Pour réaliser sa mission, l'équipe de l'échelon national, outre le délégué national et son adjoint ainsi que l'aumônier national et son adjoint, est organisée en six départements : animation territoriale et développement ; éducation, pédagogie, activités ; ressources adultes et formation ; communication et relations extérieures ; international ; modèle économique.

L'échelon national comptabilise à ce jour 300 personnes, dont 67 responsables, bénévoles pour 23 d'entre eux. « La sphère politique et administrative repose essentiellement sur le bénévolat, les salariés étant en appui des bénévoles », précise un délégué national.

Les départements sont pilotés par les délégués nationaux salariés qui se réunissent en comité de pilotage, une fois par mois, en séminaire trois fois par an. L'équipe nationale dispose d'une feuille de route inscrite dans des tableaux de bord mensuels permettant de mesurer l'état d'avancement des priorités et le nombre d'actions mises en place. Ces éléments de pilotage sont transmis au CA avant chaque réunion.

Cette démarche de pilotage mise en place par le délégué général actuel s'inscrit dans une dynamique collective. Pour autant, sur différents sujets, la mission a pu constater une transversalité insuffisante entre les différents départements, notamment dans la circulation des informations qui n'apparaît pas toujours fluide. À titre d'illustration, les éléments

⁴⁷ L'actuel délégué général a été nommé en 2016.

⁴⁸ Cf. Article 29 du RI.

⁴⁹ Cf. organigramme de l'échelon national en annexe.

nécessaires à l'évaluation de la CPO relèvent de différents départements porteurs des projets mais ne sont pas systématiquement transmis au département du modèle économique chargé du suivi comptable.

5.1.2 Des salariés engagés et accompagnés dans leurs trajectoires professionnelles

Au 31 décembre 2017⁵⁰, l'association comptabilisait 127 salariés (contre 113 en 2016), dont 67 femmes et 60 hommes (âge moyen : près de 40 ans). Le seuil des 138 salariés a été atteint en juillet 2017, correspondant au pic d'activité de l'association. L'effectif salarié moyen s'élève à 129 collaborateurs. Plus de la moitié de l'effectif est au siège (centre national). 80 % de l'effectif des SGDF se situe en région Île-de-France.

Alors que l'effectif total de salariés compte plus de femmes que d'hommes (53 % en 2016 et 2017), les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux fonctions de délégué à l'échelon national (7 hommes et 2 femmes). Si l'équipe de la délégation générale est consciente de cette situation, il n'en demeure pas moins qu'il conviendra, lors des recrutements à venir, de veiller à la réduction de cet écart, objectif d'autant plus sensible pour un mouvement né de la fusion des Guides et des Scouts de France.

Le montant des salaires versés en 2017 s'élève à 4 182 679 € contre 3 932 221 € en 2016 au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,36 %. Cette évolution est liée aux augmentations salariales accordées au cours de l'année, ainsi qu'à une revalorisation du point applicable depuis septembre⁵¹. La moyenne médiane des rémunérations est de 2 674 €. La situation comparée des rémunérations montre que les femmes sont moins nombreuses dans les tranches de rémunération supérieures à 3 000 € brut, en cohérence avec la remarque précédente relative aux responsabilités exercées.

La politique de recrutement au sein de l'association priorise les recrutements en contrat à durée indéterminée (93 %). Les recrutements en contrat à durée déterminée (CDD) sont essentiellement des contrats en alternance ou des contrats liés au remplacement occasionnel de personnel (maladies, congés maternité etc.). Les mois de juin et juillet correspondent à une période d'accroissement d'activité justifiant le recours au CDD.

Pour autant, si la majorité des salariés sont recrutés en CDI, l'ancienneté moyenne des salariés s'élève à 6 ans en 2017, 5 ans en 2016. De 2012 à 2015, l'association compte en moyenne 50 départs par exercice⁵². Cette rotation du personnel s'inscrit dans le même processus d'engagement que celui des bénévoles⁵³. En effet, les salariés recrutés au sein de l'équipe nationale et qui exercent une responsabilité stratégique en interaction avec les bénévoles, sont recrutés « sous mandat ». À cet égard, ils s'engagent « moralement » à inscrire la mission qui leur est confiée dans un temps limité à 4 ou 5 années, éventuellement renouvelable.

Cet engagement des salariés, recrutés en CDI pour un mandat limité dans le temps, fonctionne pour deux raisons : d'une part, les fonctions occupées au sein des SGDF nécessitent un engagement mobilisateur en termes d'investissement professionnel et d'autre

⁵⁰ Source : Rapports annuels uniques 2016 et 2017.

⁵¹ Au 1^{er} septembre 2017, la valeur du point s'élève à 6.09 euros.

⁵² Année de référence = Année scolaire – Rapport social SGDF 2014-2015.

⁵³ Cf. 2.1.2.

part, les SGDF ont mis en place un réel dispositif de formation pour accompagner les salariés « sous mandat » dans leurs évolutions professionnelles. À ce titre, l'association développe notamment l'offre de formation au management débouchant sur la délivrance d'une certification, ainsi que des prestations de bilan de compétences.

En 2017, 96 salariés ont suivi une action de formation (contre 68 salariés en 2016) dont 42 femmes et 54 hommes. La dépense en formation, en augmentation, s'est élevée à 75 633 € en 2017. 68 actions ont été mobilisées au titre de la formation d'adaptation au poste de travail et au maintien de l'employabilité⁵⁴, 20 actions de formation en développement des compétences⁵⁵, 6 actions de formation liées au scoutisme (CHAM, STAF) et 60 actions de formation à la sécurité.

5.1.3 La diversité inscrite dans le pilotage général du mouvement

Signataire de la « charte de la diversité » en 2018, afin de promouvoir la diversité et la non-discrimination, les SGDF inscrivent cette démarche dans la continuité de leur action, visant à garantir une ouverture « sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance ». Cette charte pour une plus grande performance économique et sociale, réunissant près de 3 800 signataires au plan national, « a pour objet de favoriser l'égalité des chances » et de « contribuer à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance ».

Concrètement, à travers cette charte, les Scouts et Guides de France s'engagent dans plusieurs domaines, notamment le respect du principe de non-discrimination, la formation de ses dirigeants et collaborateurs sur ces questions, l'intégration de la diversité dans les effectifs à tous les niveaux de qualification, la définition de la politique de diversité comme objet de dialogue avec les représentants du personnel.

5.2 Une situation financière saine qui repose sur une gestion sérieuse et transparente

Les documents financiers réglementaires traduisent une situation très satisfaisante depuis plusieurs années. La mission s'est appuyée sur les documents transmis jusqu'à la clôture de l'exercice 2016-2017 au 31 août 2017 et présentés à l'AG 2018, l'exercice budgétaire couvrant l'année scolaire et non l'année civile.

Les comptes font l'objet, alors même que l'activité et le budget de l'association ne le justifient pas au plan réglementaire, d'une certification par deux commissaires aux comptes, héritage de la situation antérieure à la fusion des Scouts de France et des Guides de France en 2004.

La présentation des comptes comprend d'une part, les données relatives à l'association « Scouts et guides de France » et, d'autre part, les données consolidées relatives à la « famille Scouts et Guides de France » incluant la filiale SCOUTIK.

⁵⁴ « Cette catégorie vise à faire acquérir des compétences pouvant directement être utilisées dans le cadre des fonctions du salarié ou qui correspondent à une évolution prévue ou à une modification de ses fonctions dans le cadre de son contrat de travail. »

⁵⁵ « Cette catégorie consiste à acquérir des compétences que le salarié n'a pas à utiliser s'il reste à son poste, mais qui lui permettront d'obtenir une évolution professionnelle au sein ou en dehors de l'entreprise. »

Le bilan financier de l'association s'établit à 42,5 M€. Les fonds propres sont élevés (plus de 30 M€) et en progression constante (+27 % depuis 2008-2009) ; un excédent est dégagé chaque année depuis six ans et s'élève à 1 938 617 € à la clôture de l'exercice 2016-2017, soit l'équivalent de 5 % des produits.

L'ensemble des ratios mesurant l'autonomie financière, la solidité de la structure financière et la solvabilité de l'association sont excellents.

La situation se caractérise en particulier par une consolidation rigoureuse au niveau national de plus de 1 100 comptes bancaires tenus par des bénévoles sur l'ensemble du territoire (*cf. infra*), une hausse des produits liés à l'activité et une faible dépendance aux subventions publiques, une masse salariale maîtrisée, un patrimoine conséquent enrichi de dons et legs, et la décision de clarifier les activités associatives et commerciales avec la création de la filiale « SCOUTIK ».

5.2.1 Une part importante des produits liée aux activités en développement et une faible dépendance aux subventions publiques

Le compte de résultat de l'exercice 2017-2018 s'établit à 37,7 M€ en produits. L'essentiel de ces produits (54,4 %) est le fruit de l'activité du mouvement, qu'il s'agisse de l'organisation des camps, des rassemblements, des formations ou des ventes de marchandises ou prestations.

Les subventions publiques (État, collectivités locales et CNAF/Caisses d'allocations familiales) ne représentent que 13 % (4,8 M€) du total des produits. Le principal financement public est constitué de la prestation de service des Caisses d'allocations familiales au titre de l'activité d'accueil d'enfants et de jeunes, de l'ordre de 2 M€ intégralement affectés aux échelons territoriaux.

Le ministère chargé de la jeunesse finance à hauteur de près de 800 000 € en 2017 (*cf. partie 6*), soit 16 % du total des aides publiques, ce qui représente à peine plus de 2 % du budget total de l'association.

Concernant les autres ministères, l'association bénéficie d'une convention pluriannuelle avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour son action en direction des jeunes des quartiers de la politique de la ville pour un montant de 53 000 € et d'aides du ministère des affaires étrangères pour 40 000 €.

L'association bénéficie également de financements de collectivités locales (entre 800 et 900 000 €), dont plus de 90 % sont alloués aux groupes et territoires. Quelques collectivités locales interviennent sur des actions spécifiques gérées au niveau national comme la région PACA et la ville de Marseille pour la participation des scouts et des guides, depuis plusieurs années, à la protection et la surveillance des forêts contre les risques d'incendie.

Les cotisations des membres représentent 15,6 % des produits (près de 5,8 M€), en augmentation sensible au regard de la croissance du nombre d'adhérents.

Enfin, l'association bénéficie de dons et de produits issus de fonds collectés auprès du public (4 campagnes annuelles d'appel aux dons) pour un montant de plus de 4,3 M€, soit 11,6 % des produits, donnant lieu, conformément aux obligations légales et réglementaires à un

compte d'emploi annuel des ressources (CER). Une charte relative aux dons et legs de bienfaiteurs et au mécénat est en cours d'élaboration.

5.2.2 Un patrimoine conséquent enrichi de dons et legs réguliers

Le patrimoine existant, son entretien et la gestion des legs et donations (avec de 10 à 20 opérations d'acquisition et de vente chaque année) a conduit à une organisation spécifique associant bénévoles et salariés.

Une commission dédiée constituée du trésorier, de membres du CA, de bénévoles à forte compétence technique et du délégué général se réunit mensuellement pour traiter des décisions relatives aux legs et investissements. Un appui est apporté par la responsable juridique.

L'association est propriétaire de son siège 65, rue Glacière à Paris (13^{ème}) d'environ 1 700 m² comportant, outre les locaux de bureaux, 2 appartements dont l'un est en location classique et l'autre est utilisé, à la demande et à titre gratuit, pour les besoins d'hébergement des bénévoles et salariés. Elle envisage de quitter prochainement ces locaux pour rejoindre un immeuble mieux adapté à ses besoins dans le cadre d'un projet de relogement de plusieurs associations à Arcueil (94).

Elle accueille aussi le centre de ressources d'Île-de-France ; depuis 2008, elle met à disposition un bureau à la Fédération du scoutisme français et assure pour son compte une prestation de tenue de la comptabilité dans le cadre de conventions à hauteur de 5 300 € par an.

Elle est également propriétaire de son centre national à Jambville (78), de trois autres bases nationales à Le Breuil (71), Melan (04) -anciennement centre national des Guides de France- et un lieu de camp à Pont de Barret (26).

Elle gère par ailleurs une quinzaine de bases territoriales ; les centres de ressources sont aussi parfois propriétaires de leurs locaux. Elle a récemment acquis le presbytère de Jamville loué à l'association ad hoc « Le colibri » qui accueille des jeunes en rupture confiés par l'aide sociale à l'enfance (cf. infra).

Chaque année, l'AG se prononce sur l'acceptation ou non de dons et legs patrimoniaux. À titre d'illustration, l'AG 2018 a adopté dix résolutions patrimoniales qui vont de l'acceptation de fonds provenant de legs de particuliers, à la vente de terrains, signature de bail ou de conventions d'occupation pour des locaux destinés au fonctionnement des groupes.

La valeur de son patrimoine est estimée à 10 M€ (valeur historique avec amortissement sur 40 ans, la mission n'ayant pas eu d'information relative à l'estimation actualisée) ; l'association consacre chaque année environ 1,3 M€ à sa politique d'investissement immobilier.

5.2.3 Une masse salariale maîtrisée et un choix d'externalisation de certaines fonctions

Les charges de personnels représentent moins de 20 % des charges d'exploitation (près de 7 M€), ce qui au regard du volume d'activité, apparaît inférieur à la norme dans ce type d'associations. La forte mobilisation des bénévoles (cf. infra) peut expliquer en partie cette situation.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés sont stables et leur total de l'ordre de 200 000 € par an.

Les charges externes sont, en revanche, particulièrement élevées puisqu'elles représentent près de 37 % des charges d'exploitation (plus de 13 M€). La mission a observé que l'association a recours à un nombre important de prestataires au titre de la communication et des publications, de l'informatique (cf. 3.1), de l'archivage ou encore de la sécurisation de la paie.

5.2.4 La filialisation progressive d'une partie de l'activité avec la création de « SCOUTIK »

En 2015, une réflexion relative à la cession des activités concurrentielles d'accueil de groupes et de ventes de prestations, justifiant un régime fiscal adapté, est engagée. Un choix doit alors s'opérer entre une sectorisation des activités commerciales en interne ou la filialisation. Cette dernière option est retenue avec la création de SCOUTIK, sous forme de SARL détenue à 100 % par les Scouts et Guides de France.

En 2016, il est décidé de modifier la forme sociale de SCOUTIK en société par actions simplifiée à associé unique (SASU) pour gérer les publications (Presses d'Ile-de-France), la Boutique du scoutisme, le centre national de Jambville et le centre national de Melan.

Ce choix de forme juridique conduit à substituer à la nécessité de désigner un gérant, une organisation relevant exclusivement de l'association « Scouts et Guides de France ». Un même président de l'association et de la société délègue la gestion de la société au délégué général de l'association.

Le centre national de Jambville est loué à SCOUTIK. Cette filialisation induisait le transfert automatique des personnels dédiés aux missions confiées à la société, de l'association à SCOUTIK. Le choix des personnels a finalement conduit à leur mise à disposition par voie de convention, en contrepartie d'un remboursement de la prestation par SCOUTIK à l'association pour un montant annuel de près de 1,4 M€ en 2017/2018 (équivalent à 20 % du total de la masse salariale de l'association).

Les charges de personnels dédiées à la filiale concernent pour près de 80 % le centre national de Jambville, 15 % la Boutique du scoutisme, 4,5 % les Presses d'Ile-de-France et 1,3 % le centre de Melan.

Si cette nouvelle et récente structuration répond à la nécessité de clarification de l'activité pour des raisons fiscales, elle implique des mouvements de fonds importants pour les deux entités et une gestion comptable complexe, le budget prévisionnel 2017-2018 s'établissant pour SCOUTIK à plus de 5 M€.

Elle a d'abord nécessité un travail spécifique d'évaluation et de transfert des stocks de la boutique ; des difficultés de gestion ont dû être surmontées dans la relation avec les fournisseurs (confusion dans la facturation entre SGDF et SCOUTIK) mais aussi dans la nécessité d'établir une doctrine s'agissant de l'imputation des investissements à Jambville ou encore des difficultés à concilier la logique inhérente à l'activité commerciale et l'attachement aux services rendus aux membres. À titre d'illustration, la Boutique et, surtout, les « Relais

boutique » tenus par des bénévoles à Lyon et Lille sont des lieux de mise à disposition de produits aux membres sans acte commercial.

Une convention cadre de prestations d'hébergement et de restauration a ainsi été signée en 2015 entre les deux entités pour permettre la poursuite des activités des bénévoles de l'association sur le site de Jambville dans le cadre des activités de scoutisme organisées par les Scouts et Guides de France, excluant de fait la mobilisation des bénévoles sur les prestations externes assurées par SCOUTIK et donc par les salariés.

L'association se situe dans une démarche volontariste de transfert progressif de toutes les activités concernées à la filiale SCOUTIK, excédentaire la première année, dégageant en 2016/2017 un faible déficit de 171 000 € pour un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 4,7 M€.

6 LE MINISTÈRE CHARGÉ DE LA JEUNESSE, PRINCIPAL FINANCEUR DE L'ASSOCIATION AU TITRE DE L'ÉTAT DANS UN CADRE CONVENTIONNEL A AMÉLIORER

Les aides du ministère chargé de la jeunesse à l'association comprennent la subvention allouée dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 29 juillet 2016 incluant le montant correspondant à 22 postes FONJEP attribués au niveau national (472 608 € par an) et une convention pluriannuelle au titre de la formation des bénévoles financée par le Fonds de développement de la vie associative (FDVA), signée le 1^{er} octobre 2015 (54 950 €).

L'association bénéficie par ailleurs de 11 postes FONJEP « jeunesse » attribués au niveau territorial pour 78 804 € et de subventions FDVA allouées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour 56 755€ sur l'année 2017.

S'y ajoutent des crédits de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) incluant une participation au financement d'un poste de coordonnateur pour 42 630 € (*cf.* 4.3) et les crédits correspondant au financement au titre de l'accueil des jeunes volontaires (89 354 €) (*cf.* 4.4).

Au total, en 2018, l'association a bénéficié d'une aide du ministère chargé de la jeunesse de près de 800 000 €.

6.1 La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2016-2018

La convention pluriannuelle d'objectifs comprend 4 actions qui mobilisent les 22 postes FONJEP nationaux (*cf.* 6.2). Le coût total des actions financées s'élève à 18,6 M€ sur 3 ans, soit 6,2 M€ par an. Les actions inscrites dans la CPO représentent environ 16 % du total du budget de l'association. La subvention annuelle du ministère dans le cadre de la CPO, incluant les postes FONJEP nationaux, représente 472 608 €, soit près de 85 % de la demande et 7,5 % du budget des actions concernées.

6.1.1 Les actions financées, reflet des orientations fortes du mouvement

La mission observe que, à la différence d'autres associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, la convention d'objectifs comprend essentiellement le financement d'actions directes dédiées au public jeune ; la dimension « animation de réseau » représente moins de 20 % du budget total de la CPO. La structure du mouvement qui consolide l'ensemble de l'activité d'accueil des enfants et des jeunes sur les territoires ne saurait expliquer à elle seule cette spécificité. Les actions inscrites dans la CPO traduisent aussi les orientations politiques visant en particulier l'ouverture vers de nouveaux publics et l'accompagnement des jeunes dans l'engagement citoyen.

Les 4 actions présentées comme des déclinaisons du projet associatif sont les suivantes :

- éduquer les enfants et les jeunes à l'ouverture aux autres et au monde, dans un environnement sain, selon les âges de chacun : l'accent est mis sur les projets développés avec la Fédération du scoutisme français au titre d'activités à vocation inter-religieuse, les projets « diversité » dans le cadre de partenariats associatifs visant des publics socialement défavorisés et en situation de handicap ainsi que l'éducation

à la mobilité internationale ; des actions spécifiques d'éducation à la nature sont également promues en particulier à Jambville (cf. infra) ;

- permettre aux équipes bénévoles de faire vivre le réseau : il s'agit d'outiller les bénévoles pour une gestion administrative et financière efficiente et d'accompagner les bénévoles dans la prise en compte des nouveaux publics ;
- encourager et valoriser l'engagement citoyen des jeunes bénévoles - « marqueur » du scoutisme - en simplifiant les outils éducatifs et en développant le tutorat des jeunes accueillis en service civique ;
- animation du réseau : il s'agit notamment des actions conduites à Jambville et par les centres de ressources.

6.1.2 Une évaluation qualitative qui traduit la diversité des actions réalisées mais une méthode d'évaluation des coûts qui doit évoluer

Le bilan des actions financées transmis à l'administration par l'association présente de manière précise et concrète les actions réalisées ou engagées, conformément aux projets ayant donné lieu à convention.

En revanche, la mission considère que les écarts à la baisse entre le budget prévisionnel et le budget réalisé sont particulièrement importants et insuffisamment expliqués, alors même que l'élaboration du budget prévisionnel de la CPO a été présentée de manière très transparente par l'association à partir de la comptabilité analytique établie pour chacun des secteurs d'activités.

Si les changements de personnels intervenus cette année peuvent pour partie expliquer les difficultés de suivi, il importe que le sujet de la CPO fasse l'objet d'une approche transversale et stratégique au sein de l'association et pas seulement d'une approche comptable, si rigoureuse soit-elle, de reconstitution du budget afférent.

Ainsi, le compte-rendu financier intermédiaire 2016-2017, en date du 28 juin 2018 mentionne un écart de 1,2 M€ entre le budget prévisionnel initial et le budget réalisé -soit près de 20 %- assorti d'une distorsion dans la répartition de la subvention entre les actions par rapport à la répartition initiale dans la CPO. Ce même type de décalage avait déjà été pointé par la DJEPVA au titre du bilan 2016 et l'a été à nouveau lors de la réunion bilan qu'elle a tenue avec l'association le 10 octobre 2018.

Une explication sur ces différences est d'autant plus importante que la DJEPVA sait adapter son soutien aux activités générant des coûts exceptionnels certaines années. Ce fut le cas en 2015 avec un avenant de 50 000 € alloué pour l'organisation du rassemblement international à Strasbourg « You're up » et ce sera vraisemblablement le cas également en 2019 pour l'organisation du regroupement « Connecte ! » organisé à Jambville.

La mission préconise à l'association, en lien avec la DJEPVA, de mieux cibler les actions qui font l'objet d'une demande de financement afin de valoriser l'effet levier de la subvention et donner ainsi davantage de lisibilité aux actions considérées comme stratégiques tant par l'État que par l'association. L'identification d'actions précises faciliterait la construction du budget incluant le besoin de financement nécessaire à leur réalisation.

6.1.3 Des indicateurs qui devraient mieux s'inscrire dans une démarche stratégique de valorisation de l'action conduite sur les territoires

Les cibles de la CPO renvoient à quelques indicateurs quantitatifs concernant le nombre de jeunes ayant vécu un séjour campé « nature », participé aux rassemblements, investis dans un projet de solidarité internationale, le nombre de jeunes accueillis en service civique et le nombre de tuteurs. Les autres cibles mentionnées sont des synthèses attendues.

Le bilan communiqué par l'association fait constamment référence au nombre total de jeunes accueillis par le mouvement, en opérant parfois une distinction par type d'activités.

La mission considère que les indicateurs doivent être en nombre limité. L'objectif est de traduire le degré de réalisation de l'ambition du mouvement et par là-même de valoriser son action tant à l'interne qu'à l'externe. Les indicateurs actuels sont insuffisamment en phase avec l'activité effective et le rayonnement de l'association.

Elle préconise ainsi, qu'en lien avec la DJEPVA et à partir d'un meilleur ciblage des actions retenues (cf. 6.1.2), des indicateurs en référence à l'implantation territoriale, aux types de territoires urbains et ruraux, à la sociologie du public accueilli et engagé dans le mouvement soient retenus pour la prochaine CPO 2019-2021.

Préconisation 3 : En lien avec la DJEPVA, redéfinir pour la prochaine convention 2019-2021, les actions précises sur lesquelles un financement est sollicité, assorties d'indicateurs de mesure du rayonnement territorial et social de l'association.

6.2 Les postes FONJEP, un soutien pérenne dans son montant et des évolutions dans les missions confiées

L'association bénéficie de 34 postes FONJEP, dont 33 attribués par le ministère chargé de la jeunesse et un par le ministère des affaires étrangères. Sur ces 33 postes (représentant une subvention de 236 412 €), 22 ont été alloués à l'échelon national (157 608 € dans la CPO cf. 6.1) et 11 au niveau territorial, dont 2 outre-mer et 5 en Île-de-France.

A l'exception du délégué général, le délégué général adjoint, tous les délégués nationaux et le directeur du centre de Jambville exercent des missions auxquelles est affecté un poste FONJEP.

La mission observe que l'association a connu un triplement du nombre de postes alloués en 30 ans : de 11 en 1988, elle s'est vu régulièrement attribuer de nouveaux postes, dont le dernier en 2016 au titre de la coordination du service civique.

Le suivi régulier de ces postes assuré par la DJEPVA avec l'association va conduire à en fermer certains dont les fonctions devraient être désormais assurées par des bénévoles pour les réaffecter sur d'autres missions à définir. Par ailleurs, la mission appelle l'attention de l'association sur le caractère inopportun de l'affectation d'un poste FONJEP au directeur du centre de Jambville alors que ce dernier est intégralement mis à disposition, contre remboursement, auprès de la filiale SCOUTIK (cf. 5.2.4).

Comme indiqué ci-dessus, les 22 postes nationaux sont affectés à des missions relevant des actions financées dans la CPO ; alors que les coûts de personnels représentent 60 % des charges dans ce cadre (plus de 3 M€), la subvention FONJEP en finance 5 %.

6.3 Les subventions dédiées à la formation des bénévoles, objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs distincte pour 2015-2017

Les Scouts et Guides de France figurent parmi les quatre associations avec lesquelles la DJEPVA a expérimenté un cadre de conventions pluriannuelles pour l'attribution de subventions dédiées à la formation des bénévoles par le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

Signée le 1^{er} octobre 2015, la convention a alloué une subvention triennale de 164 850 €, soit 54 950 € par an, qui représente 29 % du total des coûts éligibles d'un montant de 568 509 € (auxquels il convient d'ajouter 300 000 € de valorisation du bénévolat pour l'encadrement de ces actions de formation). Cette subvention représente la moitié de la demande.

6.3.1 Des actions au cœur de l'organisation du mouvement

La convention prévoit le financement de 28 sessions de formation (sur les 45 organisées, pour 78 journées de formation et 950 stagiaires concernés).

L'organisation de l'association, qui repose essentiellement sur le bénévolat et sur la mobilité dans les missions confiées, nécessite une politique ambitieuse de formation tant pour garantir la sécurité des enfants et des jeunes accueillis que pour assurer une organisation administrative et financière efficiente ou encore permettre de s'appuyer sur des relais efficaces du projet associatif.

Les Scouts et Guides de France figurent d'ailleurs au 12^{ème} rang des principaux bénéficiaires du FDVA au niveau national, avec 430 500 € alloués entre 2012 et 2018⁵⁶.

Le programme de formation financé concerne donc les bénévoles responsables aux différents échelons, aux différentes fonctions et sur des thématiques par tranches d'âge ou plus techniques : délégués territoriaux, formateurs, équipiers territoriaux, responsables administratifs et financiers...

6.3.2 Un questionnement sur l'intérêt d'une CPO qui ne permet pas d'adapter le financement aux évolutions du programme de formation de l'association

Les bilans annuels et le bilan triennal⁵⁷, valant retour d'expérience très précis, transmis par l'association et instruits par la DJEPVA montrent que le programme initialement prévu a été réalisé et que 800 à 900 bénévoles ont bénéficié chaque année des actions financées.

Les modifications dans l'offre de formation sur les trois années n'ont concerné que 12 % des actions financées.

Les formateurs sont surtout des bénévoles. Chaque année, entre 50 à 60 salariés sont mobilisés ; au regard du budget prévisionnel et réalisé des actions, qui ne mentionne aucun

⁵⁶ Rapport « Evaluation du Fonds pour le développement de la vie associative » - IGJS n°2018-M-15 – Octobre 2018.

⁵⁷ « FDVA : évaluation de la convention pluriannuelle 2015-2017 » - Scouts et Guides de France – Février 2018.

financement FONJEP, la mission en déduit que les salariés titulaires des postes FONJEP n'interviennent pas sur ces formations.

Les rapporteuses ont plus particulièrement analysé trois formations⁵⁸ mises en place chaque année. Sont mis en évidence pour deux d'entre elles des écarts importants - voire très importants - entre le budget prévisionnel et le budget réalisé. D'une manière globale, le budget triennal initial joint à la convention était de l'ordre de 570 000 € (hors valorisation du bénévolat) ; le réalisé transmis est de près de 11 M€. Les remarques formulées au 6.1.2 s'appliquent également aux subventions du FDVA.

Sans reprendre l'ensemble des observations et des suggestions de l'association - satisfaite de cette expérimentation - qui devront être expertisées par l'administration, la mission relève que, dans la procédure administrative telle que définie aujourd'hui, la garantie des financements pluriannuels s'accommode mal de la nécessaire adaptation du projet associatif. L'attribution de financements fondés sur une liste de formations à l'intitulé très précis, segmente de fait les financements. Si elle présente l'avantage de pouvoir contrôler précisément l'effectivité des actions, l'absence totale de fongibilité constitue un frein à l'évolution du programme de formation alors qu'il s'agit pourtant d'un des enjeux des financements pluriannuels. Il pourrait en être autrement, a fortiori pour une association comme les Scouts et Guides de France au regard de la faible part que représente la subvention du FDVA dans le budget total consacré aux formations de bénévoles.

6.3.3 Des aides allouées par ailleurs au niveau régional qui ne donnent pas lieu à consolidation au niveau national

Outre les financements alloués au niveau national, l'association bénéficie de subventions pour la mise en place de formations de bénévoles au niveau territorial. Ces aides, d'un montant supérieur à la subvention nationale (56 755€ en 2017 et 64 740€ en 2018⁵⁹) et en augmentation sensible ces trois dernières années (+ 20 %), sont allouées sur les crédits déconcentrés du FDVA par les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, aux centres de ressources, antennes considérées comme « établissements secondaires » de l'association.

Ces subventions ne font pas l'objet d'une consolidation au niveau national par l'administration qui considère qu'il s'agit de formations complémentaires à celles financées au niveau national. À partir des données transmises à la mission par l'association et par deux DRDJSCS sollicitées, la mission a constaté que tous les centres de ressources ont bénéficié de ces aides en 2018 pour financer des formations destinées aux bénévoles responsables des structures locales (formation des responsables de groupes – qui représente un tiers des subventions régionales en 2018 -, formations des chefs et cheftaines, formations techniques au campisme par exemple).

Préconisation 4 : Etablir un bilan consolidé au niveau national intégrant l'ensemble des financements du FDVA alloué à l'association dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et au niveau régional (DJEPVA).

⁵⁸ Formation des équipiers territoriaux bénévoles chargés de l'accompagnement pédagogique, formation des responsables bénévoles d'activités marines, formation des responsables bénévoles à l'élaboration de projets internationaux.

⁵⁹ Tableau de bord du département « ressources adultes et formation » - FDVA 29 novembre 2018

EN GUISE DE CONCLUSION...

La mission a souhaité mettre en évidence à la fois les défis auxquels l'association doit faire face, les opportunités susceptibles de valoriser le projet associatif des Scouts et Guides de France, et, enfin, des initiatives éducatives qui pourraient être transposables au regard des enjeux actuels des politiques publiques de jeunesse.

Des défis

L'association doit s'organiser pour **faire face à l'absorption de la croissance de ses effectifs** en cohérence avec l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé. Outre les capacités d'accueil suffisantes à proposer, il lui revient de concilier son objectif d'ouverture - aujourd'hui déjà une réalité puisque plus d'un tiers de l'encadrement ne serait pas issu du mouvement scout et les groupes sont engagés dans l'accueil de nouveaux publics - avec la fidélité au projet associatif et l'exigence de qualité qui fait la force du scoutisme et du guidisme.

Le renouvellement des cadres, la stratégie de formation des bénévoles, l'organisation territoriale structurée par les centres de ressources et les zones sont autant d'atouts pour y parvenir ; le suivi et le contrôle de proximité des activités proposées doivent aussi appeler à une vigilance accrue.

L'association est engagée dans un **projet de déménagement** dans un calendrier contraint. L'objectif est que le siège social des Scouts et Guides de France rejoigne avant l'été 2019 un immeuble à Arcueil (94), qui accueillera aussi les bureaux d'autres associations, dont l'UCPA, avec lesquelles des mutualisations seront recherchées mais les spécificités associatives préservées. Ce projet devrait répondre aux besoins d'espaces supplémentaires pour les bénévoles et salariés avec près de 1 900 m² dédiés exclusivement à l'association contre 1 200 m²⁶⁰ aujourd'hui.

L'opération immobilière d'achat pour un montant de l'ordre de 14,4 M€ prévoit la vente du siège actuel. Elle a donné lieu à la création d'une SCI et à la redéfinition d'une nouvelle politique de placement au sein de l'association.

La réussite de cette démarche d'envergure repose notamment sur une bonne appropriation du projet par les bénévoles et, surtout, les salariés du siège afin d'éviter toute rupture dans le fonctionnement de l'association. Le choix d'un accompagnement au changement, par un cabinet de consultants notamment, a pour objectif de relever ce défi.

Des opportunités

La mise en place du « **compte engagement citoyen** »⁶¹ par l'État rejoint la préoccupation du mouvement en faveur d'une meilleure valorisation de l'engagement bénévole dans le cadre d'un suivi généralisé des parcours des jeunes à partir de 16 ans. Si la contrepartie est faible, le mouvement considère que le dispositif présente l'intérêt d'établir un lien entre l'engagement bénévole et le monde du travail. Intégré au « compte personnel d'activité », il permet en effet d'acquérir des droits à la formation professionnelle financés par l'État en reconnaissance de l'engagement bénévole. Un accord visant à reconnaître à ce titre

⁶⁰ Document « Aménagement du nouveau siège social et accompagnement au changement » - PARELLA/Esquisse – 19 février 2019.

⁶¹ Articles L. 5151-7 à L.5151-12 ; D. 5151-11 à D. 5151-14 du code du travail.

l'encadrement bénévole des Scouts et Guides de France, selon un volume horaire annuel plafonné à 300 h a été obtenu. L'association s'est dotée d'une organisation spécifique visant à informer, accompagner (tutoriel sur la création du compte bénévole) et mettre en place la chaîne des validations des heures de bénévolat déclarées.

La mise en place d'un **service national universel** (SNU) vise à promouvoir l'engagement des jeunes et à favoriser le sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes. Si ces finalités sont en phase avec les valeurs qui fondent le scoutisme, l'association a émis des réserves quant à ce parcours citoyen obligatoire qui vient interroger la notion d'engagement libre et non contraint dont elle est porteuse.

Attaché à la notion d'engagement volontaire et désintéressé, le mouvement rappelle l'importance du parcours éducatif dans la durée et la continuité pour tisser les valeurs de l'engagement et de la citoyenneté, l'apprentissage de vie collective, le respect de la mixité sociale. Toutefois, un responsable national émet des réserves : « *Ce qui réussit à notre échelle, se construit petit pas par petit pas...Le SNU c'est un changement de volume et une autre échelle par rapport à ce que faisons* ».

Compte-tenu de l'importance du sujet pour l'ensemble des jeunes (600 000 à 800 000 jeunes seraient concernés chaque année) et du savoir-faire reconnu de l'association, les Scouts et Guides de France contribuent d'ores et déjà aux échanges préfigurant le dispositif. Leur expertise dans le champ des contenus éducatifs relatifs à la citoyenneté auprès d'un public adolescent, leur connaissance du lien entre engagement bénévole et insertion professionnelle sont de nature à enrichir le contenu des modules communs en cours d'élaboration.

Ils ont également relayé les informations aux équipes territoriales des 13 départements concernés par l'expérimentation qui va débuter en juin prochain et mis en évidence les enjeux auprès des salariés et bénévoles.

Des expériences à partager davantage

Parmi les thèmes sur lesquels l'association a réfléchi et expérimenté, figure celui de la **mixité de genre**. La fusion, en 2004, des Scouts de France et des Guides de France a nourri cette réflexion et a conduit à ce que la mixité soit aujourd'hui traitée différemment selon les groupes entre des groupes mixtes et des groupes exclusivement masculins ou féminins. La question des meilleures conditions à mettre en œuvre pour favoriser l'émancipation des jeunes garçons et des jeunes filles est centrale. Loin de relever d'une évidence, les expériences conduites au sein d'une association comme les Scouts et guides de France pourraient utilement alimenter les réflexions relatives aux représentations de genre.

La place occupée – de manière consubstantielle – par **la nature et l'environnement** dans le projet scout, fait de ce mouvement un acteur particulièrement crédible dans les débats actuels où les jeunes prennent une place grandissante. Cet aspect de l'activité constitue certainement un levier de son développement.

Enfin, les **compétences organisationnelles** de l'association, portées par des valeurs éducatives, apparaissent à la mission comme justifiant une démarche de modélisation à initier.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Courriers à la Présidente	71
Annexe 2 - Désignation des rapporteures.....	73
Annexe 3 - Organigramme.....	75
Annexe 4 - Schéma des flux financiers	77
Annexe 5 - Le dire c'est l'interdire	79
Annexe 6 - Affiche contre la maltraitance.....	81
Annexe 7 - Livret « Stop aux violences sexuelles ».....	83
Annexe 8 - Ligne d'urgence – Analyse globale.....	93
Annexe 9 - Outil : « règlement des conflits et procédures disciplinaires »	95
Annexe 10 - Liste des personnes rencontrées.....	103
Annexe 11 - Glossaire.....	105
Annexe 12 - Tableau des observations de l'association et des réponses de la mission dans le cadre de la procédure contradictoire.....	107

Annexe 1 - Courriers à la Présidente



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 28 MARS 2018

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Chef du service

18 - 87

Madame la Présidente,

Je souhaite porter à votre connaissance qu'en application des dispositions de la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 relative aux compétences de contrôle et pouvoirs de vérification de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, une mission de contrôle de l'association scouts et guides de France figure au programme de travail de l'IGJS pour 2018.

Pour réaliser cette mission qui s'inscrit dans le cadre de la revue permanente des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire conduite par l'inspection générale de la jeunesse et des sports, j'ai désigné Madame Fabienne Bourdais, inspectrice générale de la jeunesse et des sports et Monsieur Frédéric Jugnet, inspecteur général de la jeunesse et des sports, qui prendront contact avec vous prochainement.

Je vous remercie par avance de bien vouloir les recevoir et de prendre toutes mesures destinées à garantir la bonne exécution de la mission.

Je suis naturellement à votre disposition pour tout échange qui vous paraîtrait nécessaire à propos de cette mission et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.


Hervé CANNEVA

Madame Marie Mullet-Abrassart
Présidente
Association scouts et guides de France
65 Rue de la Glacière
75013 PARIS

Copie : M. Jean-Benoît Dujol, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paris, le 9 octobre 2018

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

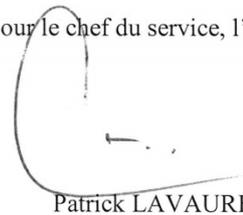
n° 18-267

Madame la Présidente,

Je souhaite porter à votre connaissance que j'ai désigné Madame Christine Julien, inspectrice générale de la jeunesse et des sports en remplacement de Monsieur Frédéric Jugnet, inspecteur général de la jeunesse et des sports, pour réaliser la mission de contrôle de l'association scouts et guides de France.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le chef du service, l'adjoint



Patrick LAVAURE

Madame Marie Mullet-Abrassart
Présidente
Association scouts et guides de France
65 Rue de la Glacière
75013 PARIS

Annexe 2 - Désignation des rapporteures



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS

Paris, le 28 MARS 2018

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le chef du service

18 - 83

Note

à l'attention de

Madame Fabienne Bourdais
inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Objet : Mission de contrôle de l'association scouts et guides de France (PT 2018)

Je vous informe que je vous ai désignée conjointement avec Monsieur Frédéric Jugnet, inspecteur général de la jeunesse et des sports, pour effectuer la mission de contrôle de l'association scouts et guides de France qui est inscrite au PT 2018.


Hervé CANNEVA



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS

Paris, le - 3 OCT. 2018

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

18 - 250

Note

à l'attention de

Madame Christine Julien
inspectrice générale de la jeunesse
et des sports

Objet : Mission de contrôle de l'association scouts et guides de France (PT 2018)

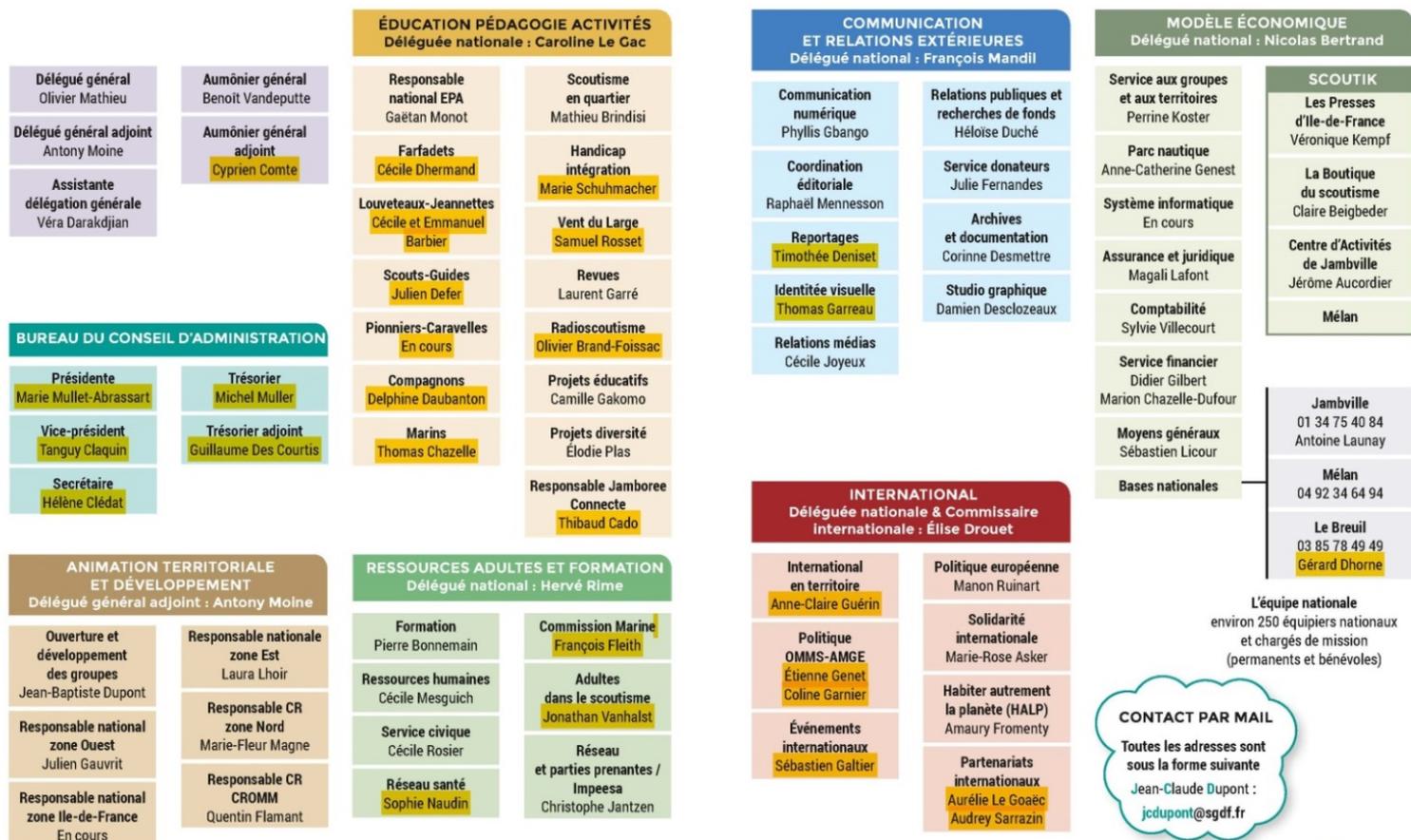
Je vous informe que je vous ai désignée conjointement avec Madame Fabienne Bourdais, inspectrice générale de la jeunesse et des sports, pour effectuer la mission de contrôle de l'association scouts et guides de France qui est inscrite au PT 2018.

Pour le chef du service, l'adjoint

Patrick LAVAURE

Annexe 3 - Organigramme

ORGANIGRAMME DE L'ÉCHELON NATIONAL



L'équipe nationale
environ 250 équipiers nationaux
et chargés de mission
(permanents et bénévoles)

CONTACT PAR MAIL
Toutes les adresses sont
sous la forme suivante
Jean-Claude Dupont :
jcdupont@sgdf.fr



CENTRES DE RESSOURCES

ZONE CENTRE EST
 Responsable : Laura Lhoir
 04 72 43 00 10

CR NORD-EST
 Responsable adjointe :
 03 88 21 29 78

Chargée d'accompagnement
 Myriam Fimbel
 Chargée d'accompagnement
 et de développement du réseau :
 Anne-Sophie Desmonts
 Chargée d'affaires
 administration finances : en cours
 Responsable formation :
 Veronique Meyer

CR EST
 Chargée d'affaires
 administration finances :
 Marie Core-Réy
 Chargés d'accompagnement
 et de développement du réseau :
 Lucie Anceil, Xavier Moal,
 Joséphine Halle

Responsables formation :
 Helène Bastard et Nicolas Berard

CR MÉDITERRANÉE
 Responsable adjointe : Chloé Paul
 04 91 62 24 90

Chargé d'affaires
 administration finances :
 Jean François Savelli
 Nature Environnement :
 Antoine Lorange
 Responsable formation :
 Julien Badzinski

ZONE OUEST
 Responsable : Julien Gavvri
 02 99 32 36 17

CR OUEST
 Responsable adjoint :
 Corentin Desbron

Chargés d'accompagnement
 et de développement du réseau :
 Aline Pascard
 Chargé d'affaires
 administration finances :
 Erwan Bergeault

Responsables formation :
 Hervé et Cécile Pralong

CR SUD-OUEST
 05 61 34 05 94
 Chargés d'accompagnement
 et de développement du réseau :
 Pierre Bourgeois, Adrien Perrot,
 Alice Guy

Responsable formation :
 Vincent Balon

CR OUTRE-MER
 01 44 52 37 29
 Responsable adjoint : Quentin Flamant
 Chargés d'affaires
 administration finances :
 Christian Billy, Remy Magne

Responsable formation :
 Elie Chandon

ZONE ÎLE-DE-FRANCE
 Responsable : en cours
 Chargé d'affaires
 administration finances :
 Bineta Diatta

CR ÎLE-DE-FRANCE OUEST
 Chargés d'animation et de
 développement du réseau :
 Marie-Alix Gosselin, Geoffroy Guillon

Responsable formation :
 Yann le Faucheur

CR ÎLE-DE-FRANCE EST
 Responsable adjoint :
 Rémé Grégoire

Chargé d'accompagnement
 et de développement du réseau :
 Alexis Barent

Responsable formation :
 Camille Boisard

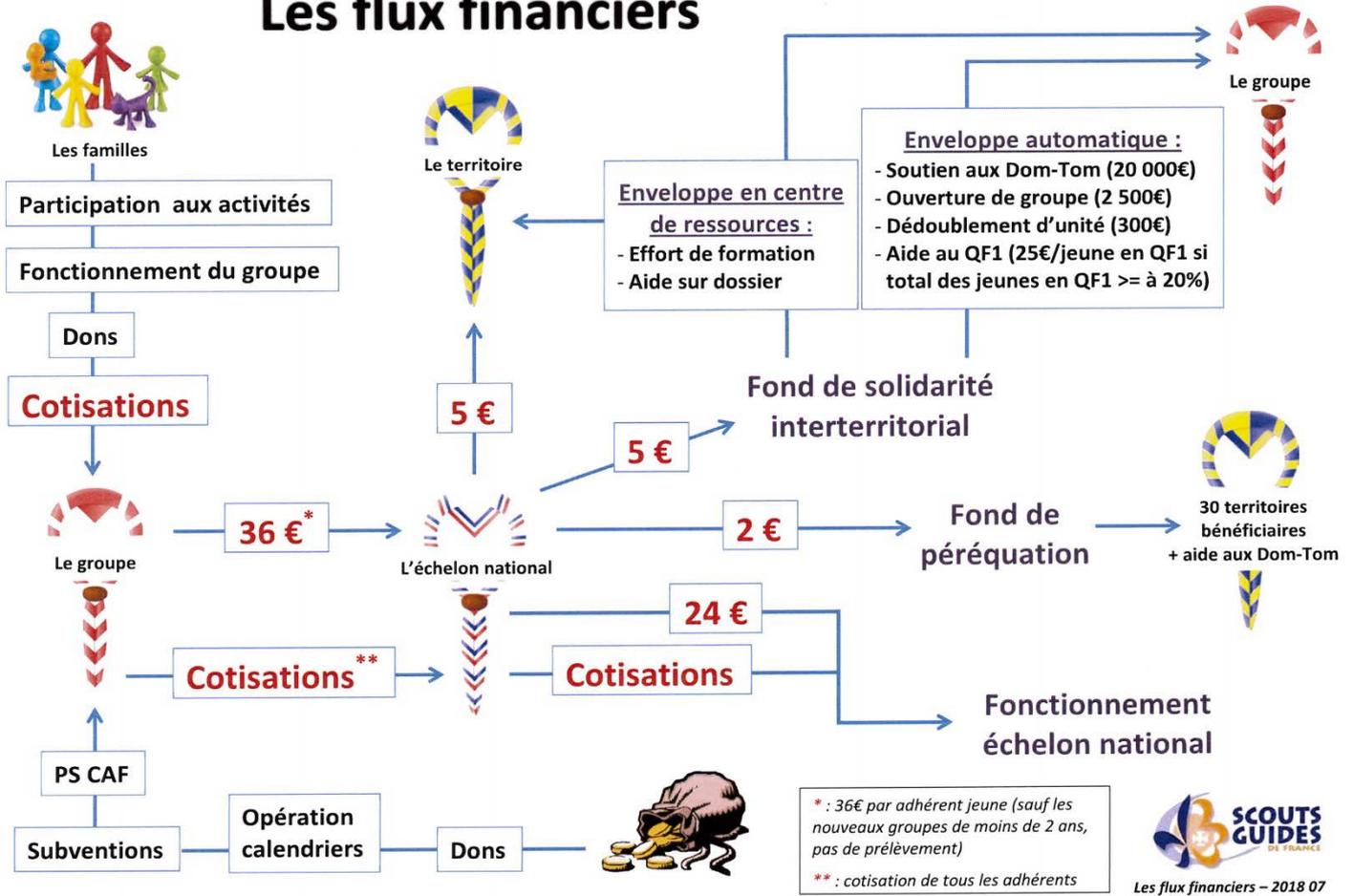
CR NORD
 03 20 52 33 08
 Chargé d'animation et
 développement du réseau :
 Marie-Fleur Magne

Chargé d'affaires
 administration finances :
 Fanny Telle

Responsable formation :
 Stéphane Bournouville



Les flux financiers



LE DIRE, C'EST L'INTERDIRE



LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

POINTS D'ATTENTION

- Toute personne impliquée dans le scoutisme se doit de **signaler toute inquiétude ou soupçon vis-à-vis de la sécurité d'un mineur ou d'un adulte**
- Dans ces situations, on ne peut pas rester seul.e. **Responsable de groupe et délégué.e territorial.e sont là pour vous aider.**
- **Chacun son job** : enquêter, c'est le travail de la police ou de la gendarmerie. S'en tenir à la parole recueillie.
- **Des doutes, des questions, des difficultés à décider ?** « ALLO ENFANCE EN DANGER » au 119 (numéro gratuit 24h/24) peut vous aider à y voir plus clair, en toute confidentialité.
- **Envie d'en parler, au calme, sans urgence ?** Écrivez à bienveillance@sgdf.fr
- Pendant l'été, la ligne d'urgence des SGDF au 01.47.07.81.62

QUE FAIRE SI ?

Si un.e mineur.e se confie à moi ou si quelqu'un a des inquiétudes ou se plaint d'un adulte, quel qu'il soit, c'est à moi de le signaler.

ÉCOUTER



Dès le début des révélations, prends le temps d'attraper un papier et un crayon pour **prendre des notes** « ce que tu me dis est tellement important que j'ai besoin de l'écrire ».

J'écoute sans juger, je me contente de recevoir une parole, ni plus, ni moins.

Je note précisément ce qu'on me dit, j'essaie au maximum d'écrire ce que j'entends.

RASSURER



Je suis compréhensif.ve, je fais de mon mieux pour rassurer, sans porter de jugement. Je ne banalise pas ni ne dramatiser pas.

Je n'ai pas peur de m'engager. Repère pour le jeune, je me sais digne de confiance.

Je ne peux pas garder ça pour moi et je le dis.

PROTÉGER



Je garantis la sécurité physique et morale des mineurs dont j'ai la charge, individuellement et collectivement. Je m'assure que les activités scouts et guides peuvent se poursuivre sans danger.

Lorsqu'un adulte du mouvement est impliqué, **nous faisons tout ce qu'il faut pour que la poursuite des activités ne mette personne en danger.**

INFORMER



J'informe immédiatement mon.ma responsable de groupe ou mon.ma délégué.e territorial.e. À défaut, durant les camps d'été, je contacte la ligne d'urgence des SGDF (01 47 07 81 62).

Je leur transmets un double de mes notes. Je m'assure de les avoir datées et signées.

ALERTER

lorsque le danger est immédiat

Je n'hésite pas à alerter immédiatement la police, la gendarmerie (17 en France, 112 dans le reste de l'Europe) en cas de danger, même si je ne suis pas sûr.e de moi.

Je préviens ensuite mon.ma responsable de groupe ou mon.ma délégué.e territorial.e.

IMPORTANT !

Je pense ou constate qu'un mineur peut avoir subi des mauvais traitements :
Je note précisément ce qui m'interpelle, ce qu'on m'a raconté, ce qui m'a alerté.e et je ne reste pas seul.e.



#SafeFromHarm

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

À LA BONNE PLACE

Le Scoutisme propose un espace à chaque jeune dans un cadre collectif, cela demande de garantir en toutes circonstances les bases d'une relation éducative saine, comprenant...

De l'équité

Chacun.e a une place dans le groupe, les adultes mesurent l'importance de leur positionnement et savent garder une juste distance.

Du respect

Chacun.e a droit à sa dignité, son intimité, son intégrité. Les chefs et cheftaines savent fixer les limites et prohiber tout châtiment corporel, toute humiliation, tout comportement sexualisé.

De l'autorité partagée

Les adultes veillent à chaque écart à évaluer la situation. Ils savent sanctionner sans punir, en responsabilisant. Ces attitudes permettent de réparer ou de restaurer la relation lorsqu'un écart a été constaté.

Par exemple...

Chouchou, souffre-douleur...

Totémisation, bizutage, « jeux » sexuels...

Une « réparation » réfléchie avec le jeune plutôt qu'une privation excluante...

DE L'ESPACE POUR TOUS...

Un groupe où se vit la bienveillance est un groupe où chacun.e, jeune ou adulte, se sent suffisamment bien pour être libre de s'exprimer sans avoir peur d'être jugé.e. Cela demande...

De l'attention

Chacun.e trouve écoute et empathie, chacun.e a la possibilité d'échanger sur toutes ses sources d'inquiétudes. Les adultes encouragent la remise en cause de tout comportement non apprécié et prennent au sérieux les rumeurs ou soupçons : ils savent alerter et dénoncer toute maltraitance ou abus.

De la confiance

Les adultes croient en chacun des jeunes, ils veillent à valoriser leurs talents. Ils ont conscience que tout individu, eux y compris, est perfectible.

Par exemple...

Des cafés débats préparés avec les jeunes plutôt que des non-dits, des jeux des conseils animés dans un climat de confiance...

On évite d'assimiler une personne à ses seuls actes, on refuse la stigmatisation, même sous couvert d'humour...

TA RÉPUTATION NE SUFFIT PAS

Pour que la bienveillance puisse se jouer dans le mouvement, les adultes doivent pouvoir y évoluer en toute sécurité eux aussi. Cela demande un peu de vigilance mais aussi...

De la crédibilité plutôt que de l'exemplarité

Les adultes cherchent avant tout à mettre en cohérence leurs paroles et leurs actes, sont capables de reconnaître et d'assumer leurs erreurs. Ils sont attentifs à créer une relation de confiance avec chaque jeune.

De la lucidité

Un.e adulte évite de se retrouver seul.e avec un jeune. Il.elle s'assure qu'en toutes circonstances, les activités sont menées en présence de deux adultes minimum. Il.elle sait garder la juste distance pour ne pas être entraîné.e dans des comportements de recherche d'attention inappropriés.

Par exemple...

Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

Repérer et éradiquer un lien de trop grande fusion avec un jeune

Ne pas sur-réagir à des crises de colère

LA SÉCURITÉ EN PREMIER...

Ce qui va sans dire va mieux en le disant. La sécurité physique et morale des jeunes est la priorité première des adultes du mouvement. Pour ne pas être vécue comme une contrainte permanente, elle demande...

De la vigilance

Les adultes veillent à la sécurité physique, psychologique, affective de chacun. C'est une manière d'être éducateur.rice.

De la transparence

Les chefs et cheftaines ont une relation de confiance avec les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'unité. Ils communiquent avec des moyens et des méthodes appropriés. Ils informent suffisamment en amont des dispositions prises pour les activités, notamment celles liées à la sécurité.

Par exemple...

Respect du taux d'encadrement, des conditions de couchage...

Des plannings prévus et communiqués suffisamment à l'avance, des réunions parents à intervalles suffisantes, une présence aux conseils de groupe, communication sur les activités en autonomie...

LA LOI, UN INCONTOURNABLE

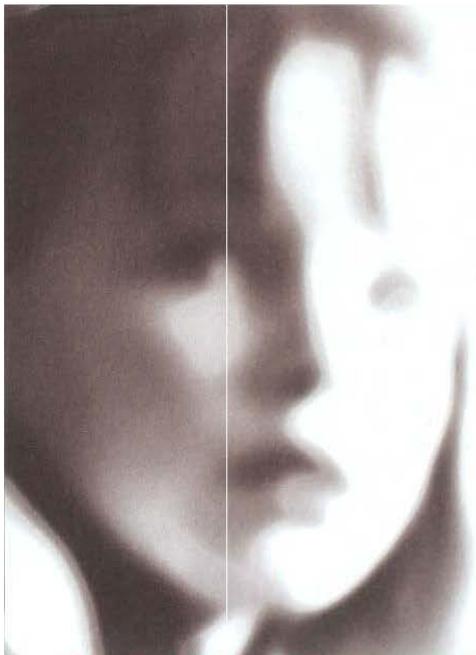
Souvent perçue comme une contrainte, la loi est avant tout pensée pour protéger les citoyens. Cela vaut de fait pour la législation concernant les Accueils de scoutisme, cadre dans lequel évoluent tous les groupes Scouts et Guides de France. Garantir la mise en application du cadre que représente la loi permet de vivre ensemble un scoutisme de qualité : Les éléments légaux permettant de faire vivre la bienveillance au sein de son groupe/unité, de

nombreux points d'attention et conseils donnés dans cette charte sont donc également des impératifs. « C'est la loi », autrement dit, ça n'est pas négociable, vivons-les comme des leviers plutôt que des contraintes. Respecter les taux d'encadrement, les conditions de couchage... Préserver l'intégrité physique et psychique de chacun, bannir tout comportement inapproprié (physique, verbal ou sexuel, échanges sur les ré-

seaux sociaux, ...), toutes activités offensantes ou brutales (bizutage, totémisation, jeux dangereux ...), tout propos déplacé à l'oral comme par écrit (remarques suggestives, menaces, ...), toute consommation de drogue ou d'alcool. Pour vous y aider, la Fédération du Scoutisme Français met à votre disposition le *Guide réglementaire du Scoutisme Français*. Vos accompagnateurs en groupe et en territoire sont aussi là pour ça.



#SafeFromHarm



Violence physique, psychologique, agression sexuelle, négligence, fugue, jeux dangereux, dérives sectaires, harcèlement...

Le dire, c'est l'interdire

PARLES-EN !

QUI CONTACTER EN CAS DE SUSPICION DE MALTRAITANCE ?

→ QUELLE ATTITUDE ADOPTER ?

- Toujours prendre l'enfant/le jeune au sérieux : l'écouter et apporter une réponse
- Ne pas banaliser, ni dramatiser
- Ne pas faire répéter inutilement
- Signifier que c'est grave, et que tu as l'obligation d'en parler pour le protéger (même si c'est un « secret » entre vous)
- Ne pas enquêter soi-même, des professionnels sont là pour ça

→ ALLÔ ENFANCE EN DANGER
C'est **LE** numéro de téléphone à retenir !

- C'est un numéro gratuit (fixes et mobiles)
- 24h/24 et 7j/7
- Respecte la confidentialité

DANS UN PREMIER TEMPS

- Le RG
Le DT
- Le 119
La Police

signalement Police si danger immédiat

DANS UN SECOND TEMPS

- Les parents du jeune**
Toujours, sauf si suspectés ou impliqués
- L'hôpital ou un médecin**
Si besoin de soins
- L'Accompagnateur pédagogique**
Lien direct avec le RG/le DT si besoin, et approche éducative
- La ligne d'urgence SGDF**
01 47 07 81 62
Pour transmettre l'information et avoir un soutien (logistique, humain...)

SCOUTS GUIDES DE FRANCE
commissionsante@sgdf.fr

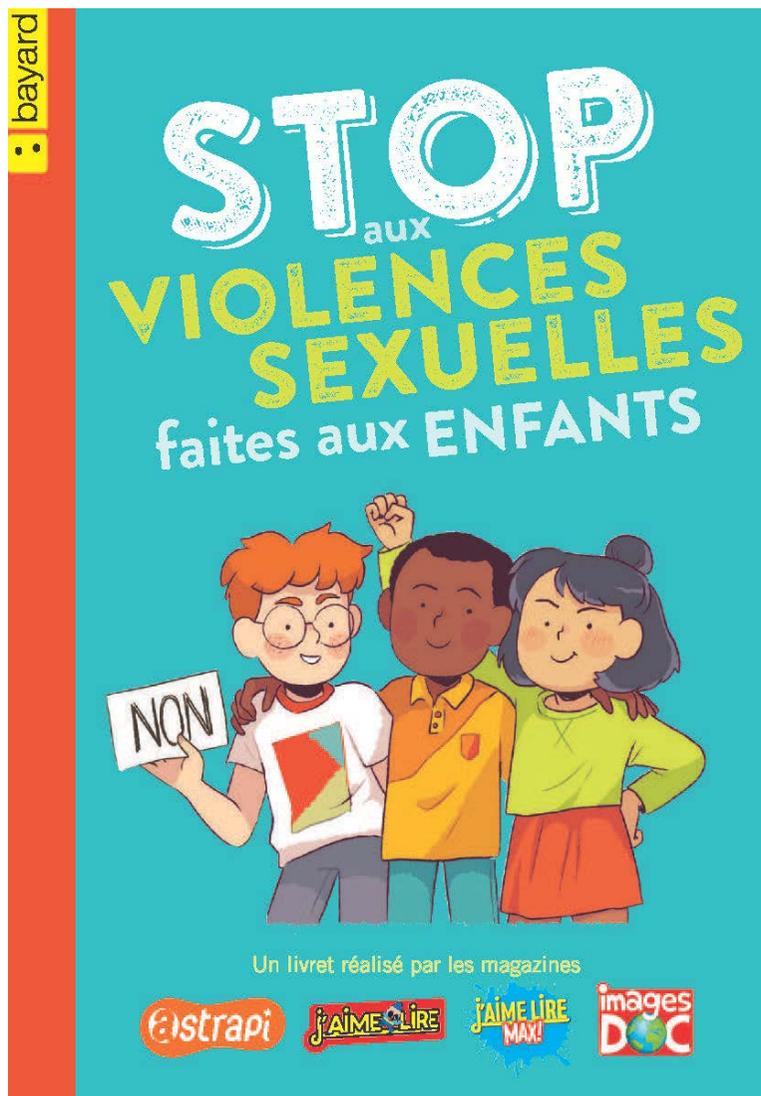
SAFE FROM HARM

Avec le soutien financier du programme Daphne III de l'Union Européenne



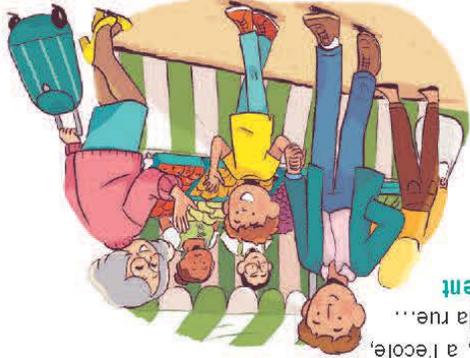


Annexe 7 - Livret « Stop aux violences sexuelles »



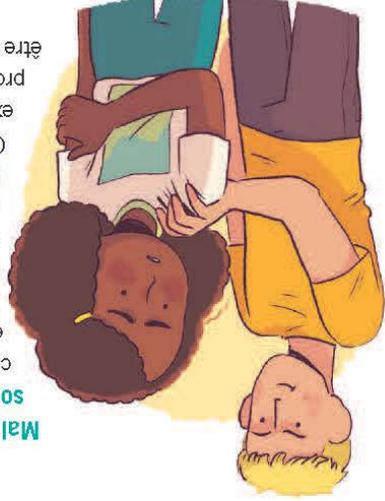
C'est quoi ce petit livre ?

Des adultes, tu en croises tous les jours : chez toi, dans ton quartier, à l'école, au centre de loisirs, dans la rue...
La plupart des gens veulent du bien aux enfants, pour les rendre heureux, les protéger et les aider à bien grandir.



Malheureusement, certaines personnes sont dangereuses pour les enfants

car elles ne se comportent pas comme elles devraient et font des choses interdites. Par exemple, en faisant du mal à un enfant ou en lui faisant faire des choses gênantes avec son corps. **Ce sont des actes criminels punis par la loi.** Ces personnes sont rares mais elles existent. Pour que les enfants soient protégés, ces personnes doivent être dénoncées, punies et soignées.



2

Ce petit livre est là pour t'alerter face à des comportements qui ne sont pas normaux, y compris venant de gens que tu connais ou que tu aimes. Il n'est pas fait pour que tu te méfies de tout le monde !
Tu y trouveras les histoires de trois enfants qui ont été trahis par des grandes personnes. À la fin de chaque histoire, tu trouveras des conseils pour :

- reconnaître une situation qui serait dangereuse,
- réagir face à un adulte qui se comporte mal,
- savoir quoi faire et à qui parler si ça t'est déjà arrivé ou si ça t'arrive un jour.

IMPORTANT!

Si toi ou quelqu'un que tu connais a été embêté, peut-être as-tu peur d'en parler ? C'est normal car c'est très difficile. Mais **en parler est le seul moyen de trouver de l'aide** et d'éviter que cette personne ne fasse pareil avec d'autres enfants. Tu as sûrement autour de toi une personne qui t'écouterà : tes parents, ton maître ou ta maîtresse, l'infirmière de l'école...



Il existe un numéro de téléphone gratuit que chaque enfant peut appeler n'importe quand : c'est le **119**. Il y aura toujours quelqu'un pour t'écouter et pour t'aider.



Tu peux aussi aller voir la police ou la gendarmerie de ta ville.



3

HUGO SE FAIT PIÉGER SUR INTERNET



PETIT DICO de mots pas rigolos

PÉDOPHILIE : On appelle « pédophilie » toute attirance sexuelle d'un adulte pour des enfants. Les adultes pédophiles se montrent souvent gentils mais ils ont un grave problème dans la tête et ça les rend dangereux. Les actes pédophiles sont interdits et punis par la loi.

4

CONTRÔLE PARENTAL : C'est un outil que les parents peuvent mettre en place sur l'ordinateur, la tablette ou le portable afin de protéger les enfants. Cela leur évite de tomber sur des sites ou des images qui ne sont pas pour eux.



5

À ton avis, que peut faire Hugo ?



1 Hugo pense qu'il ne craint rien. En plus, s'il parle du rendez-vous à ses parents, il est sûr qu'ils diront non ! Il accepte donc de rencontrer cet inconnu. Il est tombé dans un piège très dangereux !

2 Hugo sent que quelque chose cloche, il n'est pas à l'aise. Il arrête d'aller jouer à ce jeu mais il n'en parle à personne : Hugo a évité le danger mais cet adulte risque de continuer à piéger d'autres enfants...



3 Hugo a honte mais il décide de se confier à ses parents. Son papa lui dit qu'il a bien fait d'en parler. **Ils vont voir la police** : des policiers mèneront l'enquête sur cette personne et cela permettra aussi de protéger d'autres enfants.

BRIGADE DE PROTECTION DE LA FAMILLE : C'est un service de police ou de gendarmerie chargé de protéger les enfants et les adolescents contre les adultes qui leur font du mal dans leur famille, dans leur métier, dans la rue ou sur internet.

6

Si tu te trouves dans la même situation que Hugo



Sur internet, n'importe qui peut (faux nom) ou un avatar (fausse image) des gens gentils, comme des gens avec de mauvaises intentions. Un adulte qui veut contacter des enfants crée souvent un faux profil d'enfant. Difficile à repérer !

Ces gens, on les appelle des « prédateurs » car ils tournent comme un tigre autour de sa proie. Ils sont très rusés et ils n'ont pas peur de mentir pour t'amener à croire que vous pouvez être amis. **Comme quand tu sors dans la rue, tu dois apprendre les règles de sécurité sur internet pour ne pas te mettre en danger**



Ne joue jamais à un jeu sur internet sans le signaler à tes parents. Ne donne jamais ton nom, ton âge ou ton adresse. Si quelqu'un cherche à te rencontrer, **clique rouge** ! Parles-en à tes parents. Tu fais grandir car tu n'as pas le droit d'aller sur ce jeu ? C'est moins grave que de te faire piéger par un adulte malveillant !



DERRIÈRE L'ÉCRAN, IL Y A PARFOIS UN MÉCHANT !

7

DRÔLE D'ENTRAÎNEUR



PETIT DICO de mots pas rigolos

MINEUR : Un mineur, c'est une personne de moins de 18 ans. Tous les enfants et adolescents sont donc des mineurs ! Les adultes ont le devoir de les protéger, de leur permettre de grandir et de se développer dans les meilleures conditions.



8

ATTOUACHEMENTS : Ce mot désigne des gestes ou caresses d'une personne sur les parties intimes du corps comme le zizi, la zézette, les fesses ou les seins d'une autre personne. Ces gestes sont réservés aux grandes personnes entre elles. Les adultes n'ont pas le droit de faire ces gestes sur les enfants.

9

À ton avis, que peut faire Elias ?



1 Elias a été tellement surpris qu'il n'a pas su comment réagir et s'est laissé faire. Chez lui, il ne raconte rien à ses parents. Il a peur, il a honte. Il ne sait pas si c'est grave ou pas. Tout ce qu'il ressent est normal mais pour que ses parents puissent l'aider, Elias doit absolument leur raconter ce qui s'est passé!



2 Elias arrête le rugby sans dire pourquoi. Ouf! Il ne verra plus son entraîneur. Mais personne ne saura cela évitera que Lucas recommence sûrement d'agresser d'autres garçons.



3 Elias a très peur mais il trouve la force de tout raconter. Ses parents vont porter plainte à la police : cela évitera que Lucas recommence avec d'autres enfants.

10

Loi : Une loi est une règle obligatoire pour tout le monde. Elle dit ce qu'on a le droit de faire et ce qui est interdit. Si on ne respecte pas la loi, on peut être puni. Il y a beaucoup de lois qui protègent les enfants : c'est important de les connaître!

Quand le métier d'un adulte est de t'apprendre quelque chose, il doit te transmettre ce qu'il sait. Il peut te donner des conseils, t'encourager, te corriger si tu te trompes, t'aider à progresser. C'est tout. Son rôle s'arrête là.



Si tu te trouves dans la même situation qu'Elias

Mais si, comme dans le cas d'Elias, un professeur ou un moniteur profite de son métier pour te faire du mal ou te demander des choses qu'il n'a pas le droit de te demander, c'est très grave! Ton corps est à toi et tu as le droit de dire « Non, ne me touche pas! » même à quelqu'un que tu aimes, que tu respectes ou qui est gentil avec toi.



Si cela arrive un jour, la seule solution est d'en parler à tes parents ou à un adulte en qui tu as confiance : tu n'as pas à avoir honte! Vous irez voir le directeur de l'école, de la colo ou du centre de sport. Et puis vous pourrez aller déposer plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie. C'est important pour que ça ne se reproduise pas.



TON CORPS EST À TOI : ON N'Y TOUCHE PAS !

11

UN TONTON PAS SI GENTIL



PETIT DICO de mots pas rigolos

INCESTE : Ce mot désigne des gestes sur les parties intimes entre les membres de la même famille : parents, frères et sœurs, grands-parents, cousins, cousines, beaux-parents, oncles, tantes... C'est interdit et puni par la loi.



12

AGRESSION SEXUELLE : C'est obliger quelqu'un à faire des choses sexuelles en utilisant la force, la violence, les menaces, le chantage, le secret ou les promesses. C'est interdit et puni par la loi. Les adultes n'ont pas le droit de faire ces gestes sur les enfants.



13

À ton avis, que peut faire Diane ?



1 Diane a compris que son oncle profite d'être seul avec elle pour faire des choses interdites. Mais elle n'ose jamais rester seule avec lui. Mais cela ne suffit pas! Comme la famille lui fait à son oncle : tout le monde l'aime tant!



2 Diane est dégoûtée par ce que fait son oncle. Elle s'arrange pour ne pas en parler à sa famille ni désobéir à son oncle : tout le monde l'aime tant!



3 Diane a peur mais elle finit par révéler son secret à ses parents. Ils ont du mal à la croire : ils n'auraient jamais imaginé ça de Pierre! Pourtant, c'est leur rôle de protéger Diane. C'est son oncle qui a un problème, pas elle! Si ses parents ne la croient pas, Diane devra trouver le courage d'en parler à un autre adulte de confiance (tante, grand-parent, professeur, docteur...) car elle doit se faire aider.

MANIPULATION : Manipuler, c'est amener quelqu'un à dire ou à faire quelque chose sans qu'il s'en rende compte. En utilisant la gentillesse, les promesses, le chantage...



14

Si tu te trouves dans la même situation que Diane



Toutes les grandes personnes n'ont pas de mauvaises idées dans la tête quand ils font un câlin à un enfant, surtout s'ils sont de la même famille : la plupart du temps, c'est un geste de tendresse et d'affection. Et cela fait chaud au cœur.



Un papa, une maman, un beau-parent, un oncle, un cousin, un frère... Tout le monde doit respecter ton corps! Si un membre de ta famille, même proche et que tu aimes, essaye de toucher les parties intimes de ton corps, sache que c'est interdit : ça s'appelle l'inceste et c'est grave. La seule façon d'en sortir est d'en parler.



Il y a des bons et des mauvais secrets. Les bons secrets te rendent joyeux... comme le cadeau que tu as fabriqué pour la fête des Maman! Les mauvais secrets te rendent triste, angoissé et malheureux. Si quelqu'un te dit de garder secret quelque chose de bizarre qui s'est passé entre vous, ce n'est pas normal. C'est même une alarme qui doit te faire penser qu'il y a danger.



IL Y A DES SECRETS QUI FONT DU MAL. PARLER, C'EST SE PROTÉGER.

15

AVIS AUX PARENTS



Parler des violences sexuelles à un enfant est difficile pour tout le monde. Et pourtant, il est extrêmement important de le faire ! Lui en parler, c'est l'aider à se protéger en lui apprenant à repérer les situations à risque. C'est aussi l'aider, en cas de besoin, à rompre un silence destructeur : la première étape indispensable à sa reconstruction.

Le but n'est pas de faire peur aux enfants ni d'entamer leur confiance envers l'adulte en général mais bien de leur donner un maximum d'outils pour se protéger, réagir et briser le silence. Vous donner à vous aussi, parents et éducateurs, des pistes pour en discuter avec eux.

POURQUOI EN PARLER ?

- Chaque année, **20 000 mineurs** portent plainte pour violence sexuelle. Beaucoup d'autres ont peur et se taisent.
- **Filles et garçons** sont touchés.
- **80 %** des violences sexuelles faites aux moins de 10 ans sont commises par des proches.
- Cela concerne **tous les milieux sociaux**.

Source : Ined (enquête Maje 2017) et Miprot.

EN PARLER, C'EST PROTÉGER LES ENFANTS!

Une question, un doute, besoin d'un conseil ?
Un numéro gratuit :



Ce livret de prévention a pu voir le jour grâce à :

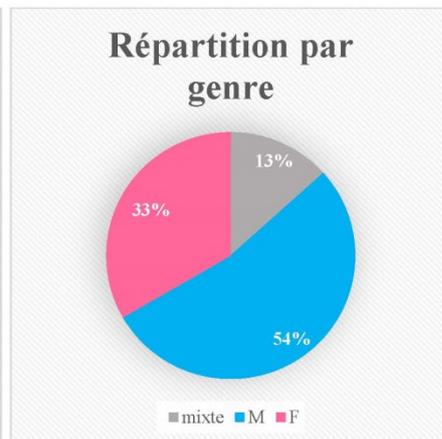
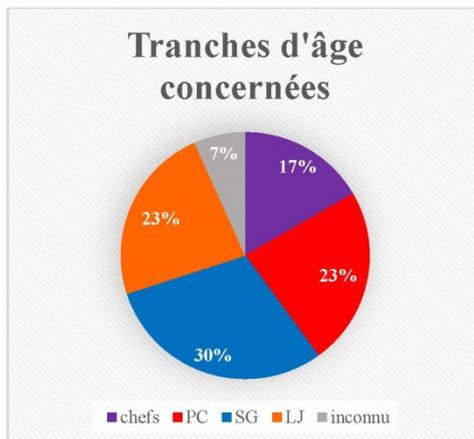
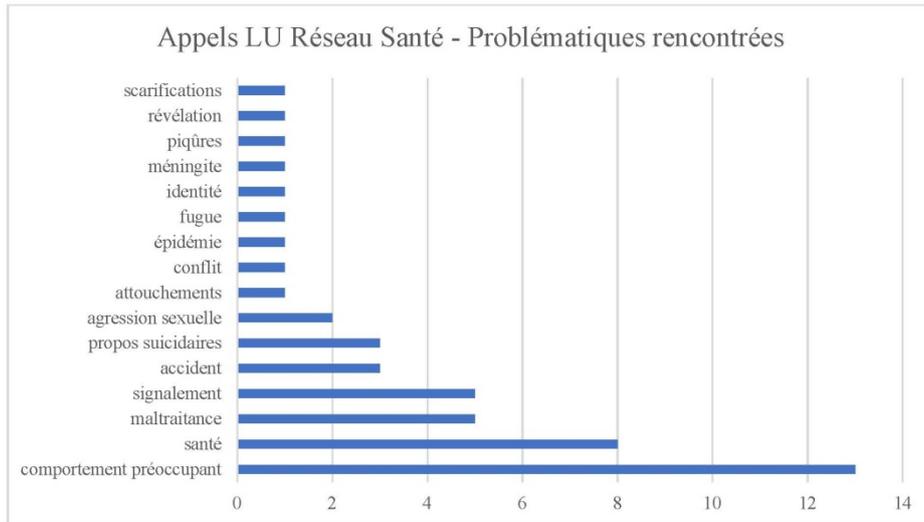


Avec le soutien de :



Annexe 8 - Ligne d'urgence - Analyse globale

Ligne d'urgence SGDF 2018 Réseau Santé - Analyse globale



RÈGLEMENT DES CONFLITS & PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

JANVIER 2019

PRINCIPES ET RESSOURCES

4

JE RESPECTE
NOS PROCÉDURES DÉCRITES
DANS LE RÉGLEMENT
INTÉRIEUR
DE L'ASSOCIATION.

↑

Ma ressource

- Le règlement intérieur de l'association (en particulier articles 12 et 13)

3

JE CONSIDÈRE
LA MÉDIATION COMME
LA PREMIÈRE ÉTAPE
DANS LA RÉOLUTION
D'UN CONFLIT.

↑

Ma ressource

- Le médiateur
- > Territorial pour les groupes
- > National pour les territoires

1

J'ÉVALUE
LA SITUATION
Je ne réagis pas à chaud,
je protège le cas échéant...

↑

Check-list pour évaluer une situation

- J'identifie les protagonistes et les acteurs de la situation.
- Je recollecte tous les faits, en particulier les écrits échangés.
- Je note ce qui a déjà été mis en place.
- J'identifie les dangers potentiels pour les jeunes :
- pour les adultes :
- pour l'association (image, juridique...).
- Je laisse le temps de l'analyse et de la concertation avec l'échelon d'appui.
- Je définis des actions et donne rendez-vous pour la suite.

2

J'ORGANISE
LA CONCERTATION
AVEC MON ÉCHELON
D'APPUI

↑

Ma ressource

- Mon échelon d'appui
- > Le territoire (via mon délégué territorial) pour le groupe.
- > Le national (via mon centre de ressources ou la délégation générale) pour le territoire

- **Ressources :**
- > Règlement intérieur article 12 et 13
- > Projet éducatif
- > Lettres de missions
- > Guide réglementaire du Scoutisme Français
- > Charte de bienveillance



! Au-delà de nos textes, c'est le bon sens qui doit s'appliquer dans la gestion des situations complexes : penser au bien-être de chacune, ne pas précipiter de décisions, leur permettre de s'exprimer et d'être écoutées...
Un responsable peut tout à fait proposer des solutions à l'amiable pour permettre le règlement d'un conflit ou d'un manquement en proposant des décisions adaptées : demande de prise de recul temporaire, obligation de formation, charte...

QUAND PARLE-T-ON D'UN CONFLIT ? D'UN MANQUEMENT GRAVE ?

C'est au délégué territorial et/ou au centre de ressources de se poser cette question. Le médiateur agit uniquement sur l'action de médiation.

IL S'AGIT D'UN CONFLIT DE PERSONNES LORS...

- de divergences dans la manière d'exercer les missions,
- d'incompatibilité de caractères qui mettent en péril le fonctionnement de l'équipe/du groupe,
- de comportements qui nécessitent de s'améliorer dans le cadre d'un accueil de mineurs.

Reportez-vous au tableau
« Résolution des conflits »

IL S'AGIT D'UN MANQUEMENT GRAVE DE LA PART D'UN JEUNE OU D'UN RESPONSABLE LORS...

- de la mise en danger d'autrui,
- du non respect de la réglementation des accueils de mineurs,
- d'une infraction incompatible avec une activité de responsable d'accueil de mineurs.

Reportez-vous au tableau
« Procédures disciplinaires »

QUAND MET-ON EN PLACE UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE ?

Une situation de gestion de conflit peut déboucher sur une médiation (voir « Résolution des conflits »). Malheureusement, parfois la médiation peut échouer.

DANS LE CAS D'UN ÉCHEC D'UNE ACTION DE MÉDIATION ET SI AUCUNE RÉOLUTION DE CONFLIT EST POSSIBLE

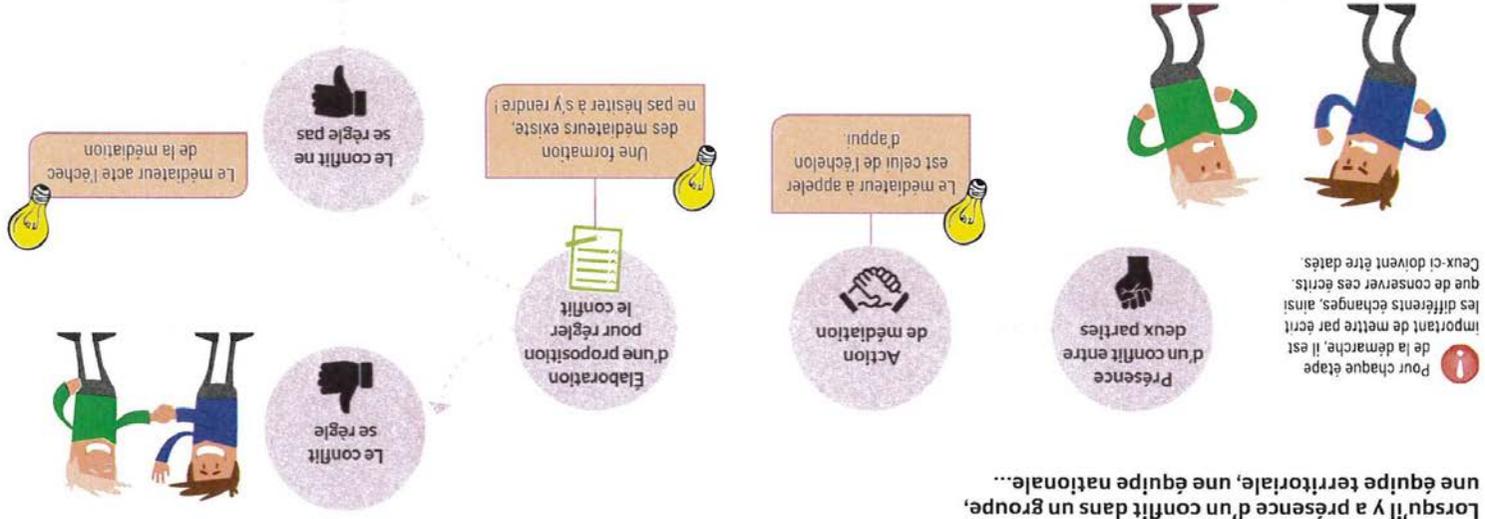
- Engagement de la procédure disciplinaire.

Reportez-vous au tableau
« Procédures disciplinaires »



RÉSOLUTION DES CONFLITS

Lorsqu'il y a présence d'un conflit dans un groupe, une équipe territoriale, une équipe nationale...



! Pour chaque étape de la démarche, il est important de mettre par écrit les différents échanges, ainsi que de conserver ces écrits. Ceux-ci doivent être datés.



Le médiateur à appeler d'après l'échelon d'appui

Une formation des médiateurs existe, ne pas hésiter à s'y rendre!

Pour le bien du groupe ou de l'équipe territoriale, la situation doit trouver une issue. L'échelon d'appui prendra une décision sur les critères suivants:

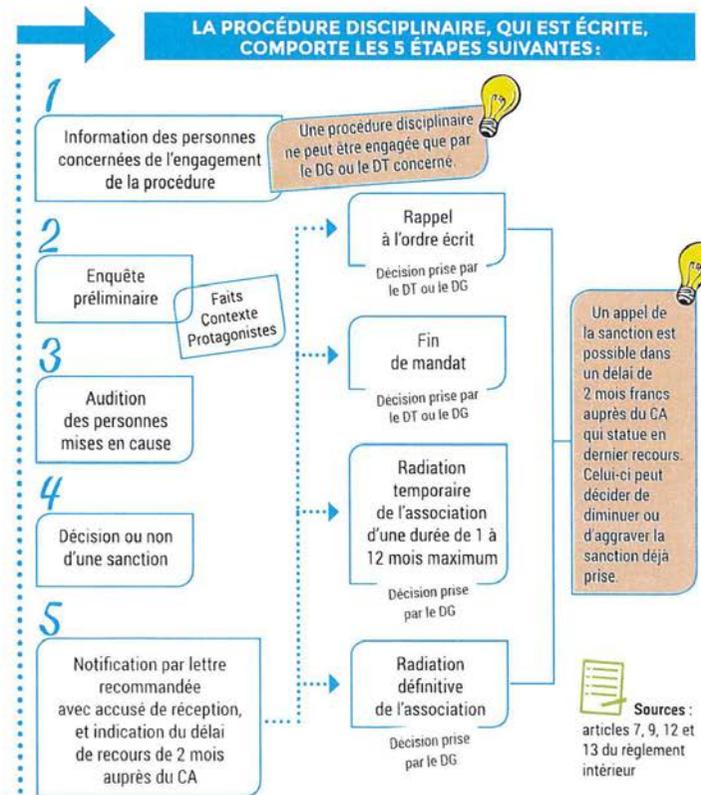
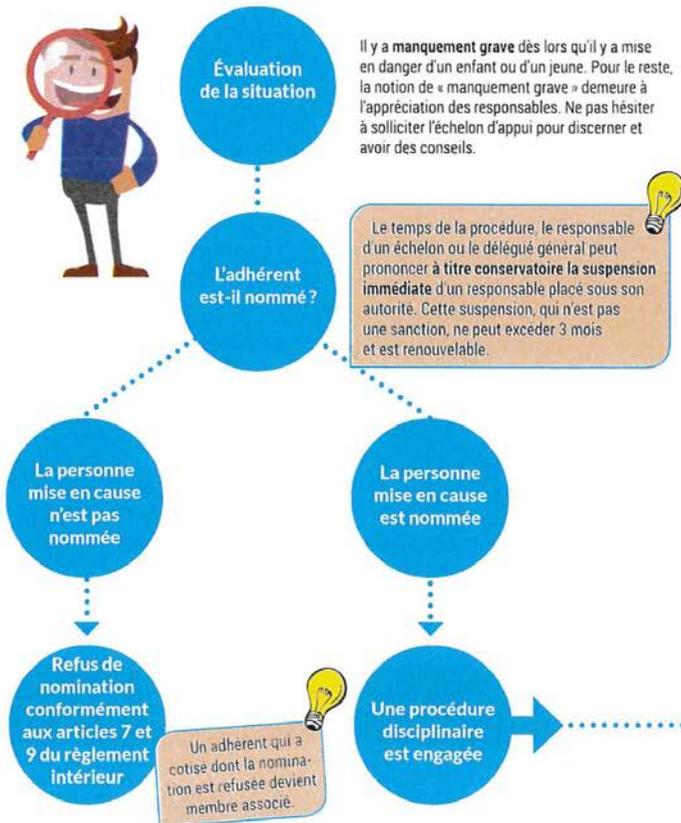
- Bonne mise en œuvre de projet associatif
- Fonctionnement optimal de l'équipe
- Sécurité physique et morale des jeunes et des adultes

! Toute autre sanction ne peut être prise qu'en respectant les articles 11 et 12 du règlement intérieur. Voir le tableau « Procédures disciplinaires » p. 8-9.

- Refuser une nomination (voir article 6 du règlement intérieur)
- Proposer une mission dans une autre équipe
- Réorganiser l'équipe et les missions de chacun

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

En cas de manquement grave de la part d'un jeune ou d'un responsable...



! La **cessation de fonction** (suspension conservatoire, fin du mandat sans nouvelle nomination, démission, radiation temporaire ou définitive) a pour conséquences : interdiction de toute activité au sein de l'association, interdiction du port de la tenue et des insignes, interdiction d'utiliser ou de revendiquer son nom, interdiction d'engager l'association contractuellement ou par convention, interdiction d'utiliser et de gérer des fonds et des moyens de paiement propriétés de l'association.

LE RÔLE DES RESPONSABLES

LE RESPONSABLE DE GROUPE

- Il prévient les tensions par l'accompagnement et le jeu des conseils.
- Il saisit le DT et/ou le médiateur territorial en cas de conflit.
- Il demande soutien et appui au DT et/ou à son équipe territoriale.
- Il associe le DT en cas de situation complexe ou lorsque les choses s'enveniment.
- Il prononce une suspension conservatoire quand la situation l'exige, en concertation avec son DT.
- Il peut refuser une nomination en concertation avec son DT.
- Il respecte les textes internes de l'association, dont le règlement intérieur.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

- Il conduit les procédures disciplinaires qui dépassent le cadre territorial et peut prononcer des sanctions.
- Il peut prononcer la radiation temporaire ou définitive d'un membre de l'association.
- Il veille à la mise en œuvre et au respect des textes et procédures internes dans l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Il statue sur les appels qui lui sont adressés.
- Il nomme un ou plusieurs médiateurs nationaux.
- Il veille à la mise en œuvre et au respect des textes et procédures internes dans l'association.

LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL

- Il prévient les tensions par l'accompagnement et le jeu des conseils.
- Il nomme un ou plusieurs médiateurs sur proposition du conseil territorial.
- Il saisit le médiateur territorial en cas de conflit dans un groupe.
- Il saisit le médiateur national en cas de conflit au sein de son équipe territoriale.
- Il demande soutien et appui au centre de ressources et/ou à l'équipe de délégation générale.
- Il associe le centre de ressources en cas de situation complexes ou lorsque les choses s'enveniment.
- Il prononce une suspension conservatoire quand la situation l'exige, en concertation avec l'échelon national.
- Il conduit les procédures disciplinaires sur son périmètre et peut prononcer des sanctions à l'exception des radiations, en concertation avec l'échelon national.
- Il peut refuser une nomination en concertation avec l'échelon national.
- Il veille à la mise en œuvre et au respect des textes et procédures internes dans l'association.

LE MÉDIATEUR

- Il se forme dans les cadres proposés par l'association.
- Il peut être saisis par des responsables,
- Il écoute les parties prenantes du conflit et propose les voies d'un règlement du conflit dans les meilleurs délais.
- Le médiateur territorial gère les conflits liés à la vie des groupes.
- Le médiateur national gère les conflits liés à la vie des territoires et de l'échelon national.

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

À LA BONNE PLACE

Le Scoutisme propose un espace à chaque jeune dans un cadre collectif, cela demande de garantir en toutes circonstances les bases d'une relation éducative saine, comprenant...

De l'équité

Chacun.e a une place dans le groupe, les adultes mesurent l'importance de leur positionnement et savent garder une juste distance.

Par exemple...

Chouchou, souffre-douleur...

Du respect

Chacun.e a droit à sa dignité, son intimité, son intégrité. Les chefs et cheftaines savent fixer les limites et prohiber tout châtiement corporel, toute humiliation, tout comportement sexualisé.

Totémisation, bizutage, « jeux » sexuels...

De l'autorité partagée

Les adultes veillent à chaque écart à évaluer la situation. Ils savent sanctionner sans punir, en responsabilisant. Ces attitudes permettent de réparer ou de restaurer la relation lorsqu'un écart a été constaté.

Une « réparation » réfléchie avec le jeune plutôt qu'une privation excluante...

DE L'ESPACE POUR TOUS...

Un groupe où se vit la bienveillance est un groupe où chacun.e, jeune ou adulte, se sent suffisamment bien pour être libre de s'exprimer sans avoir peur d'être jugé.e. Cela demande...

De l'attention

Chacun.e trouve écoute et empathie, chacun.e a la possibilité d'échanger sur toutes ses sources d'inquiétudes. Les adultes encouragent la remise en cause de tout comportement non apprécié et prennent au sérieux les rumeurs ou soupçons : ils savent alerter et dénoncer toute maltraitance ou abus.

Par exemple...

Des cafés débats préparés avec les jeunes plutôt que des non-dits, des jeux des conseils animés dans un climat de confiance...

De la confiance

Les adultes croient en chacun des jeunes, ils veillent à valoriser leurs talents. Ils ont conscience que tout individu, eux y compris, est perfectible.

On évite d'assimiler une personne à ses seuls actes, on refuse la stigmatisation, même sous couvert d'humour...

LA SÉCURITÉ EN PREMIER...

Ce qui va sans dire va mieux en le disant. La sécurité physique et morale des jeunes est la priorité première des adultes du mouvement. Pour ne pas être vécue comme une contrainte permanente, elle demande...

De la vigilance

Les adultes veillent à la sécurité physique, psychologique, affective de chacun. C'est une manière d'être éducateur.rice.

Par exemple...

Respect du taux d'encadrement, des conditions de couchage...

De la transparence

Les chefs et cheftaines ont une relation de confiance avec les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l'unité. Ils communiquent avec des moyens et des méthodes appropriées. Ils informent suffisamment en amont des dispositions prises pour les activités, notamment celles liées à la sécurité.

Des plannings prévus et communiqués suffisamment à l'avance, des réunions parents à intervalles suffisantes, une présence aux conseils de groupe, communication sur les activités en autonomie...

TA RÉPUTATION NE SUFFIT PAS

Pour que la bienveillance puisse se jouer dans le mouvement, les adultes doivent pouvoir y évoluer en toute sécurité eux aussi. Cela demande un peu de vigilance mais aussi...

De la crédibilité plutôt que de l'exemplarité

Les adultes cherchent avant tout à mettre en cohérence leurs paroles et leurs actes, sont capables de reconnaître et d'assumer leurs erreurs. Ils sont attentifs à créer une relation de confiance avec chaque jeune.

Par exemple...

Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

De la lucidité

Un.e adulte évite de se retrouver seul.e avec un jeune. Il.elle s'assure qu'en toutes circonstances, les activités sont menées en présence de deux adultes minimum. Il.elle sait garder la juste distance pour ne pas être entraîné.e dans des comportements de recherche d'attention inappropriés.

Repérer et éradiquer un lien de trop grande fusion avec un jeune. Ne pas sur-réagir à des crises de colère.

LA LOI, UN INCONTOURNABLE

Souvent perçue comme une contrainte, la loi est avant tout pensée pour protéger les citoyen.nes. Cela vaut de fait pour la législation concernant les Accueils de scoutisme, cadre dans lequel évoluent tous les groupes Scouts et Guides de France. **Garantir la mise en application du cadre que représente la loi permet de vivre ensemble un scoutisme de qualité :**

Les éléments légaux permettant de faire vivre la bienveillance au sein de son groupe/unité, de nombreux points d'attention et conseils donnés dans cette charte sont donc également des impératifs. « C'est la loi », autrement dit, ça n'est pas négociable, vivons-les comme des leviers plutôt que des contraintes.

Respecter les taux d'encadrement, les conditions de couchage...

Préserver l'intégrité physique et psychique de chacun, bannir tout comportement inapproprié (physique, verbal ou sexuel, échanges sur les réseaux sociaux...), toutes activités offensantes ou brutales (bizutage, totémisation, jeux dangereux...), tout propos déplacé à l'oral

comme par écrit (remarques suggestives, menaces...), toute consommation de drogue ou d'alcool. Pour vous y aider, la Fédération du Scoutisme Français met à votre disposition le *Guide réglementaire du Scoutisme Français*. Vos accompagnateurs en groupe et en territoire sont aussi là pour ça.

Annexe 10 - Liste des personnes rencontrées

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

- DUJOL Jean-Benoît, directeur
- LAMARQUE Mathias, sous-directeur de l'éducation populaire
- ENGEL Marc, chef du bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs de mineurs et des politiques éducatives locales (SD2A)
- GELE Alban, bureau SD2A
- DEMANGE Vincent, chef du bureau du partenariat associatif de jeunesse et d'éducation populaire (SD2B)
- HEL-THELIER Sylvie : sous-directrice des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative
- CAFFIN Charles-Aymeric : chef du bureau du développement et de la vie associative
- HUBERT Amandine : adjointe au chef du bureau du développement de la vie associative

Haut conseil à la vie associative

- BRUNEAU Chantal, secrétaire générale

Agence du service civique

- ABIVEN Ludovic, directeur général

Association nationale « Scouts et Guides de France »

- MULLET-ABRASSART Marie, présidente
- CLEDAT Hélène, membre du conseil d'administration (secrétaire)
- MATHIEU Olivier, délégué général
- VANDEPUTTE Benoît, aumônier général
- MOINE Antony, délégué général adjoint « animation territoriale et développement »
- GILBERT Didier, service financier
- VILLECOURT Sylvie, service comptabilité
- BERTRAND Nicolas, délégué national « modèle économique »
- LE GAC Caroline, déléguée nationale « éducation pédagogie activités »
- RIME Hervé, délégué national « ressources adultes et formation »
- MANDIL François, délégué national « communication et relations extérieures »
- DROUET Elise, déléguée nationale et commissaire internationale
- AUCORDIER Jérôme, directeur du centre national d'activités de Jambville
- MAGNE Marie-Fleur, responsable du centre de ressources NORD

Autre

- LEGAUT Guillaume, ancien délégué général des Scouts et Guides de France

Annexe 11 - Glossaire

ACM : accueil collectif de mineurs

AG : assemblée générale

AMGE : association mondiale des guides et éclaireuses

BAFA : brevet d'aptitude à la fonction d'animateur

BAFD : brevet d'aptitude à la fonction de directeur

CA : conseil d'administration

CER : compte d'emploi et de ressources

CGET : commissariat général à l'égalité des territoires

CNAF : caisse nationale d'allocations familiales

CPO : convention pluriannuelle d'objectifs

DGA : délégué général adjoint

DJEPVA : direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DRDJSCS : direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

FDVA : fonds pour le développement de la vie associative

FONJEP : fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

OMMS : organisation mondiale des mouvements scouts

SARL : société à responsabilité limitée

SASU : société par actions simplifiée à associé unique

SGDF : Scouts et guides de France

SIAM : système d'information relatif aux accueils de mineurs

Annexe 12 - **Tableau des observations de l'association et des réponses de la mission dans le cadre de la procédure contradictoire**

Formulaire de réponse

Contrôle de l'association Scouts et Guides de France

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2019-M-04			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'association	Réponses des rapporteures
21	Constat	§1.2.1 : Les SUF ne sont pas nés en 1971 de la proposition de mixité chez les SDF mais du refus de la réforme pédagogique de 1964 qui réformait les tranches d'âge en découpant la tranche d'âge 12-17 ans (« éclaireur ») en 2 : les 12-14 et les 14-17 ans. Les GDF avaient procédé de la même manière en 1966.	Le rapport est modifié.
22	Constat	§1.2.2 : Le mouvement n'est pas passé de 200 à 800 groupes au moment de la fusion. Le changement organisationnel important concerne la suppression d'un échelon : les régions. Les territoires sont ainsi devenus le seul échelon entre les groupes et le national.	Le rapport est modifié par la suppression de la référence au nombre de groupes.
23	Constat	§1.3.1 : Il n'y a pas de limite d'âge pour être chef/cheftaine, même si effectivement la majorité a entre 18 et 25 ans.	Le rapport est modifié.

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2019-M-04			
Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'association	Réponses des rapporteurs
27	Constat	<p>§2.1.4 : Il y a 24 membres (Article 12 des statuts). Aujourd'hui 10 Femmes et 14 hommes.</p> <p>L'aumônier, comme les membres de l'équipe DG 2018/2019 figurant sur le site mentionne l'aumônier et non les autres membres de l'équipe participent pas aux votes.</p>	<p>A noter que la liste des membres du CA 2018/2019 figurant sur le site mentionne l'aumônier et non les autres membres de l'équipe de la délégation générale.</p>
40	Constat	<p>§4.1.3 : c'est l'équipe actuelle du réseau santé qui est la même depuis 3 ans, mais celui-ci a été créé en 2014.</p>	<p>Le rapport est modifié.</p>
41	Constat	<p>§4.2 : L'initiative « vis mon camp » du scoutisme français est ouverte aux 5 autres membres de la Fédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eclairuses et éclaireurs de France • Eclairuses et éclaireurs de la nature (bouddhistes) • Eclairuses et éclaireurs israéliites de France (juifs) • Eclairuses et éclaireurs unionistes de France (protestants) • Scouts musulmans de France (musulmans) 	<p>Les rapporteurs ont développé les initiatives prises par les groupes des SGDF pour s'ouvrir à tous les publics et non les actions promues dans le cadre du Scoutisme français, même si les SGDF en sont partie prenante.</p>
53	Constat	<p>§5.1.1 : L'équipe nationale est composée d'environ 300 personnes dont une très grande majorité de bénévoles. L'organigramme ne présente que les chefs d'équipe. Il s'agit donc de 67 responsables.</p>	<p>Le rapport est modifié.</p>

OBSERVATIONS AU RAPPORT n° 2019-M-04

Page du rapport	Points abordés : constats ou recommandations	Observations de l'association	Réponses des rapporteures
53	Constat	§5.1.1 : La réorganisation de la circulation de l'information entreprise il y a 2 ans est de nature à corriger le problème de circulation de l'information entre les départements. L'exemple choisi n'est plus d'actualité, les CPO sont travaillés en amont, dans le suivi et au moment du bilan en collaboration avec les équipes opérationnelles et les personnes concernées du département modèle économique. L'interviewé n'était plus en charge de ces dossiers et n'ayant pas participé à la construction des nouvelles CPO a pu décrire un mode de fonctionnement obsolète. (voir en PJ l'extrait de la formation de l'EN de 2017 qui introduisait ces changements de communication entre départements).	La mission a rencontré l'interlocuteur désigné par l'association pour traiter du sujet de la CPO. Les rapporteures ont analysé les données relatives à la CPO 2016/2018 et les bilans financiers, transmis au titre de la dernière AG, à savoir 2016/2017. La mission prend acte du changement.
54	Constat	§5.1.1 : L'équipe de délégation générale est composée de 8 personnes : 6 hommes 2 femmes.	Le rapport est modifié en incluant le délégué général dans l'équipe de la DG, soit 9 personnes, dont 7 hommes et 2 femmes.
67	Constat	L'UFCV ne semble pas avoir obtenu toutes les validations internes pour envisager ce projet, il serait peut-être judicieux de ne pas les mentionner dans ce rapport afin de leur laisser la latitude nécessaire au traitement interne de cette question.	La mission n'était pas informée de cette incertitude. Le rapport est modifié.